



République française

Commune de Vaulx-en-Velin
Procès verbal du conseil municipal
Séance du 7 juillet 2022
Date de convocation le 30 juin 2022



ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2022

TABLE DES MATIÈRES

1 - Avenant de prolongation au bail emphytéotique du 16 mars 2001 avec l'Œuvre pour les Villages d'Enfants (OVE).....	6
2 - Signature d'une convention partenariale avec la Société Publique Locale SEGAPAL pour la mise en place d'une brigade équestre sur la commune.....	8
3 - Convention d'adhésion aux activités de Conseil en Energie Partagé (CEP).....	10
4 - Rapport d'activité 2020 sur la qualité de l'eau.....	14
5 - Rapport annuel 2020 sur la gestion des déchets.....	18
6 - Actualisation des 3 règlements Petite Enfance, règlement de fonctionnement des crèches municipales, règlement d'attribution des places en crèche et règlement de fonctionnement des relais petite enfance.....	23
7 - Subventions Fonds Associatif Local (FAL) et Fonds Projets Habitants (FPH).....	28
8 - Subventions aux associations 2022 - 2ème partie.....	30
9 - Convention unique Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs(SAID) et gestion partagée de la demande de logement social 2021-2022.....	32
10 - Tarifications appliquées au Centre Culturel Communal Charlie Chaplin.....	35
11 - Gratuité pour la fête de la science 2022.....	37
12 - Marchés de travaux de l'équipement mutualisé ville campus.....	39
13 - Attribution de l'accord cadre de maintenance de l'Eclairage Public et d'illuminations festives de la Ville de Vaux en Velin.....	42
14 - Recrutement d'enseignants et directeurs d'école sur les temps périscolaires.....	45
15 - Jardin de la Grappinière - Échange de terrains entre la ville de Vaux-en-Velin et la Métropole de Lyon.....	47
16 - Accord cadre multi-attributaire de travaux courant en bâtiment Accord cadre Lot1 Électricité et lot 5 Sols souples.....	50
17 - Élection d'un nouvel adjoint au maire.....	56
18 - Actes de gestion.....	59
19 - Rapport d'activité 2021 de la Ville de Vaux-en-Velin.....	64
20 - Budget supplémentaire - Exercice 2022.....	74
21 - Commission Communale d'Accessibilité : Présentation du rapport 2020-2021.....	81
22 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SCI Vaux-en-Velin - Rue Ernest Renan pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 11 200 000€ relatifs à l'opération d'acquisition amélioration d'un bâtiment pour l'ouverture de l'établissement d'accueil médicalisé (EAM) "Stéphane Houdet" de 60 places, situé 17 - 19 rue Ernest Renan à Vaux-en-Velin.....	85
23 - Extension du dispositif de vidéo protection urbaine - Demande de subvention auprès du Fonds	

Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).....	89
24 - Appel à projets 2022 Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.....	92
25 - Conventions 2022 Plan de Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.....	96
26 - Projet Éducatif de Territoire : cadre général 2022-2025.....	102
27 - Cité éducative - dispositif des collégiens exclus.....	108
28 - Cité éducative : convention avec la Maison de l'Apprendre pour le déploiement de la Dotation d'Action Territoriale.....	111
29 - Cité éducative - Appel à projets.....	114
30 - Acquisition d'un immeuble 3 place Gilbert Boissier.....	118
31 - Construction de l'école Odette Cartailhac : autorisation d'attribution et de signature des marchés de travaux.....	122
32 - Piscine Jean Gelet - Avenant au marché de travaux du lot 02 de la piscine Jean Gelet.....	128
33 - Ouverture de 7 emplois permanents aux fonctionnaires titulaires, et, le cas échéant, aux agents contractuels, pour une durée de trois ans, sur le fondement de l'article L.332-8.....	130

Propos introductifs de Madame la Maire

Mme GEOFFROY.- Bonsoir à toutes et à tous, je vous propose que nous commençons le conseil municipal.

Avant de procéder à l'appel, je tiens à vous préciser que par courrier du 30 juin 2022, M. le Préfet du Rhône a accepté la démission de M. Roger Bolliet de ses fonctions de 9^e Adjoint et de conseiller municipal.

Mme Martinez, qui était la suivante sur la liste, a pris ses fonctions de conseillère municipale depuis cette date. Je lui souhaite la bienvenue au sein de notre assemblée.

Bienvenue, chère Monique.

(Applaudissements).

(Mme Lakehal procède à l'appel nominal.)

Mme LAKEHAL.- M. Gasmi a donné pouvoir à Mme VIDAL.

(Mme Vidal indique n'avoir aucun pouvoir.)

On me dit que M. Gasmi aurait remis un pouvoir à un membre de son groupe, mais aucun élu du groupe n'est présent.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Lakehal.

Membres présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Christine BERTIN, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations:

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre DUSSURGEY à Muriel LECERF, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Harun ARAZ, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents:

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI

Mme GEOFFROY.- Tous les pouvoirs étant constatés et le quorum atteint, je déclare ouverte la séance du conseil municipal.

La séance est ouverte à 19h16

Mme GEOFFROY.- Je propose de désigner Nadia Lakehal secrétaire de séance.

(Aucune opposition.)

Mme Lakehal est donc désignée secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour du conseil municipal, je vais faire voter l'appel pour vérifier le bon fonctionnement des boîtiers.

(Il est procédé au vote de l'appel nominal.)

Le vote est clos.

Comme d'habitude, nous commençons par les rapports sans débat.

1 - AVENANT DE PROLONGATION AU BAIL EMPHYTÉOTIQUE DU 16 MARS 2001 AVEC L'ŒUVRE POUR LES VILLAGES D'ENFANTS (OVE)

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Christine BERTIN, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations:

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre DUSSURGEY à Muriel LECERF, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Harun ARAZ, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI

Rapport de Madame STAGNOLI.

Mesdames, Messieurs,

La fondation de l' « Œuvre pour les Villages d'Enfants » (OVE) accueille et accompagne des enfants, des adolescents, des adultes et des personnes âgées, handicapés ou non, afin de favoriser leur inclusion dans la société.

Sur le territoire de la Commune, elle gère notamment l'Institut Médico-Educatif (IME) « Yves Farge ». L'IME est une structure au service d'adolescentes, d'adolescents et de jeunes adultes âgés de douze à vingt ans dont la situation nécessite un accompagnement éducatif et une formation adaptée.

L'objectif de l'IME « Yves Farge » est donc d'accompagner vers l'autonomie et l'épanouissement pour une intégration sociale et/ou professionnelle.

L'IME « Yves Farge » est implanté sur la Ville depuis plusieurs décennies.

Par bail emphytéotique du 16 mars 2001, la Commune a donné à bail et pour une durée de vingt-cinq années, les bâtiments sis Impasse Rémy Cachet et le terrain sur lequel ils sont édifiés, cadastré section AYn°177, afin de permettre le développement de cet établissement.

Ce bail était consenti et accepté pour une durée de 25 années ayant commencée à courir rétroactivement depuis le 1^{er} janvier 2001 pour se terminer le 31 décembre 2025.

Ainsi la fondation de l' « Œuvre pour les Villages d'Enfants » (OVE) bénéficie de la jouissance d'un espace constitué de plusieurs équipements d'une superficie d'environ 5 600m² .

Aujourd'hui, d'importants travaux de mise en conformité doivent être réalisés par l' « Œuvre pour les Villages d'Enfants » (OVE) afin de maintenir l'activité sur ce site :

Des travaux de conformité aux agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et notamment des travaux de réhabilitation/restructuration ainsi que des travaux de rénovation énergétique sont nécessaires. L'enveloppe budgétaire dédiée est de 2M€.

Afin de pouvoir engager les sommes nécessaires à leurs réalisations, il paraît indispensable d'assurer à l'« Œuvre pour les Villages d'Enfants » (OVE) une durée de bail suffisante, correspondant à l'amortissement du budget engagé.

Ainsi pour maintenir l'accompagnement de l'IME « Yves Farge », le partenariat historique avec l'« Œuvre pour les Villages d'Enfants » (OVE), et il est proposé de prolonger le bail du 16 mars 2001 par avenant pour une durée de vingt-cinq ans,

En conséquence, je vous propose :

- ▶ d'autoriser la prolongation du bail emphytéotique du 16 mars 2001 pour une durée de vingt-cinq ans ;
- ▶ de dire que l'ensemble des autres articles du bail emphytéotique du 16 mars 2001 ne sont pas modifiés ;
- ▶ d'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant de prolongation du bail emphytéotique du 16 mars 2001.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Stagnoli pour ce rapport qui marque un partenariat important avec l'OVE que nous connaissons tous très bien sur la commune.
Comme c'est un rapport sans débat, je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal ; après avoir délibéré, décide :

- ▶ d'autoriser la prolongation du bail emphytéotique du 16 mars 2001 pour une durée de vingt-cinq ans ;
- ▶ de dire que l'ensemble des autres articles du bail emphytéotique du 16 mars 2001 ne sont pas modifiés ;
- ▶ d'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant de prolongation du bail emphytéotique du 16 mars 2001.

2 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SEGAPAL POUR LA MISE EN PLACE D'UNE BRIGADE ÉQUESTRE SUR LA COMMUNE

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Christine BERTIN, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre DUSSURGEY à Muriel LECERF, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Harun ARAZ, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI

Rapport de Madame LECERF

Mesdames, Messieurs,

Afin de compléter les actions menées par la ville en termes de prévention, de médiation et de tranquillité publique, nous signons chaque année depuis 2016, une convention partenariale avec la Société Publique Locale SEGAPAL pour la mise en place d'une brigade équestre sur la commune pour la période estivale.

Cette brigade composée de deux agents de la SEGAPAL ne disposant pas de compétence judiciaire a pour objectif d'assurer une veille préventive et dissuasive autour des questions environnementales sur les secteurs faisant l'objet de dépôts sauvages et de prévenir les comportements inciviques des usagers.

En 2021, cette brigade a réalisé quatorze patrouilles sur la ville. Ces patrouilles se sont déroulées sur le secteur du village et celui de la Rize. Leurs différentes interventions concernent principalement les barbecues sauvages, les dépôts sauvages et les rodéos des deux roues sur le secteur de la Rize.

Le bilan positif de cette opération nous encourage à maintenir cette brigade équestre pour l'été 2022.

Leurs interventions se dérouleront principalement sur le secteur de la Rize et sur le Nord du village.

Les patrouilles de la brigade équestre se dérouleront entre 15h et 19h et les cavaliers seront en liaison avec le centre de supervision urbain et nos équipes de police municipale.

Du 9 juillet au 31 août il est à nouveau prévu quatorze interventions réparties sur les deux secteurs. Le coût global de la prestation est estimé à 3 850€ HT pour la période.

En conséquence, je vous propose :

► d'autoriser madame la Maire à signer la convention partenariale avec la société Publique Locale SEGAPAL en annexe ;

- ▶ de dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022 au compte 611.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Lecerf.

C'est une convention désormais classique pour notre Ville.

Je mets cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- ▶ d'autoriser madame la Maire à signer la convention partenariale avec la société Publique Locale SEGAPAL en annexe ;

- ▶ de dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022 au compte 611.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Frédéric KIZILDAG, David LAÏB, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

3 - CONVENTION D'ADHÉSION AUX ACTIVITÉS DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉ (CEP)

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Christine BERTIN, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre DUSSURGEY à Muriel LECERF, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Harun ARAZ, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI

Rapport de Monsieur MOINE

Mesdames, Messieurs,

Mis en œuvre depuis 2018, le Plan Climat Energie Territoire communal est un outil important permettant la mise en cohérence de l'ensemble des politiques environnementales et de développement durable afin de répondre aux enjeux de la ville de demain. Il est notamment composé d'un ambitieux volet axé sur le patrimoine, les équipements et bâtiments communaux.

Le volet rénovation énergétique du PCET de la Ville est en corrélation avec le dispositif Eco-Energie-Tertiaire mis en place par la loi ELAN du 23 novembre 2018 qui impose aux propriétaires de parties de bâtiments, bâtiments, ou ensemble de bâtiments de plus de 1 000 m² de déclarer annuellement les consommations énergétiques de ces bâtiments, sur la plateforme OPERAT mise en place par l'ADEME.

Le décret tertiaire impose également une réduction progressive des consommations des bâtiments assujettis, à savoir :

- 40% à l'horizon 2030 ;
- 50 % à l'horizon 2040 ;
- 60% à l'horizon 2050.

Adhérente du Syndicat de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise, la commune a su utiliser concrètement les ressources proposées par cet organisme afin de réaliser d'importants travaux d'amélioration du bâti permettant de diminuer la consommation d'énergie et d'en améliorer le confort et notamment :

- Ecole Courcelles
- Ecole Lorca
- Ecole Anne Franck
- Ecole Makarenko
- Ecole Vilar

D'autres équipements seront très prochainement concernés comme le boulodrome ou le gymnase des Noirettes.

Afin d'amplifier cette démarche environnementale, Le SIGERLy, propose à la ville une convention afin que cette dernière puisse bénéficier de l'activité partagée dit « Conseil en Energie partagé » (CEP).

L'objectif principal du CEP est d'aider les communes signataires de la présente convention à mieux maîtriser leurs consommations et leurs dépenses énergétiques, en leur mettant à disposition sur le territoire, des moyens partagés. Les communes peuvent ainsi mettre en œuvre une politique de maîtrise énergétique et de développement d'énergies renouvelables sur leur patrimoine adaptés aux enjeux de la ville de demain.

Les communes adhérentes à la nouvelle offre CEP pourront bénéficier des accompagnements suivants :

- appui pour répondre aux obligations du décret tertiaire ;
- possibilité de réaliser un Schéma Directeur Immobilier Energétique ;
- recherche de financements.

Les prestations CEP proposées par le SIGERLy sont :

- Un bilan annuel de suivi des consommations énergétiques du patrimoine de la commune**
- Un accompagnement sur le décret tertiaire avec notamment l'identification des bâtiments concernés par le dispositif Eco-Energie-Tertiaire**

Le SIGERLy propose également en fonction des besoins des communes:

- des études diverses : Audits Energétiques Globaux, audits énergétiques de bâtiments, études de faisabilité d'énergie renouvelable, études d'opportunité et de faisabilité de Contrat de Performance Energétique (CPE), simulation thermique dynamique... ;
- un accompagnement à la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier Energétique ;
- des accompagnements de projets :
 - appui à la réalisation d'un Programme ;
 - appui au choix d'une Maitrise d'Œuvre ;
 - rédaction de CCTP pour remplacement de systèmes de chauffage ;
 - relecture des dossiers APS/APD rédigés par des Maitrisés d'Oeuvre ;
 - conseils pendant le chantier ;
 - aide à la réception / commissionnement ;
 - appui à la recherche de financements.
- des prestations techniques : thermographie, enregistrement de températures, courbes de charge ... ;
- des suivis d'installations : consommations/productions par poste, de bâtiments complexes type centre nautique, médiathèque ou installation d'énergie renouvelable.

Un devis sera transmis à la commune pour validation, à chaque accompagnement demandé.

Cette prestation comprend également la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) suite aux travaux de maîtrise de l'énergie réalisés par la commune :

- appui sur l'éligibilité des opérations ;
- veille réglementaire ;
- montage des dossiers et archivage des pièces justificatives, via le logiciel CD-nergy ;
- dépôt des dossiers auprès du Pôle National des CEE (PNCEE) ;
- valorisation financière .

Les coûts du CEP pour la commune, sont de :

- bilan annuel de suivi énergétique des bâtiments > 1.000m²: 8 483 € HT /an ;
- audit énergétique: Montant sur devis.

L'ensemble de ces dispositifs permettront à la commune, la mise en œuvre d'un calendrier permettant d'ici à 2050 la mise en conformité des bâtiments communaux conformément à la Loi Elan.

En conséquence, je vous propose :

▶ d'approuver l'adhésion à la nouvelle offre de Conseil en Énergie Partagé proposé par le SIGERLy ;

▶ d'autoriser Madame la Maire à signer la convention CEP, les annexes et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à la bonne exécution de la convention, y compris d'éventuels avenants ou résiliation. ;

▶ de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Moine pour cette présentation très claire d'un sujet sur lequel nous aurons l'occasion de revenir de nombreuses fois au vu des enjeux importants en termes d'économies d'énergie.

Je n'avais pas de demande de prise parole sur ce rapport. Monsieur Marion, j'ai vu que vous leviez la main, je vous en prie, même si j'aimerais que soit respecté ce qui est dit en conférence des présidents, c'est-à-dire que l'on ne parle pas sur les rapports sans débat.

M. MARION.- Bonsoir à toutes est tous.

D'abord une petite précision s'agissant de la conférence des présidents, lorsque l'on reçoit une convocation la veille, par texto un dimanche après-midi, il me semble qu'elle n'est pas très fondée à prendre des décisions en l'absence de la majorité des élus d'opposition qui sont régulièrement les derniers informés, en l'occurrence trois des quatre.

Sur le fond, nous sommes ici avec un sujet sérieux, d'intérêt général. Il s'agit de...

Mme GEOFFROY.- Monsieur Marion, nous allons nous mettre d'accord. Je vous proposerai de prendre un temps de parole sur les temps prévus. Je vous ai laissé exprimer un désaccord sur le fait qu'il n'y a pas de temps de parole.

Comme il n'y a pas de temps de parole, je vous propose de poursuivre le débat et vous vous exprimerez dans la suite sur les rapports avec débat. La prochaine fois, vous viendrez à la conférence des présidents ou vous nous enverrez les temps de parole dans les délais, comme l'ont fait tous les autres présidents de groupe qui ont souhaité de façon collégiale qu'il n'y ait pas de temps de parole. Donc, je respecterai la parole de celles et ceux qui se sont exprimés. Je propose que nous passions au rapport suivant, et je vous laisserai parler sans difficulté sur les points sur lesquels vous avez demandé un temps de parole.

Je vous propose de passer au rapport suivant.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal ; après avoir délibéré, décide :

▶ d'approuver l'adhésion à la nouvelle offre de Conseil en Énergie Partagé proposé par le SIGERLy ;

▶ d'autoriser Madame la Maire à signer la convention CEP, les annexes et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à la bonne exécution de la convention, y compris d'éventuels avenants ou résiliation. ;

▶ de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Frédéric KIZILDAG, David LAÏB, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

4 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 SUR LA QUALITÉ DE L'EAU

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Christine BERTIN, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre DUSSURGEY à Muriel LECERF, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Harun ARAZ, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI

Rapport de Monsieur BAGES-LIMOGES

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions du décret du 6 mai 1995, relatif au prix et à la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, le rapport annuel pour l'année 2020 a été établi par la Métropole qui a la compétence de la gestion de l'eau et de son assainissement. Ce rapport a été présenté en Conseil métropolitain, du 13 décembre 2021, je vous en communique aujourd'hui les principaux éléments.

Le service public de l'eau (et la facturation) se décompose en deux grandes parties : l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées.

I - Le service public de l'alimentation en eau potable

Le service public de l'alimentation en eau potable est assuré par une délégation de service public qui prendra fin au 31 décembre 2022. A compter de janvier 2023, une régie publique de l'eau assurera la gestion de l'alimentation en eau potable.

94 % des eaux brutes distribuées sur la Métropole de Lyon proviennent des 114 puits de captages de Crépieux-Charmy (situés sur la commune de Vaulx-en-Velin). Cependant, d'autres captages sont maintenus en état de fonctionnement voire utilisés quotidiennement. L'enjeu de maintenir actifs ces autres captages est de diversifier l'approvisionnement afin de sécuriser la ressource en cas de pollution ou de réduction du débit.

Cela représente pour 2020 une consommation moyenne journalière de 226 000 m³/jour acheminée à l'utilisateur grâce à 4 114 kilomètres de réseau à l'échelle de la métropole.

Cette eau prélevée ne subit aucun traitement en amont, il lui est simplement ajouté du chlore pour garantir sa protection au cours de son acheminement dans le réseau de distribution.

Des analyses régulières permettent d'en suivre la qualité.

En 2020, sur l'ensemble du territoire pour les eaux brutes, traitées et distribuées 213 509 mesures ont été réalisées.

En 2020, l'ensemble du service public de l'eau potable de la métropole, est délégué en vertu des contrats de délégation de service public (DSP) et de conventions d'exploitation (décret 95-635 du 06/05/95 - article 4).

Depuis le 3 février 2015, la production et la distribution d'eau potable sur l'ensemble du territoire, jusqu'alors confiées à Veolia, Lyonnaise des Eaux et SAUR, sont déléguées à Eau du Grand Lyon, filiale de Veolia Eau. Le contrat de DSP, d'une durée de huit ans, lui confère la responsabilité de capter l'eau, la distribuer, en contrôler la qualité, garantir le fonctionnement et l'entretien des travaux et assurer la relation avec l'utilisateur.

Plusieurs faits marquants sont à signaler sur 2020 :

- Gestion de la crise sanitaire du Covid – 19

Lors du premier confinement survenu au mois de mars 2020, des décisions importantes ont été prises au niveau de la Métropole : arrêt des chantiers d'assainissement en cours, maintien des opérations curatives sur les réseaux, sur les postes et stations d'épurations, maintien également du suivi administratif. En accord avec les services de la Métropole de Lyon et Eau du Grand Lyon, toutes les mesures nécessaires ont été prises pour assurer la continuité du service public de l'eau potable, de sa production à sa distribution, ainsi que la protection des agents et des usagers.

- Réalisation d'une canalisation flottante sur le lac des Eaux Bleues

Cette installation qui a fait appel à une technicité rare est le résultat d'une réflexion commune entre les services de la Métropole et son délégataire Eau du Grand Lyon. Cet outil est destiné à pomper l'eau au centre du lac afin d'obtenir la meilleure qualité possible. Ainsi les ressources d'eaux souterraines dans les périodes de tensions hydriques, notamment en cas de sécheresse sont préservées et pérennisées.

- Réorganisation de la Direction adjointe eau et assainissement

Cette réorganisation a pris effet en octobre avec pour objectif de clarifier l'organisation et permettre l'efficacité des services. En effet, désormais les missions d'autorité organisatrice et d'exploitation sont distinctes.

Dans cette nouvelle configuration, les missions d'autorité organisatrice (stratégie, recherche et expertise, gestion du patrimoine, qualité et niveau de service, relation usagers, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des projets et travaux) sont confiées aux services Pilotage eau potable, Pilotage eaux usées-eaux pluviales et au service Ressources techniques. L'exploitation des réseaux et usines d'assainissement ainsi que le laboratoire et l'unité en charges des rejets non domestiques sont, quant à eux, regroupés au sein du service Exploitation des systèmes d'assainissement.

- Centralisation de l'instruction des autorisations du droit des sols

Suite à la révision et la réorganisation de la direction adjointe de l'eau et de l'assainissement, l'instruction des dossiers d'urbanisme, sur la globalité du territoire de la Métropole et pour l'ensemble des problématiques (assainissement, eaux pluviales, inondations...), a été centralisée au sein d'une seule équipe.

Avant 2020, l'instruction des permis de construction, d'aménagement ou travaux de modification d'un bâtiment existant était réalisée au niveau de la Métropole par différents instructeurs répartis sur le territoire.

- Projet de recherche et de collaboration Life Artisan

Ce projet lancé en décembre a pour objectif d'améliorer la capacité de gestion à la source des eaux pluviales par la mise en place de démonstrateurs et le développement de pieds d'arbres permettant l'infiltration des eaux de ruissellement. Il s'inscrit dans la démarche initiée par la Métropole sur la Ville Perméable qui vise à démultiplier les méthodes naturelles de gestion à la source des eaux pluviales.

- Fin de la délégation publique de l'eau potable

Le nouvel exécutif élu à l'été 2020 a décidé de créer une régie publique de l'eau mettant ainsi fin à la délégation de service public à partir du 31 décembre 2022.

Ce passage à une régie publique à personnalité morale et autonomie financière sera effectif au 1^{er} janvier 2023.

II - Le service public de l'assainissement est exploité en régie par la Métropole de Lyon

Il programme, finance, construit et exploite tous les ouvrages destinés à transporter et traiter les eaux usées afin de les restituer dans des conditions compatibles avec la sauvegarde de la qualité des milieux naturels.

Le patrimoine actuel est de 3 216 km d'égouts, dont 594 km de visitables (hauteur supérieure à 1,50m). Ce réseau est composé de 1 765 km de réseau unitaire (réunissant donc les eaux pluviales et les eaux usées) et de 1 451 km de réseau séparatif (926 km eaux usées, 525 km eaux pluviales), 390 000 m³ d'eau sont traités chaque jour.

La métropole possède douze stations de traitement des eaux usées dont sept exploitées en régie. Elle possède également 408 déversoirs d'orage, 222 dessableurs/déshuileurs et plus de 600 bassins de retenue ou d'infiltration des eaux pluviales.

La valorisation des boues des stations est conforme à la réglementation, 87% des boues sont incinérées et 11,9% sont compostées.

III - Le prix de l'eau et la qualité de l'eau

Sur une base de facturation annuelle de 120 m³ (correspondant à la consommation moyenne d'une famille de quatre personnes) et pour un compteur de 15 millimètres, le prix moyen du m³ d'eau assaini (abonnement, consommation et taxes et redevances comprises) est de 3,19 € TTC/m³ au 1er janvier 2021.

Ce prix reste inférieur au prix moyen de l'eau dans le bassin Rhône-Méditerranée (3,76 € TTC/m³) et en France (4,10 € TTC/m³).

En 2020, il est à noter que pour une famille de deux adultes et deux enfants pour à peine plus d'1€/jour (1,049 €/jour) l'eau est livrée chez l'habitant puis collectée et dépolluée.

Environ 14% de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'Eau.

Ce sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (ménages, collectivités, industriels, agriculteurs...) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Ces redevances collectées par l'agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse sont réinvesties pour :

- économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau ;
- dépolluer les eaux ;
- réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques ;
- protéger les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates ;
- redonner aux rivières un fonctionnement naturel,
- restaurer les zones humides et préserver la biodiversité ;
- contribuer à la solidarité internationale.

Enfin, selon le rapport de l'ARS, l'eau distribuée au cours de l'année 2020 présente une très bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux limites de qualité réglementaires pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques mesurés.

Le rapport de la Métropole sur la qualité et le prix des services publics est consultable sur le lien suivant :

En conséquence, je vous propose :

► de prendre acte de la communication du rapport annuel 2020 concernant le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci pour cette présentation très pédagogique d'un rapport relativement épais, qui vous a permis d'aller à l'essentiel, à savoir nous dire que nous avons une bonne qualité de l'eau avec tout ce que vous avez pu décrire dans les enjeux pour les collectivités. Je vous propose de prendre acte de cette communication.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

► de prendre acte de la communication du rapport annuel 2020 concernant le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

5 - RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LA GESTION DES DÉCHETS

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Christine BERTIN, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre DUSSURGEY à Muriel LECERF, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Harun ARAZ, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI

Rapport de Monsieur MOINE

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, la Métropole de Lyon, compétente dans ce domaine, nous a transmis son rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Ce rapport est notamment destiné à l'information des usagers. En application de l'article D2224-1 du code général des collectivités territoriales, il doit faire l'objet d'une communication en conseil municipal.

I Introduction

Plusieurs faits marquants ont ponctué l'année 2020 :

- création de la régie déchets et de son budget annexe

Depuis janvier 2020, le service public de prévention et de gestion des Déchets ménagers et assimilés est piloté par une régie à autonomie financière. Cette évolution juridique a été actée lors du conseil métropolitain du 4 novembre 2019, afin de renforcer la sécurisation du dispositif fiscal lié à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de donner plus de lisibilité aux comptes.

- continuité du service public malgré la crise sanitaire

La mobilisation des agents a permis de maintenir la collecte et la valorisation des déchets de manière quasi continue durant la période du confinement. Les déchèteries, quant à elles, ont été fermées pendant 8 semaines ce qui a entraîné une affluence exceptionnelle par la suite.

- extension des consignes de tri et sensibilisation

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015) impose la mise en place de l'extension des consignes de tri (ECT) à l'horizon 2022 dans toute la France.

Dans le cadre du renouvellement du marché de tri des déchets, la Métropole a mis en application cette loi sur tout son territoire. Pour réduire les erreurs de tri des habitants, au 1^{er} janvier 2020, un marché de sensibilisation au tri a démarré avec la création d'équipes de messagers du tri qui sont

intervenues dans les différents communes de la Métropole en lien avec les élus locaux, les bailleurs, les syndicats, les associations et les agents municipaux.

II – La prévention des déchets

La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (dite AGEC) adoptée en février 2020, réaffirme la primauté de la réduction des déchets.

La Métropole de Lyon fait partie depuis 2016 des 150 territoires « zéro déchet, zéro gaspillage ». Depuis 2020, elle est engagée dans un nouveau dispositif : le Contrat d'Objectif Déchets-Économie Circulaire (CODEC).

La loi de transition énergétique pour une croissance verte de 2015 avait fixé l'objectif de réduire de 10 % les quantités de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits par habitant, en 2020, par rapport à 2010.

Au niveau de la Métropole, en 2020, la quantité de DMA produits par habitant a diminué de 9,1 % par rapport à 2010. Entre 2010 et 2019, ce taux était de 5,5%.

Le programme de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), adopté en décembre 2018 vise une réduction de 31,9kg/hab. des DMA entre 2018 et 2024, soit en moyenne une réduction de plus de 5 kg par habitant chaque année.

Les actions engagées pour mettre en application ce programme :

En novembre 2020, des sessions de sensibilisation aux pratiques individuelles de compostage et de gestion alternative des déchets verts ont été mises en place et l'accompagnement à la pratique du compostage partagé a été renforcé.

A Vaulx-en-Velin, en 2020, on comptabilise six sites de composteur partagé : un à l'espace Carmagnole, un au Potager en Soie, un dans le jardin partagé Chénier, deux en pieds d'immeuble : Mozaïk et Eden Parc.

Un broyeur partagé a aussi été mis en place à l'espace Carmagnole dans le cadre d'une action partenariale conduite avec Pistyles, le Potager en Soie et le conseil de quartier La Côte-Tase.

- depuis fin 2020, les collègues avec restauration en délégation de service public mettent en place des animations pour lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- en novembre 2020, ont été lancées des actions de sensibilisation au compostage et au jardinage avec les déchets verts ainsi qu'une étude sur le broyage des végétaux dont la restitution de cette étude a eu lieu en décembre 2020 ;
- depuis septembre 2020, les 9 déchèteries mobiles accueillent un espace donnerie. Elles ont récolté 264 tonnes de dons. 45,7 tonnes d'objets en bon état ont été dirigées vers les magasins de revente des associations caritatives. 124,2 tonnes sont passées en atelier pour une remise en l'état et profiter ensuite d'une seconde vie ;
- la Métropole a également initié un accompagnement des crèches dans le passage aux changes lavables. Deux établissements ont été concernés et ont permis l'évitement de 260 kg de déchets en trois mois.

Comme les années précédentes, la Métropole de Lyon s'est mobilisée pour la Semaine européenne de réduction des déchets, malgré le contexte sanitaire peu favorable.

III – La collecte des déchets

L'arrêté n°2020-01-31-R-0119 du président de la Métropole, pris le 31 janvier 2020, et modifiant l'arrêté n°2016-01-28-R-0072 du 28 janvier 2016, définit les principes en vigueur, au sein de la collectivité, pour la collecte des déchets. La Métropole poursuit des actions d'optimisation pour d'atteindre les objectifs fixés dans une feuille de route pour la période 2018-2025 :

En 2020, le tonnage global de déchets ménagers et assimilés collectés diminue de -2,8% (soit – 15 338 t.) alors que la population a augmenté de 0,9%.

Les tonnages d'ordures ménagères et de déchets (DMA) collectés en déchetteries augmentent sensiblement par rapport à 2019 (+0,2%).

Sur Vaulx-en-Velin, la quantité de DMA par habitant est supérieure à la moyenne métropolitaine, et en hausse par rapport à 2019.

En 2020, ce sont 6 996 tonnes de dépôts sauvages qui ont été collectés sur l'espace public par les services de la Métropole de Lyon.

La collecte du verre affiche pour sa part une hausse de 3,2% (+1 023 tonnes). On compte au total 2533 silos à verre en activité soit un silo à verre pour 553 habitants.

Le flux de déchets occasionnels (déchèteries et collectes ponctuelles) est en baisse de 16 771 tonnes par rapport à 2019 (-12,2%) en raison de la fermeture des déchèteries durant le 1^{er} confinement (17 mars – 11 mai 2020). Les collectes de déchets verts et de sapins, la collecte d'amiante, la déchèterie fluviale et les déchèteries mobiles ont conduit à la récupération de 1 739 tonnes de déchets, soit +43,5% par rapport à 2019. Cette augmentation est liée à l'opération exceptionnelle de collecte de déchets verts organisée en plein confinement

IV – Le traitement des déchets

Dans le cadre du traitement des déchets ménagers et assimilés, le taux de valorisation matière et énergétique s'élève à 100%, selon la répartition suivante :

- 61,2 % des déchets orientés vers la valorisation énergétique (ordures ménagères résiduelles, refus de tri de la collecte sélective) ;
- 28,2 % des déchets orientés vers la valorisation matière de type recyclage (déchets en provenance des déchetteries ou de la collecte sélective) ;
- 3,3% de déchets orientés vers la valorisation matière hors recyclage (remblaiement des carrières) ;
- 7,3% des déchets orientés vers le stockage.

La performance de recyclage des emballages est en augmentation de (60,7% contre 51,6% en 2019) mais pas encore satisfaisante par rapport à l'objectif national de 75% .

V – Les actions limitant l'impact des activités sur l'homme et l'environnement

Des mesures ont été prises pour améliorer les conditions de travail des agents en termes d'hygiène et de sécurité au regard du contexte sanitaire mais aussi pour éviter les risques d'accident liés aux situations d'interaction entre les agents travaillant sur la voie publique et les usagers des modes de déplacement doux qui sont en augmentation. Egalement pour réduire les risques de contamination à des produits toxiques.

L'évaluation des émissions de gaz à effet de serre sur le cycle des déchets a été effectuée pour identifier les émissions générées par ces activités, mais également les émissions évitées du fait de la production d'énergie ou de matière recyclée. L'objectif étant de réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire, dans le cadre de la démarche de Plan Climat Air Énergie Territorial.

Les Ordures Ménagères Résiduelles constituent le principal flux générant des émissions, principalement du fait de leur valorisation énergétique. Cette dernière permet cependant de produire et vendre de l'énergie

De plus, la production de matières premières à partir des déchets collectés *via* la collecte sélective, les silos à verre et les déchèteries, a également un impact sur l'environnement : bien que les procédés de recyclage génèrent des émissions, la production de matières premières recyclées permet également d'éviter le rejet de CO₂, avec un impact net positif.

VI – Les modes de gestion et les principales prestations

Pour l'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets, la Métropole de Lyon mise sur une complémentarité des activités gérées en régie et des prestations confiées à des entreprises privées :

L'exploitation des 19 déchèteries métropolitaines reste confiée à des entreprises privées, sans changement par rapport aux années précédentes. Un nouveau marché a démarré en janvier 2020. La gestion des déchèteries mobiles et fluviales est également assurée par des entreprises privées.

La collecte des corbeilles de propreté est assurée en fonction des secteurs par des entreprises privées ou par des équipes en régie.

VII - Bilan financier

L'année 2020 a été celle de la création de la régie à autonomie financière relative à la gestion des déchets ménagers et assimilés (délibération du 4 novembre 2019) et par conséquent celle du budget annexe ce qui permet d'obtenir une meilleure lisibilité des dépenses et des recettes et un chiffrage plus précis des différentes phases.

C'est donc à partir des données issues du budget principal jusqu'en 2019 et des éléments constitutifs du compte administratif 2020 du budget annexe de la régie à autonomie financière des déchets ménagers et assimilés que se fait la comparaison aux années 2018 et 2019.

En 2020, les dépenses de prévention et gestion des déchets (fonctionnement et amortissements) se sont élevées à 137,1 M€ HT(146 M€ TTC),soit une légère hausse de + 1,2 %par rapport à 2019 et une baisse de - 1,2 % par rapport à 2018. Les recettes s'élèvent à 25 M€ HT. Dans le cadre de la création du budget annexe en 2020, il n'a pas été procédé aux rattachements des recettes en fin d'exercice, la comparaison à l'année précédente n'est donc pas pertinente cette année. Les recettes retrouveront un niveau annuel dès 2021.

Le rapport 2020 de la Métropole sur la qualité et le prix des services publics de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés est consultable sur le lien suivant :

https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/proprete/rapports/20220106_proprete_rapport_annuel_2020.pdf

En conséquence, je vous propose :

► de prendre acte de la communication du rapport annuel 2020 concernant la gestion des déchets.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Moine. Ce sont des chiffres éloquentes.

Je vous propose de prendre acte de cette communication.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

► de prendre acte de la communication du rapport annuel 2020 concernant la gestion des déchets.

Suffrages exprimés	37
--------------------	----

Vote(s) Pour	36	Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Frédéric KIZILDAG, David LAÏB, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	1	Eric BAGES-LIMOGES
Ne prend pas part au vote	0	

6 - ACTUALISATION DES 3 RÈGLEMENTS PETITE ENFANCE, RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES CRÈCHES MUNICIPALES, RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE ET RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES RELAIS PETITE ENFANCE

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Christine BERTIN, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre DUSSURGEY à Muriel LECERF, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Harun ARAZ, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI

Rapport de Madame DAHOUM

Mesdames, Messieurs,

Le territoire communal offre aux parents divers modes d'accueil de leurs enfants, adaptés à leurs besoins, la garde individuelle assurée par les assistantes maternelles comme la garde collective en crèche.

La ville accompagne 183 assistantes maternelles qui accueillent à leur domicile jusqu'à 550 enfants, à travers l'action portée par les relais Petite Enfance.

La municipalité se mobilise également, depuis 2014, pour favoriser le développement de l'accueil des jeunes enfants en crèche, tant en accroissant le nombre de places en gestion directe qu'en encourageant l'implantation de gestionnaires privés. Ce sont désormais 424 places en crèche qui sont proposées sur la ville dont 360 places attribuées en commission aux familles vaudaises (82 places créées entre 2015 et 2021)

La Ville gère les places d'accueil collectif dans les établissements suivants :

- établissements municipaux en régie directe et en délégation de service public, pour un total de 226 places :
 - les sept crèches municipales, Au Clair du Mas (50 places), La Grange aux Lutins (30 places), Brin de Lune (25 places), Orange Bleue (25 places), Jardin Mosaïque (15 places), La Ribambelle (15 places), La Boite à Malices, en cours de rénovation, (12 places pour 22 à partir de 2023), et la crèche Marie-Louise Saby, en gestion déléguée (44 places)
- réservation de berceaux auprès d'acteurs privés, pour un total de 144 places :

- deux crèches associatives par conventionnement, Arc en Ciel (36 places réservées), La Petite Souris (12 places réservées) ;
- deux crèches des centres sociaux Lévy et Grand Vire par conventionnement d'objectif Ville/associations/CAF et de financement, Couleurs du monde (25 places) et Couleur grenadine (24 places) ;
- deux crèches privées via un marché public, Bulle de soie (24 places réservées) et Les petits Chaperons Rouges (23 places réservées sur deux établissements distincts).

Au regard des évolutions réglementaires et des nouvelles dispositions de la CAF, il convient aujourd'hui d'actualiser le règlement de fonctionnement des crèches, le règlement de la commission d'attribution des places et le règlement de fonctionnement des Relais Assistantes Maternelles, renommés en Relais Petite Enfance depuis le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistantes maternelles et aux équipements d'accueil de jeunes enfants.

I. LE RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES CRÈCHES

Les crèches sont dotées d'un règlement de fonctionnement pour réglementer l'accès des familles à ce service et les informer de son organisation et de son fonctionnement au quotidien. Il reprend les modalités d'inscription, de gestion des demandes, d'établissement des contrats et de participation financière des familles en lien avec les barèmes CAF. Il précise aussi la vie au sein de l'équipement et les relations avec les parents.

Depuis sa précédente révision, la réglementation a évolué, notamment en application du décret n°2021-1131 du 30 août 2021. Les principales modifications concernent :

- la création d'un nouveau poste au sein de la crèche, celui de référent santé et accueil inclusif dont les missions principales sont d'informer, de sensibiliser et de conseiller le directeur et l'équipe en matière de santé du tout jeune enfant, d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques. Le temps d'intervention dépend du nombre de berceaux dans la crèche. Les crèches n'ont plus d'obligation d'heures de présence d'un médecin attitré ;
- la vérification des antécédents judiciaires (casier n° 2) pour tout recrutement ou tout accueil de stagiaire ou d'intervenants extérieurs à l'établissement auprès des enfants ;
- la mention du calcul du taux d'encadrement, soit pour les crèches municipales en inter-âge, le taux d'encadrement sera de 1 professionnel pour 6 enfants ; et pour les crèches avec des sections « bébés » et « grands » différenciés, le taux d'encadrement sera de 1 professionnel pour 5 enfants non marcheurs, et de 1 professionnel pour 8 enfants marcheurs ;
- la précision du taux d'encadrement des enfants lors d'une sortie de la crèche, soit un adulte pour 5 enfants ;
- l'agrément délivré par l'autorité compétente, peut atteindre 115% de la capacité totale d'accueil alors que le pourcentage de dépassement variait jusqu'à présent en fonction de l'importance des crèches ;
- la possibilité de donner des médicaments à l'enfant pendant son temps d'accueil par une professionnelle sans qu'elle soit issue nécessairement de la filière médicale, sur présentation d'une ordonnance et respect de protocoles d'administration des médicaments et tenue d'un registre d'administration des médicaments au sein de la crèche ;
- l'ajout d'annexes venant compléter le règlement concernant en particulier les mesures d'hygiène préventive et renforcée en cas de maladie contagieuse et les conduites à tenir en cas de suspicion de maltraitance.

De plus, afin de tenir compte de la réalité des pratiques, de fournir une information lisible et transparente aux parents et de garantir le meilleur accès aux places de crèches municipales pour le plus grand nombre, des ajustements sont nécessaires. Il s'agit notamment :

- de l'information de la création de 5 places A Vocation d'Insertion Professionnelle dites AVIP, en lien avec la CAF et Pole emploi, à la Grange aux Lutins afin de permettre un accueil d'urgence de l'enfant facilitant le retour à l'emploi ou à la formation, sur un temps limité et contractualisé.
- mention est précisée du jour de fermeture du vendredi suivant le jeudi férié de l'Ascension ainsi que d'une semaine de fermeture pendant les vacances de printemps afin de permettre une meilleure coordination des périodes de congés du personnel avec celles des familles.
- de la nécessité pour les familles désormais de confirmer la poursuite du contrat d'accueil de leur enfant à la rentrée de septembre suivante, afin d'optimiser le nombre de places vacantes, si la famille ne renouvelle pas son contrat, à la commission d'attribution dédiée.

II. LE RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE

Cette commission d'attribution est une instance décisionnaire qui statue après un examen anonyme des dossiers. Elle apporte une réponse aux familles sollicitant un accueil en crèche supérieur à 15h hebdomadaires et jusqu'à la date anniversaire des 4 ans de l'enfant. L'accueil sur un temps inférieur à 15h hebdomadaires est géré directement par les directions des crèches, municipales, associatives et privées.

Pour rappel la commission s'engage à respecter :

- l'équité : ouverture des crèches à toutes les familles (dans le cadre de critères déterminés) ;
- la mixité sociale dans les différentes structures Petite Enfance de la Ville ;
- la transparence : le règlement qui en précise le fonctionnement est à disposition des familles et consultables sur le site internet de la Ville ;
- l'optimisation des places dans les crèches. Un examen des éléments du dossier/famille est nécessaire au traitement du dossier, pour permettre le meilleur arbitrage possible ;
- la confidentialité et l'anonymat de l'ensemble des éléments énoncés lors de la commission pour le traitement des dossiers.

Il est aujourd'hui nécessaire d'ajuster ce règlement à la réalité des pratiques, aux changements organisationnels ayant eu lieu et aux évolutions des profils des familles et de leurs demandes.

Les modifications suivantes sont ainsi proposées :

- les contrats sollicités par les familles, d'accueil de leur enfant, sont désormais plus longs et l'on a noté peu de libération des places en cours d'années. Aussi, les commissions d'attribution des places se recentrent sur trois commissions par an : une en mai et une en juillet pour attribuer les places de crèche qui se libèrent principalement pour la rentrée de septembre, au moment du départ de l'enfant à l'école ; et une commission en octobre. Les éventuelles places qui se libéreront entre les commissions d'octobre et de mai seront attribuées selon une liste d'attente établie suite à la commission de juillet ;
- afin de faciliter pour les familles, la vie professionnelle et vie familiale, l'accès à la formation, la réinsertion professionnelle, l'accueil d'un enfant en situation de handicap, les points des critères d'attribution sont réactualisés. Tous les autres critères, en particulier ceux en lien avec la situation sociale et familiale sont inchangés.
- situation de la famille au regard de l'emploi = 6 points désormais et non plus 4 ;

- demande de place pour un enfant en situation de handicap ou pour une maladie grave = 3 points et non plus 2
- renouvellement de présentation du dossier = 1 point désormais à chaque demande renouvelée et non plus une seule fois.

III. LE RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES RELAIS PETITE ENFANCE

Il est aujourd'hui nécessaire d'ajuster ce règlement à la réalité des pratiques, aux changements organisationnels ayant eu lieu et aux évolutions législatives (décret d'août 2021 et nouveau référentiel des missions des relais petite enfance CAF).

Les Relais Assistants Maternels s'appellent désormais les Relais Petite Enfance afin de souligner leurs missions élargies des professionnelles de l'accueil individuel / animatrices des relais au double public, les assistantes maternelles et assistants maternels et les familles.

Leurs nouvelles missions sont :

- la promotion de l'activité des assistantes maternelles et assistants maternels et l'aide au départ en formation continue, l'information des candidats potentiels au métier d'assistantes maternelles et assistants maternels, l'accompagnement par des échanges ou des conseils à l'exercice de leur métier, l'aide aux démarches sur mon enfant.fr ;
- l'information des parents sur les modes d'accueil quels qu'ils soient (collectifs ou individuels) accessibles sur la ville et de les accompagner dans le choix le plus conforme à leurs besoins ;
- la mention de la participation au guichet unique, de l'organisation de séance d'analyse de la pratique pour les assistants maternels et les assistantes maternelles et la promotion renforcée de l'accueil individuel.

Les règlements actualisés sont annexés à la présente délibération

En conséquence, je vous propose :

- ▶ d'approuver le règlement de fonctionnement des crèches ;
- ▶ d'approuver le règlement de la commission d'attribution des places ;
- ▶ d'approuver le règlement de fonctionnement des Relais Petite Enfance ;
- ▶ d'autoriser le Service petite enfance à appliquer et à diffuser ces règlements à partir du 1er septembre 2022.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Je profite de ce rapport pour adresser toutes mes félicitations à Mme Watrelot qui est revenue au conseil municipal ; elle a connu au printemps un heureux événement, je tenais à vous dire de façon plus formelle ce que je vous ai dit tout à l'heure personnellement, vous adresser toutes nos félicitations et souhaiter la bienvenue à votre fils dans cette belle ville de Vaulx-en-Velin.

(Applaudissements.)

Je ne sais pas si vous avez fait la demande d'une place en crèche ou d'une assistante maternelle., mais je ne demanderai pas de répondre ici, je vous rassure.

Présentation de la délibération par Madame Dahoum.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Dahoum pour cette actualisation qui concernera les familles de notre ville.

Je mets la délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal ; après avoir délibéré, décide :

- ▶ d'approuver le règlement de fonctionnement des crèches ;
- ▶ d'approuver le règlement de la commission d'attribution des places ;
- ▶ d'approuver le règlement de fonctionnement des Relais Petite Enfance ;
- ▶ d'autoriser le Service petite enfance à appliquer et à diffuser ces règlements à partir du 1er septembre 2022.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Lilliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Frédéric KIZILDAG, David LAÏB, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

7 - SUBVENTIONS FONDS ASSOCIATIF LOCAL (FAL) ET FONDS PROJETS HABITANTS (FPH)

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Christine BERTIN, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre DUSSURGEY à Muriel LECERF, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Harun ARAZ, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI

Rapport de Madame MOSTEFAOUI

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre au tissu associatif local et aux habitants constitués en collectifs de réaliser des projets dans les quartiers prioritaires, des crédits spécifiques de la Politique de la Ville interviennent en complément des moyens de droit commun, pour deux actions, à savoir :

- le Fonds Associatif Local (FAL), destiné à soutenir des projets d'associations émergentes ;
- le Fonds Projets Habitants (FPH), destiné à soutenir des projets de collectifs d'habitants appuyés par des associations structurantes du territoire qui interviennent en qualité de porteurs financiers.

En 2022, sont identifiés 48 000 € de l'État à la Ville au titre des Fonds Associatif Local et Projets Habitants. La Ville alimente également pour sa part l'enveloppe globale à hauteur de 17 000 €. L'enveloppe totale est donc de 65 000€.

Les aides accordées aux associations et collectifs d'habitants par les commissions FAL- FPH du 28 avril, du 12 mai et du 23 juin sont détaillées dans les deux tableaux en annexe.

Pour rappel, conformément à la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et selon son décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021, toute association sollicitant l'octroi d'une subvention auprès de la Ville devra signer un contrat d'engagement républicain.

En conséquence, je vous propose :

- ▶ d'approuver le versement des aides accordées lors des commissions des mois d'avril, mai et juin 2022 tel que détaillé en annexe ;
- ▶ de dire que les dépenses seront imputées au chapitre 65 du BP 2022.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Mostefaoui pour la présentation des actions retenues.
Je mets la délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal ; après avoir délibéré, décide :

- ▶ d'approuver le versement des aides accordées lors des commissions des mois d'avril, mai et juin 2022 tel que détaillé en annexe ;
- ▶ de dire que les dépenses seront imputées au chapitre 65 du BP 2022.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Frédéric KIZILDAG, David LAÏB, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

8 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022 - 2ÈME PARTIE

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Christine BERTIN, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre DUSSURGEY à Muriel LECERF, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Harun ARAZ, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI

Rapport de Madame MOSTEFAOUI

Mesdames, Messieurs,

Lors du conseil municipal du 10 février 2022, nous avons soumis au vote l'octroi des subventions destinées à soutenir les projets associatifs menés sur la Ville en 2022.

Ce vote découlait de l'examen des dossiers de demande remis par les associations à l'automne 2021 et destinés à financer leurs projets sur 2022. Ainsi, ce sont 112 associations (hors associations sportives) qui ont bénéficié d'une subvention pour développer leur projet.

A l'instar de ce qui a été fait les années précédentes, il est proposé d'étudier une seconde session d'attribution des subventions permettant d'apporter un soutien aux associations n'ayant pas pu déposer leur demande lors des premières commissions d'examen ou ayant des projets qui ont été stabilisés au cours de l'année 2022.

Ainsi, les dossiers suivants sont soumis au vote du conseil municipal et font l'objet de la présente délibération.

Le tableau ci-annexé recense les demandes associatives dont les montants sont proposés au vote du conseil municipal.

Conformément à la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et selon son décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021, toute association sollicitant l'octroi d'une subvention auprès de la Ville devra signer un contrat d'engagement républicain.

En conséquence, je vous propose :

▶ d'approuver le versement des subventions aux associations conformément au tableau joint à la présente délibération,

▶ de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Mostefaoui.

Je propose que nous passions au vote de cette délibération sans débat, le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal ; après avoir délibéré, décide :

► d'approuver le versement des subventions aux associations conformément au tableau joint à la présente délibération,

► de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Frédéric KIZILDAG, David LAÏB, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

9 - CONVENTION UNIQUE SERVICE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS(SAID) ET GESTION PARTAGÉE DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL 2021-2022.

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Christine BERTIN, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre DUSSURGEY à Muriel LECERF, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Harun ARAZ, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI

Rapport de Madame la Maire

Mesdames, Messieurs,

La Métropole de Lyon connaît une croissance démographique soutenue et doit faire face à une demande accrue de logements. Il y a plus de 70 000 demandeurs actuellement inscrits auprès des bailleurs pour obtenir un logement social.

La ville de Vaulx-en-Velin connaît également une forte demande. Le nombre de demandeurs s'accroît de 3 à 4% en moyenne par an depuis une dizaine d'années (2675 demandeurs en 2021), alors que parallèlement le nombre d'attributions baisse dans les mêmes proportions (517 attributions en 2021). Le taux de rotation des logements est très faible, et la vacance quasiment nulle. Les ménages vaudais représentent les deux tiers des demandeurs.

Il y a aujourd'hui plus de 5 demandes pour une attribution. Ce chiffre a presque doublé depuis 2013 mais reste inférieur à celui de la Métropole (9,5 en 2020). Près de la moitié des ménages qui accèdent à un logement l'ont attendu pendant plus de deux ans. D'autre part, les grands logements (T4 et plus) sont sous représentés dans les attributions (40% de la demande et 20% des attributions en moyenne).

Ne disposant pas en propre d'un parc de logements, la commune a des capacités d'action limitées. Elle n'est réservataire que de 2% des logements sociaux de la commune, ce qui ne représente que quelques logements par an, qui se libèrent, et dont elle peut maîtriser l'attribution.

En revanche, elle peut accompagner les demandeurs, notamment les plus en difficulté, dans leurs démarches, et intervenir auprès des principaux réservataires et des bailleurs sociaux, pour des attributions concertées.

C'est la mission confiée au service habitat-logement, qui constitue depuis de nombreuses années le principal guichet d'accueil des demandeurs de logements, sur le territoire de la commune.

En application de la loi ALUR de 2014, la Métropole de Lyon a lancé en 2015 une démarche d'élaboration d'un Plan Partenarial de Gestion et d'Information des Demandeurs (PPGID),

comprenant notamment une harmonisation de l'accueil des demandeurs de logement sur tout son territoire, et le développement d'une gestion partagée de la demande.

Par délibération en date du 19 octobre 2018, Le conseil municipal a approuvé la participation de la commune au Service d'Accueil et d'information des demandeurs (SAID). Ce dernier, est structuré en trois types de lieux qui se distinguent par le degré d'approfondissement de l'information et de l'accueil délivré à l'utilisateur :

- Niveau 1 et 2 : ces lieux généralistes assurent l'accueil des principaux flux de demandeurs offrant un service gradué allant de l'accueil-orientation (type 1) à l'accueil-conseil (type 2) ;
- Niveaux 3 : ces lieux spécifiques s'adressent aux publics présentant un profil spécifique ou des difficultés particulières nécessitant un accompagnement complémentaire.

Dans ce cadre, la Ville est un guichet d'accueil labellisé de niveau 2. Le Service Habitat-Logement procède à l'accueil des demandeurs en leur délivrant des informations sur les règles générales d'accès au parc social et les processus d'attribution, en expliquant les modalités administratives de la demande, en enregistrant la demande, en procédant à des rendez-vous conseil, en qualifiant la demande et en orientant si nécessaire vers un accueil spécialisé de niveau 3.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville est un guichet d'accueil labellisé de niveau 3.

Dans l'attente du nouveau système de gestion partagée, qui devrait être opérationnel sur le territoire de la Métropole de Lyon en janvier 2023, et avec l'objectif d'assurer la continuité des missions du Service d'accueil et d'information des demandeurs et de sécuriser l'accès aux outils dans cette phase de transition, la Métropole de Lyon a décidé de proposer à la signature des partenaires une convention unique rassemblant les missions du SAID et l'accès aux outils de gestion partagée, indispensable pour remplir lesdites missions.(décision de la Commission Permanente en date du 5 juillet 2021 de fusionner la convention relative au Service d'accueil et d'information des demandeurs (2018-2020) et la convention de gestion partagée (septembre 2019-juillet 2021).

La convention relative au Service d'accueil et d'information des demandeurs (2018-2020) acte la labellisation des lieux d'accueil et d'information. Par ailleurs, elle décline les orientations visant à satisfaire le droit à information des demandeurs de logement social.

La convention de gestion partagée (septembre 2019 - juillet 2021) définit le dispositif de gestion partagée, qui permet la mise en œuvre effective du projet métropolitain de traitement des demandes de logement social, en particulier : organiser la prise de rendez-vous dans les lieux du Service d'accueil et d'information des demandeurs, avoir accès aux informations dans la demande de logement social du demandeur pour mieux le conseiller, avoir accès au portail professionnel commun, permettre le dispositif expérimental de location active.

Compte tenu de cette fusion, il convient de présenter au Conseil Municipal la nouvelle convention.

En conséquence, je vous propose :

► d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la Convention unique Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs (SAID) et Gestion partagée de la demande de logement social 2021-2022 et toutes autres pièces se rapportant à ce dossier.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Présentation de la délibération.

Mme GEOFFROY.- Je mets cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal ; après avoir délibéré, décide :

► d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la Convention unique Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs (SAID) et Gestion partagée de la demande de logement social 2021-2022 et toutes autres pièces se rapportant à ce dossier.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGEZ, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Frédéric KIZILDAG, David LAÏB, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

10 - TARIFICATIONS APPLIQUÉES AU CENTRE CULTUREL COMMUNAL CHARLIE CHAPLIN

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Christine BERTIN, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre DUSSURGEY à Muriel LECERF, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Harun ARAZ, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI

Rapport de Madame LAKEHAL

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la nouvelle saison culturelle 2022-2023 du Centre culturel communal Charlie Chaplin, il convient d'apporter quelques ajouts à la grille tarifaire de billetterie spectacles et à clarifier les propositions du bar de la manière suivante :

1. L'ensemble des tarifs individuels, abonnements et « Pass » de la saison 2021-2022 sont reconduits. Sont ajoutés deux tarifs spécifiques :

- Pass Culture (dispositif Métropole du Grand Lyon) : tarif 11,50 €.

Les étudiants de la Métropole peuvent acheter un carnet « Pass culture » par année scolaire, au tarif de 18 €. Le carnet comprend cinq coupons dont quatre places de spectacles à utiliser dans quatre lieux culturels différents, partenaires de la Métropole. Par coupon utilisé pour l'un de ses spectacles, l'équipement culturel partenaire obtient un remboursement par la Métropole à hauteur de 11,50 €.

- Intervention artistique : tarif 6 €.

Des ateliers de pratique artistique amateur ou des actions culturelles peuvent être proposés aux spectateurs en combiné d'un spectacle donné. Le nouveau tarif de 6 € s'adresse aux usagers désirant participer à la prestation artistique ou culturelle sans acheter de billet « spectacle ».

2. La tarification du bar est reconduite et les propositions clarifiées, selon les tarifs présentés en annexe.

En conséquence, je vous propose :

► d'approuver l'ensemble des tarifications billetterie et bar du Centre Culturel communal Charlie Chaplin, à compter de la saison culturelle 2022-2023, conformément aux tableaux joints en annexe.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Lakehal pour ces précisions.
Je mets cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal ; après avoir délibéré, décide :

► d'approuver l'ensemble des tarifications billetterie et bar du Centre Culturel communal Charlie Chaplin, à compter de la saison culturelle 2022-2023, conformément aux tableaux joints en annexe.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Frédéric KIZILDAG, David LAÏB, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

11 - GRATUITÉ POUR LA FÊTE DE LA SCIENCE 2022

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Christine BERTIN, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre DUSSURGEY à Muriel LECERF, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Harun ARAZ, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI

Rapport de Madame LAKEHAL

Mesdames, Messieurs,

La Fête de la science est un événement national de médiation scientifique qui promeut la science auprès du grand public. Depuis 1991, cet événement est organisé chaque année par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ; localement, il est coordonné par les Centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI).

Les acteurs et animateurs de cette fête sont des universités, des grandes écoles et des écoles normales supérieures, mais aussi de nombreux autres : associations, bibliothèques, musées de sciences, planétariums... A cette occasion, ils proposent des expositions, conférences, ateliers pédagogiques, journées « portes ouvertes » dans les laboratoires de recherche et autres temps de médiation. En semaine, la Fête accueille surtout du public scolaire. En week-end, le grand public se presse pour visiter les différents sites ouverts pour l'occasion. La gratuité d'accès est un principe et une obligation.

Depuis la création de la manifestation, la Ville de Vaulx-en-Velin (Planétarium), les différents acteurs du territoire d'enseignement et recherche (ENTPE, ENSAL), ou de diffusion de la CSTI (Ebulliscience, Planète Science, CALA...) y participent. Ils en sont devenus des partenaires reconnus, en proposant chaque année un programme d'animation original, déclinant la thématique nationale.

L'édition 2021 s'est déroulée à l'échelle de la métropole de Lyon et du département du Rhône. Elle a réuni près de 30 000 visiteurs. A Vaulx-en-Velin, le Planétarium a accueilli 1 300 visiteurs (dont 430 scolaires, essentiellement issus des établissements vaudais) qui ont participé aux activités de médiation proposées (projection de films, rencontres avec les chercheurs, ateliers...).

Cette année, la 31^{ème} édition de la Fête de la Science aura lieu du 13 au 16 octobre 2022. Le thème national retenu est «Le changement climatique». Le Planétarium sera à la pointe de ce sujet, en abordant les mécanismes de régulation du climat sur Terre mais aussi sur d'autres planètes de notre système solaire. Aux séances d'astronomie et à la visite de l'exposition « Vaisseau Terre » s'ajouteront de petits laboratoires de physique amusante pour réaliser des expériences. Les visiteurs découvriront également comment chacun peut, à son échelle, contribuer à lutter contre le réchauffement climatique. La programmation est détaillée en annexe.

La gratuité d'accès étant une condition pour que les activités du Planétarium soient labellisées « Fête de la science » il revient au Conseil municipal de se prononcer en ce sens.

En conséquence, je vous propose :

► d'accorder la gratuité des entrées au Planétarium du 13 au 16 octobre 2022 pour l'ensemble des activités proposées au Planétarium lors de cette édition de la Fête de la science 2022 (la programmation du Planétarium est détaillée dans l'annexe).

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Lakehal.
Je mets cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal ; après avoir délibéré, décide :

► d'accorder la gratuité des entrées au Planétarium du 13 au 16 octobre 2022 pour l'ensemble des activités proposées au Planétarium lors de cette édition de la Fête de la science 2022 (la programmation du Planétarium est détaillée dans l'annexe).

12 - MARCHÉS DE TRAVAUX DE L'ÉQUIPEMENT MUTUALISÉ VILLE CAMPUS

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Christine BERTIN, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre DUSSURGEY à Muriel LECERF, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Harun ARAZ, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI

Rapport de Monsieur MOINE

Mesdames, Messieurs,

La présence sur le territoire de Vaulx-en-Velin du campus universitaire et de ses deux grandes écoles, l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE) et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon (ENSAL) est un atout rare qui a permis d'imaginer une orientation originale pour le renouvellement urbain de Vaulx-en-Velin.

Afin d'ouvrir d'avantage le campus sur la ville et d'intégrer la vie étudiante dans la cité, un projet de création d'un équipement dont l'usage sera partagé entre la ville et les grandes écoles du Campus a été développé.

Ce projet s'inscrit d'une part dans le schéma de développement de l'urbanisme universitaire de la métropole de Lyon (SDU) et d'autre part dans l'opération ZAC Hôtel de ville. Il permettra de satisfaire le besoin d'extension des espaces d'enseignement de l'ENSAL et offrira un espace de rencontres, une plateforme d'innovation pédagogique ouverte, équipée et connectée favorisant l'apprentissage, la réussite et le lien avec le milieu socio-économique.

L'équipement mutualisé a pour ambition de favoriser les collaborations entre les acteurs du monde économique, de l'enseignement secondaire et supérieur, de la formation professionnelle et du développement social. Il proposera d'accueillir et de déployer de nouvelles formes de collaborations (entreprises / écoles / associations et collectivités) qui se traduiront par de nouvelles façons de former, de recruter, d'étudier, de participer, de débattre...

Ce projet constitue la première étape d'un développement de la formation et de la vie étudiante sur la ville, qui se poursuivra avec le pôle de formation de la ZAC du Mas du Taureau.

Le conseil municipal a délibéré en mars 2021 pour retenir une équipe de maîtrise d'œuvre (mandataire Tectoniques architectes) chargée d'assurer la conception et le suivi de réalisation de cet équipement mutualisé ville campus.

Le coût des travaux, compris tolérances, présenté par la maîtrise d'œuvre au stade avant-projet détaillé (APD) s'élève à 6 853 386,54 € HT (soit 8 224 063,85 € TTC). Le budget de l'opération a ainsi été évalué à 8 987 500 HT au stade APD, soit 10 785 000 TTC. Il comprend l'ensemble des dépenses relatives à l'opération (acquisition du foncier, diagnostics, études et travaux, frais de raccordements, révisions de prix et aléas).

Sur ces bases, il convient de lancer à présent la procédure de désignation des entreprises pour les travaux de construction du projet par voie d'appel d'offres ouvert selon les articles L.2120-1, R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 et pour les petits lots par procédure adaptée selon l'article R.2123-1 du code de la commande publique.

Les marchés de travaux pour l'équipement ville campus seront attribués en corps d'état séparés.

En conséquence, je vous propose :

- ▶ d'approuver l'avant-projet détaillé et le montant des travaux afférents ;
- ▶ d'autoriser Madame la Maire à signer les marchés de travaux relatifs à la construction de l'équipement ville campus avec les entreprises qui seront choisies par la commission d'appels d'offres sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales, à prendre toute mesure d'exécution relative à ces marchés ;
- ▶ d'autoriser Madame la Maire à attribuer et signer les marchés de travaux relatifs à la construction de l'équipement ville campus lancés en procédure adaptée (procédure dite « des petits lots ») ou qui seraient relancés en cas de procédure infructueuse sous réserve que les entreprises produisent leurs attestations fiscales et sociales, à prendre toute mesure d'exécution relative à ces marchés ;
- ▶ d'autoriser Madame la Maire à solliciter les subventions et participations au taux maximum auprès des différents partenaires ;
- ▶ d'inscrire les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés au budget primitif.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci pour la présentation de ce très beau projet que nous appréhendons de mieux en mieux .
(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal ; après avoir délibéré, décide :

- ▶ d'approuver l'avant-projet détaillé et le montant des travaux afférents ;
- ▶ d'autoriser Madame la Maire à signer les marchés de travaux relatifs à la construction de l'équipement ville campus avec les entreprises qui seront choisies par la commission d'appels d'offres sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales, à prendre toute mesure d'exécution relative à ces marchés ;
- ▶ d'autoriser Madame la Maire à attribuer et signer les marchés de travaux relatifs à la construction de l'équipement ville campus lancés en procédure adaptée (procédure dite « des petits lots ») ou qui seraient relancés en cas de procédure infructueuse sous réserve que les entreprises produisent leurs attestations fiscales et sociales, à prendre toute mesure d'exécution relative à ces marchés ;

- ▶ d'autoriser Madame la Maire à solliciter les subventions et participations au taux maximum auprès des différents partenaires ;
- ▶ d'inscrire les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés au budget primitif.

13 - ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET D'ILLUMINATIONS FESTIVES DE LA VILLE DE VAULX EN VELIN.

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Christine BERTIN, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre DUSSURGEY à Muriel LECERF, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Harun ARAZ, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI

Rapport de Monsieur MOINE

Mesdames, Messieurs,

L'éclairage public participe de la sécurisation et de l'amélioration du cadre de vie des vaudais. En 2018, la Ville de Vaulx-en-Velin avait décidé d'approuver la mise en place d'un marché de travaux de maintenance dont le but était de réduire le nombre de pannes et d'améliorer la réactivité de nos services dans le traitement des pannes.

Aujourd'hui, un premier bilan peut-être tiré et celui-ci est positif. Grâce à la maintenance préventive mise en place, le nombre de signalements concernant l'éclairage public reçus par le Pôle de Proximité a fortement baissé. Dans les premiers mois du marché, le Pôle de Proximité recevait en moyenne une cinquantaine de signalements par mois concernant l'éclairage public, aujourd'hui celui-ci n'en reçoit plus qu'une quinzaine mensuellement, soit une baisse de près des deux tiers.

Par ailleurs l'utilisation de l'outil de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) a permis d'améliorer notre réactivité dans le traitement des pannes de façon sensible. Fin 2018 le délai moyen d'intervention se situait entre deux et trois jours, en 2022 la plupart des interventions ont lieu le jour-même du signalement.

Le marché de maintenance actuel nous a également permis de faire évoluer qualitativement les illuminations installées lors des fêtes de fin d'année. Pour autant ce marché n'était qu'insuffisamment adapté à ce genre de prestations, et il est possible de maintenir un certain niveau d'exigence tout en contenant le niveau de dépenses prévues pour les illuminations festives.

L'accord cadre de travaux « maintenance préventive et curative de l'éclairage extérieur de la Ville de Vaulx-en-Velin » prenant fin au 13 juillet 2022, il est proposé de séparer la maintenance de l'éclairage public et la pose des illuminations festives en deux lots distincts, au sein d'un nouvel accord cadre « maintenance de l'éclairage public et illuminations festives de la Ville de Vaulx-en-Velin ». Ceci permettra de mieux adapter la réponse à des besoins différents et de répondre à l'obligation d'allotissement prévue dans le code de la commande publique.

Conformément aux articles L2124-1, L2124-2, R2161-2 à R2161-5, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique, une procédure d'appel d'offres ouverte pour la consultation des entreprises a été engagée le 23 mars 2022.

La consultation a comporté deux lots :

Lot n°1 : Prestations de maintenance préventive, curative, et corrective du réseau d'éclairage public de la ville de Vaulx-en-Velin- Montant minimum annuel HT: 250 000 € HT- Montant maximum annuel : 800 000 € HT (soit un montant minimum de 1 000 000 € HT et un montant maximum de 3 200 000 € HT pour la durée globale de l'accord-cadre, reconductions comprises)

Lot n°2 : Pose et dépose des illuminations festives de la ville de Vaulx-en-Velin- sans montant minimum annuel - Montant maximum annuel : 200 000 € HT (soit un montant maximum de 800 000€ HT pour la durée globale de l'accord-cadre, reconductions comprises)

Chaque lot constitue un accord-cadre mono attributaire. Chaque accord-cadre s'exécute par bons de commande et est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Il est reconductible tacitement 3 fois sans que sa durée totale ne puisse dépasser 4 ans.

Pour les deux lots, les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

- valeur technique pour 40 %
- prix pour 60 %

Au terme de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offre, réunie le 16 juin 2022, a classé les offres et retenu les prestataires suivants :

N° lot	Dénomination du lot	Entreprises choisies par la CAO par ordre de classement
Lot N°1	Prestation de maintenance préventive, curative et corrective du réseau d'éclairage public de la ville de la ville de Vaulx-en-Velin	Babolat électricité
Lot N°2	Pose et dépose des illuminations festives de la ville de Vaulx-en-Velin	Babolat électricité

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci d'avoir partagé le sujet de l'éclairage public et des illuminations de fin d'année.

Je mets cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal ; après avoir délibéré, décide :

► d'autoriser Madame la Maire à signer l'accord cadre lot n°1 relatif aux prestations de maintenance préventive, curative et corrective du réseau d'éclairage public avec l'entreprise Babolat Electricité sous réserve qu'elle produise les attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative à l'accord cadre ;

► d'autoriser Madame la Maire à signer l'accord cadre lot n°2 : Pose et dépose des illuminations festives avec l'entreprise Babolat Electricité sous réserve qu'elle produise les attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative à l'accord cadre.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Frédéric KIZILDAG, David LAÏB, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

14 - RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS ET DIRECTEURS D'ÉCOLE SUR LES TEMPS PÉRISCOLAIRES

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Christine BERTIN, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre DUSSURGEY à Muriel LECERF, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Harun ARAZ, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI

Rapport de Madame DAHOUM

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'accueil des enfants sur les temps périscolaires, la commune de Vaulx-en-Velin fait appel à des fonctionnaires de l'Éducation Nationale, enseignants et directeurs d'école rémunérés par elle, suivant la réglementation des activités accessoires.

Les communes ont en effet la possibilité de faire appel à ces personnels pour assurer des tâches de surveillance et d'encadrement. Ces personnels peuvent être affectés aux activités suivantes :

- surveillance sur les temps de midi rémunérée 9,85 euros brut de l'heure ;
- étude surveillée du soir rémunérée 13,79 euros brut de l'heure ;
- enseignement dans le cadre du « coup de pouce » rémunéré 14,78 euros brut de l'heure ;
- direction étude (travaux administratifs) rémunérés 16 euros brut de l'heure.

La collectivité souhaite délibérer sur ces missions confiées à des enseignants afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.

La réglementation est fixée par le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

La rémunération versée est égale au montant des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal et par le décret n° 2016-670 du 25 Mai 2016,

En conséquence, je vous propose :

► d'autoriser le recrutement de fonctionnaires de l'Education Nationale, enseignants et directeurs d'école pour assurer des tâches de surveillance et d'encadrement ainsi que divers travaux administratifs en dehors de leurs heures normales ;

- ▶ de les rémunérer aux taux horaires indiqués.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Dahoum. Je vous propose que nous passions au vote.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal ; après avoir délibéré, décide :

- ▶ d'autoriser le recrutement de fonctionnaires de l'Education Nationale, enseignants et directeurs d'école pour assurer des tâches de surveillance et d'encadrement ainsi que divers travaux administratifs en dehors de leurs heures normales ;
- ▶ de les rémunérer aux taux horaires indiqués.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Frédéric KIZILDAG, David LAÏB, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

15 - JARDIN DE LA GRAPPINIÈRE - ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LA VILLE DE VAULX-EN-VELIN ET LA MÉTROPOLE DE LYON

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Christine BERTIN, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre DUSSURGEY à Muriel LECERF, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Harun ARAZ, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI

Rapport de Monsieur GUILLERMIN - DUMAS

Mesdames, Messieurs,

En 2014, la ville de Vaulx en Velin a souhaité créer un nouvel espace de nature dans le quartier de la Grappinière, à l'angle de l'avenue Jean Moulin, de la rue du général Charles Delestraint, et de l'avenue du huit mai 1945.

L'aménagement de cet espace public a fait l'objet d'une très large concertation citoyenne. Les Vaudais ont été consultés au travers de réunions publiques, du site de la Ville et d'autres consultations menées par le Grand Projet de Ville (GPV).

Il en est ressorti que les habitants souhaitaient que cet espace de « fraîcheur » soit ornemental, propice à la flânerie et exemplaire en terme de respect de la biodiversité, avec une volonté de marquer l'entrée Ouest du quartier de la Grappinière.

Les travaux ont été engagés en 2021, après la livraison de l'immeuble de logement situé à l'ouest du terrain, et il a été décidé, lors du conseil municipal du 10 février 2022, de dénommer cet espace « jardin de la Grappinière ».

L'emplacement concerné, d'une surface de 1000 m² appartient à la Ville et est cadastré AV 479.

Toutefois, afin de désimperméabiliser et végétaliser le maximum de surface, la Ville a souhaité élargir l'emprise de cet îlot de fraîcheur en intégrant une partie du trottoir situé sur le côté ouest de ce dernier, d'une surface de 140m².

Pour permettre la réalisation de ce projet, la Métropole de Lyon a accepté de céder à la ville de Vaulx en Velin, une partie de son domaine public de voirie.

Conjointement à cela, pour des raisons de praticité et de confort d'usage, la Ville de Vaulx en Velin va également céder 6 m² à la Métropole afin d'assurer une continuité piétonne lisible à l'angle du jardin de la Grappinière (le plan figure en annexe).

Cet accord donne lieu à un échange de Domaine Public à Domaine Public entre la Ville de Vaulx en Velin et la Métropole de Lyon, conformément aux plans ci-joints.

Cet échange se fera au prix de 1€ symbolique.

En conséquence, je vous propose :

- ▶ d'approuver l'échange de Domaine Public à Domaine Public entre la ville de Vaulx en Velin et la Métropole de Lyon conformément à la description suivante :
 - la parcelle AV 506 d'une superficie de 140 m² intègre le Domaine Public de la Ville de Vaulx en Velin ;
 - les parcelles AV 503 et AV 504 d'une superficie totale de 6 m² intègrent le Domaine Public de la Métropole de Lyon.
- ▶ d'approuver cet échange au prix de 1€ symbolique ;
- ▶ d'autoriser Madame la Maire à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que les actes afférents avec la Métropole de Lyon.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Ce qui poursuit le beau travail fait sur le jardin de la Grappinière que nous avons mené voici quelques semaines.
Je mets cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal ; après avoir délibéré, décide :

- ▶ d'approuver l'échange de Domaine Public à Domaine Public entre la ville de Vaulx en Velin et la Métropole de Lyon conformément à la description suivante :
 - la parcelle AV 506 d'une superficie de 140 m² intègre le Domaine Public de la Ville de Vaulx en Velin ;
 - les parcelles AV 503 et AV 504 d'une superficie totale de 6 m² intègrent le Domaine Public de la Métropole de Lyon.
- ▶ d'approuver cet échange au prix de 1€ symbolique ;
- ▶ d'autoriser Madame la Maire à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que les actes afférents avec la Métropole de Lyon.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Frédéric KIZILDAG, David LAÏB, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ
Vote(s) Contre	0	

Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

16 - ACCORD CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRE DE TRAVAUX COURANT EN BÂTIMENT ACCORD CADRE LOT1 ÉLECTRICITÉ ET LOT 5 SOLS SOUPLES

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Christine BERTIN, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre DUSSURGEY à Muriel LECERF, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Harun ARAZ, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI

Rapport de Monsieur GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

Le patrimoine bâti de la Ville représente une surface cumulée d'environ 200 000 m². Il est principalement constitué de 16 groupes scolaires, de 6 établissements dédiés à la petite enfance, de 15 équipements sportifs, de 9 équipements culturels, de l'Hôtel de Ville et de ses annexes.

L'entretien courant du patrimoine communal contribue à la qualité du service rendu aux habitants. Les travaux réguliers de mise aux normes, de réparation, de réfection, d'amélioration du confort, permettent également de fournir aux agents communaux des espaces de travail adaptés à leurs besoins pour le plein exercice de leurs missions.

Le 15 avril 2022 ont pris fin les accords-cadres lancés en 2018 portant sur l'ensemble des travaux courants dans les domaines de l'électricité, de la plâtrerie-peinture, de la maçonnerie, du carrelage, du sol souple et de la menuiserie intérieure. C'est pourquoi une nouvelle consultation a été engagée par avis d'appel public à la concurrence en date du 23 mars 2022 pour renouveler ces accords-cadres arrivés à échéance. Conformément aux articles R 2124-2, R 2161-1 à R 2161-5 du Code de la commande publique, une procédure d'appel d'offres ouvert a ainsi été lancée.

La consultation a été divisée en six lots :

- électricité ;
- plâtrerie -Peinture ;
- maçonnerie ;
- carrelage ;
- sol souple ;
- menuiserie intérieure,

Chaque lot constitue un accord-cadre s'exécutant par l'émission de bons de commandes au fur et à mesure des besoins. Chaque accord-cadre est multi-attributaire, avec un maximum de trois opérateurs économiques, et conclu pour une période de douze mois, à compter de sa notification, reconductible trois fois sans que sa durée ne puisse excéder quatre ans.

Les lots 2 plâtrerie-peinture ; 3 maçonnerie ; 4 carrelage et 6 menuiserie intérieure ont été soumis au précédent conseil municipal .

Les lots 1: Électricité et 5 : Sols souples ont dû être relancés par avis d'appel public à la concurrence du 9 mai 2022,

Les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

- valeur technique, pondérée à 60 % ;
- prix, pondéré à 40 %

Au terme de son analyse, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 23 juin 2022, a sélectionné les offres et les entreprises suivantes :

N° lot	Dénomination du lot	Entreprises choisies par la CAO par ordre de classement
Lot N°1	Électricité	1 - Desaintjean Electricité 2- SPIE Batignolles Energie 3- 3A Réseaux
Lot N°5	Sols souples	1- ADB Batiment 2- Rhonibat 3- Storia

Aux termes de l'article R2152-6 du Code de la commande publique, les offres sont classées par ordre décroissant. Si le candidat retenu ne peut justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale, l'accord-cadre est attribué au candidat suivant. Ce classement est porté au procès-verbal de la commission d'appel d'offres. Les offres les mieux classées sont retenues.

En conséquence, je vous propose :

► d'autoriser Madame la Maire à signer chaque accord-cadre de travaux avec les entreprises choisies par la CAO du 23 juin 2022, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative à l'accord-cadre.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci pour cette présentation.

Je mets la délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal ; après avoir délibéré, décide :

► d'autoriser Madame la Maire à signer chaque accord-cadre de travaux avec les entreprises choisies par la CAO du 23 juin 2022, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative à l'accord-cadre.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Frédéric KIZILDAG, David LAÏB, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Mme GEOFFROY.- Nous allons passer aux rapports avec débat.

Mme GEOFFROY.- Je voudrais commencer par faire adopter les procès-verbaux des trois derniers conseils municipaux.

PROCÈS-VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2021

Nous avons à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre, y a-t-il des remarques ou des commentaires concernant ce procès-verbal ?

(Aucune remarque.)

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal ; après avoir délibéré, décide :

- ▶ d'adopter le procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2021.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Frédéric KIZILDAG, David LAÏB, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

PROCÈS-VERBAL DU 10 FÉVRIER 2022

Je vous propose également d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 10 février dernier.

Avez-vous des remarques ou des demandes de rectification ?

(Aucune.)

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal ; après avoir délibéré, décide :

- ▶ d'adopter le procès-verbal du conseil municipal du 10 février 2022

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGE, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Frédéric KIZILDAG, David LAÏB, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

PROCÈS-VERBAL DU 31 MARS 2022

Enfin, le procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2022. Y a-t-il des commentaires, des remarques ou des demandes de précision ?

(Il n'y en a pas).

Je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal ; après avoir délibéré, décide :

- ▶ d'adopter le procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2022

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGE, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Frédéric KIZILDAG, David LAÏB, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	

Ne prend pas part au vote	0	
---------------------------	----------	--

17 - ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Christine BERTIN, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre DUSSURGEY à Muriel LECERF, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Antoinette ATTO, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI

Rapport de Madame la Maire

Mesdames, Messieurs,

Par courrier du 30 juin 2022, Monsieur le Préfet du Rhône a accepté la démission de monsieur Roger Bolliet de ses fonctions de neuvième adjoint et de conseiller municipal,

L'article L2122-7-2 du code général des collectivités territoriales précise qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7, c'est-à-dire au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder.

En conséquence, je vous propose:

► de procéder à l'élection du neuvième adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Je vous propose de désigner deux assesseurs : un dans la majorité et un second dans l'opposition.

J'ouvre l'appel à candidatures, qui veut être assesseur au dépouillement des votes dans la majorité et dans l'opposition ?

Mme Dahoum pour la majorité et Mme Watrelot pour l'opposition proposent leur candidature.

Nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote.)

Mme Dahoum et Mme Watrelot sont désignées assesseurs à l'unanimité des présents.

Il est proposé de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au maire, c'est obligatoirement un homme en raison de la parité et du nombre d'adjoints, il occupera la place de 9^e adjoint, comme son prédécesseur.

Vous disposerez chacun d'un bulletin vierge, d'une enveloppe, d'un stylo. Un isolement a été installé dans la salle pour que chacun, s'il le souhaite, puisse écrire le nom du candidat souhaité sur le bulletin vierge et l'insérer dans l'enveloppe. Nous sommes tous élus, nous savons tous comment fonctionne un isolement.

Des bulletins de vote seront distribués aux élus ayant une procuration afin qu'ils aient autant de bulletins que de pouvoirs de vote.

(Il est procédé à la distribution des bulletins.)

J'invite les candidats à la fonction de 9^e adjoint à se faire connaître. Avant le vote, les candidatures ne donnent pas lieu à discours ou débat, afin de garantir le secret du scrutin, mais chacun pourra s'exprimer à l'issue du vote.

Qui est candidat au poste de 9^e adjoint ?

M. Duvert a levé la main, il est donc candidat.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Nous allons procéder à l'élection du 9^e adjoint à la Maire à scrutin secret à la majorité absolue des suffrages.

Vous pourrez donc écrire ou pas le nom sur le bulletin. L'urne vient à vous afin de limiter les déplacements. Je vous rappelle que nous avons un candidat enregistré, qui est M. Régis Duvert.

Je vous invite à déposer votre enveloppe dans l'urne qui vous sera présentée et à signer la feuille d'émargement. Si certains d'entre vous ne souhaitent pas participer au vote, ils le préciseront sur la feuille d'émargement.

Cela étant précisé, celles et ceux qui ont en charge l'urne peuvent la faire passer.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

Résultats du vote :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 37

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 32

Régis Duvert a obtenu 32 voix.

Cher Régis Duvert, vous êtes élu 9^e adjoint à la Maire de Vaulx-en-Velin, vous avez obtenu la majorité absolue. Toutes nos félicitations au 9^e adjoint, qui a la délégation de l'économie, des commerces, de l'artisanat, des marchés forains, de l'économie sociale et solidaire et du tourisme. Toutes mes félicitations.

(Applaudissements).

Nous allons ainsi continuer avec notre exécutif au complet, je remercie l'ensemble des conseillers municipaux.

Je vous propose de passer la parole aux élus qui le souhaitent, j'ai deux demandes de temps de parole : une de M. Marion et une seconde du groupe Agir ensemble pour Vaulx-en-Velin. Qui souhaite commencer ?

M. MARION.- Je retire ma demande de prise de parole.

Mme BERTIN.- Je voulais dire quelques mots ce soir en conseil municipal pour rendre hommage à M. Bolliet. Même si nous ne partageons pas les mêmes opinions, je suis plutôt centre droit, c'était un homme très respectable, de conviction et résolu de gauche.

Je me souviens l'avoir sollicité pour une personne en situation de handicap dont le dossier de logement n'avancé pas. Il avait pris ma demande avec beaucoup de gentillesse en précisant qu'il

n'y aurait pas de favoritisme mais qu'il recevait tout le monde ; il m'a confirmé avoir pris rendez-vous et qu'il l'avait vu. Six mois après, il m'a tenu au courant de l'avancée du dossier.

C'était vraiment quelqu'un qui avait à cœur de faire les choses. Je suis un peu surprise et je regrette son départ parce qu'il travaillait vraiment bien.

Il vous a fortement soutenue, Madame la Maire, lors de la dernière élection municipale, mais j'imagine qu'il a dû tirer les mêmes conclusions que celles que nous avons tirées en 2016, deux ans après les élections, face à votre carriérisme, au fait que vous n'écoutez pas les autres et qu'il n'y a que vous qui décidez.

Vous pouvez toujours rire, mais c'est du vécu et je sais ce que vous vivez, mais ce n'est pas très grave.

Votre dernière prise de position officieuse de soutien à chacun des deux finalistes pour les élections législatives, mais officiellement à personne, a pu en choquer plus d'un.

C'est bien dommage qu'il soit parti, mais je félicite évidemment Régis Duvert pour sa nomination.

Merci.

Mme GEOFFROY.- Je ne voudrais pas que celles et ceux qui suivent le conseil municipal, qui nous écoutent, pensent qu'il est arrivé un malheur à M. Bolliet parce que, Madame Bertin, vous en parlez presque au passé.

Je salue le travail de Roger Bolliet, comme adjoint au logement, qui a travaillé à mes côtés pendant des années avec rigueur, conscience, engagement et investissement.

Il a exprimé avec beaucoup de clarté qu'il démissionnait pour des raisons personnelles. Je propose que nous en restions là, par égard pour un acteur engagé de la Ville depuis de nombreuses années, dont je ne doute pas qu'il restera un acteur engagé sur plusieurs champs.

Cela étant dit, je propose qu'il n'y ait pas plus de débat sur ce sujet et que nous poursuivions l'ordre du jour du conseil municipal.

18 - ACTES DE GESTION

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Christine BERTIN, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre DUSSURGEY à Muriel LECERF, Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Monique MARTINEZ, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN – DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Antoinette ATTO, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI

Rapport de Madame la Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 10 juillet 2020, prise en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, Le conseil municipal a donné à Madame la Maire délégation pour traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence de l'assemblée communale sous réserve d'en rendre compte.

J'ai donc l'honneur de vous informer des décisions prises dans ce cadre.

Je vous remercie d'en prendre acte.

Conventions de mise à disposition / Baux	
Caractéristiques principales	Date de signature
Type d'acte : Convention de mise à disposition de locaux communaux à titre précaire Objet : Mise à disposition d'une salle de formation située au 3 avenue Georges Dimitrov Durée : Du 21 mars au 16 mai 2022 Bénéficiaire : GRETA CFA Lyon Tarification : 735€ pour une occupation de 30 heures hebdomadaire	16/03/2022
Type d'acte : Convention de mise à disposition d'un terrain communal à titre précaire Objet : Mise à disposition d'un terrain communal situé Chemin du Gabugy pour la création d'un verger destiné à la préservation d'arbres fruitier anciens. Durée : Du 14 avril 2022 au 14 avril 2023 Bénéficiaire : Association locale « Les croqueurs de pommes » Tarification : Gratuit	18/03/2022

Type d'acte : Convention d'autorisation d'occupation temporaire Objet : Mise a disposition du parking situé à l'angle des rues Jean Perret et Ernest Renan à titre gratuit pour l'organisation d'un marché de produits alimentaires Durée : Du 2 mars au 1 ^{er} mai 2022 Bénéficiaire : Association Vaulx AmbitionS (AVAS) Redevance/loyer : Gratuit	15/04/2022
---	------------

Marchés publics de fournitures et de services inférieurs aux seuils européens de procédure formalisées			
Objet	titulaire	Montant	Date de notification
Mise à disposition d'une application de gestion de mobiliers urbains : jeux d'enfants et équipements sportifs Durée : 1 an reconductible 2 fois.	PRO URBA	321,00€ HT	28/02/2022
Mise à disposition et de maintenance de bacs roulants Durée : 1 an	SULO	6030,50€ HT (coût annuel estimatif)	23/12/2021

Avenants aux marchés publics						
N°de marché	Objet du marché	titulaire	Montant du marché initial HT	N° et objet de l'avenant	Nouveau montant du marché	Date de notification
2020_M027	Maintenance préventive annuelle des équipements d'accueil du jeune enfant de la Ville et traitement curatif dans le cadre de la lutte contre la légionelle	VEOLIA WATERS STI	Sans montant minimum montant maximum annuel 20 000 € Part forfaitaire : 6 017,20 €	Avenant 1: Mise en conformité aux nouvelles obligations relatives au respect des principes de laïcité et de neutralité		15.04.2022
2020_M004	Prestations de sécurité, surveillance et gardiennage Lot n°1: prestations de gardiennage statique des biens	ACS SÉCURITÉ PRIVÉE	Sans montant minimum annuel Sans montant maximum annuel	Avenant 1: Mise en conformité aux nouvelles obligations relatives au respect des principes de laïcité et de neutralité		15.04.2022
19M008	Maintenance préventive et corrective des portes piétonnes, portes industrielles et portails automatiques	COPAS SYSTEMES	Sans montant minimum Montant maximum annuel: 22 000 € Part forfaitaire: 4 715.00 €	Avenant 2: Intégrer des nouveaux équipements situés sur la Médiathèque léonard De Vinci: - 3 portes piétonnes		15.04.2022

	de la ville de Vaulx-en-Velin			coulissantes, - 3 portes sectionnelles, - 2 portails coulissants.		
15A39	Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'équipement intégré René BEAUVÉRIE	Sarl D. COULON ET ASSOCIES	1 597 320,00 €	Avenant 2: Avenant de transfert (DEFACTO devient STIMEO suite transfert siège social)		25.04.2022
2020_M028	Maintenance tableaux numériques interactifs (TNI) pour les écoles de la ville de Vaulx-en-Velin	SARL ORDISYS INFORMATIQUE	Sans montant minimum annuel Montant maximum annuel: 70 000,00 €	Avenant 1: Avenant de transfert (Sarl ORDISYS devient Eurl ORDISYS INFORMATIQUE)		28.04.2022
2020_M036	Prestations de restauration en liaison froide et prestations connexes Lot n°1: Fourniture de repas en liaison froide pour les scolaires et les ALSH		Sans montant minimum annuel Sans montant maximum annuel Sans montant minimum annuel Sans montant maximum annuel	Avenant 3: Suite à une hausse exceptionnelle des prix, modification des prix du BPU (+ 3,51%) pendant une période définie fixée à 6 mois		29.04.2022
2020_M037	Lot n°2: Fourniture de repas en liaison froide pour la petite enfance			Avenant 2: Suite à une hausse exceptionnelle des prix, modification des prix du BPU (+ 3,51%) pendant une période définie fixée à 6 mois		29.04.2022

Marchés publics arrêtés sans suite

N° de l'acte	Objet du marché	Motif de l'arrêt	Date de réception au contrôle de légalité
2022-002GSOC	Construction du Groupe Scolaire Odette CARTAILHAC Lot n°06: Menuiseries extérieures – Occultation	DPGF publié à revoir (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire)	05/05/2022
2022-003	Accord cadre multi-attributaires de travaux courants dans les	BPU publié à revoir (bordereau des prix unitaires)	05/05/2022

	domaines de l'électricité, de la plâtrerie-peinture, de la maçonnerie, du carrelage, du sol souple, de la menuiserie intérieure Lot n°1: Électricité		
2022-003GSOC	Construction du Groupe Scolaire Odette CARTAILHAC Lot n°03: Étanchéité	DPGF publié à revoir (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire)	05/05/2022
2022-004	Accord cadre multi-attributaires de travaux courants dans les domaines de l'électricité, de la plâtrerie-peinture, de la maçonnerie, du carrelage, du sol souple, de la menuiserie intérieure Lot n°5: Sols souples	BPU publié à revoir (bordereau des prix unitaires)	05/05/2022

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- J'avais une demande de prise de parole de l'UVI, mais qui n'est pas avec nous soir. Pardon, ce n'est pas une demande de l'UVI, mais de Mme Bertin ; excusez-moi.

Mme BERTIN.- Si vous confondez avec Nordine Gasmi, je dois vous avouer que je ne suis pas sûre de bien le prendre.

Mme GEOFFROY.- Je n'étais pas sur la bonne ligne, soyez rassurée.

Mme BERTIN.- Ma remarque est assez positive sur l'organisation du marché du ramadan, parce que j'avais été très critique l'année précédente. Cette convention est très bien parce que cela a plutôt été bien organisé, il n'y a pas eu de problème de stationnement et cela n'a pas créé de nuisance.

Je voulais surtout en profiter pour vous demander quelques informations sur le feu d'artifice qui sera tiré. Je ne vois pas passer d'appel d'offres, les montants doivent être importants, j'aurais aimé avoir des précisions sur ce sujet. Merci.

Mme GEOFFROY.- Rassurez-vous, nous avons tout fait dans les règles, nous enverrons les informations, Madame Bertin, concernant le feu d'artifice. Vous avez raison d'en parler, cela nous permet d'inviter les Vaudaises et les Vaudais. Nous allons reprendre notre feu d'artifice sur le site du marché aux puces ce 13 juillet, nous aurons le plaisir de célébrer ensemble la fête nationale, ce dont nous avons été privés en raison de la crise sanitaire.

Nous enverrons à l'ensemble des élus du conseil municipal les informations d'attribution de marché, nous les retrouverons aussi dans les actes de gestion puisque, pour ce montant concerné, vous m'avez donné délégation pour traiter les dossiers ; j'en rendrai évidemment compte au prochain conseil municipal.

S'il n'y a pas d'autre demande de parole, je passe aux voix.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal ; après avoir délibéré, décide :

- ▶ de prendre acte des décisions prises par Madame la Maire

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	35	Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Frédéric KIZILDAG, David LAÏB, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	2	Sacha FORCA, Audrey WATRELOT
Ne prend pas part au vote	0	

19 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DE LA VILLE DE VAULX-EN-VELIN

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGESLIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Christine BERTIN, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Monique MARTINEZ, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Antoinette ATTO, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI

Rapport de Madame la Maire

Mesdames, Messieurs,

L'année 2021 a de nouveau illustré l'importance des services publics dans notre pays et à l'échelle de notre ville. Les agents municipaux ont dû faire preuve d'adaptation face à une pandémie qui a poursuivi ses ravages tout au long de l'année. Ils ont accompagné les plus fragiles, réglé les problèmes du quotidien et mené les projets structurants qui transformeront notre ville.

La ville a suivi les préconisations sanitaires tout en maintenant un accueil du public sur tous ses sites.

Malgré un budget 2021 impacté, la ville a poursuivi le travail de consolidation de sa santé financière. La bonne gestion des deniers publics a permis d'accompagner et financer la modernisation de la commune, grâce à un investissement annuel de plus de 20 millions d'euros par an.

Ainsi, la Ville a pu maintenir, pour l'ensemble de ces acteurs associatifs, un soutien constant sur 2020 et 2021. Ce retour à la normalité a permis à de nombreuses activités de pouvoir reprendre tels que les manifestations sportives ou les temps mémoriels. Également, les équipements culturels ont pu rouvrir leurs portes pour accueillir, de nouveau, visiteurs et autres animations. Enfin, l'ouverture de la nouvelle école Katherine Johnson et les nombreuses les activités péri et extra-scolaires permettent un accompagnement des jeunes vaudais.

Cette reprise s'est accompagnée, également, par la mise en place de projets d'envergure. La commune poursuit et intensifie ses projets en faveur de la transition écologique et sociale, notamment au travers des projets de rénovations urbaines (Cités TASE ou au Mas du Taureau) et grâce à une végétalisation accrue des espaces publics et des habitats (parvis de l'Hôtel de Ville, Grappinière, dentelières). Également pour nos mobilités douces, la concertation a réuni de nombreux vaudais autour du projet du tramway T9.

Etre au plus près des Vaudais pour faciliter leur quotidien et ainsi renforcer les liens entre citoyens et acteurs institutionnels dans le but de redonner confiance dans l'action publique était un de nos engagements en 2020. Les nombreuses concertations telles que le budget participatif ou les assemblées de quartiers ont permis de mettre en place ce renouveau de la participation citoyenne et donner naissance à de nombreux projets pensés et construits avec et pour les habitants.

Ce rapport retrace l'activité de la ville de Vaulx-en-Velin et de ses services, dans une volonté de transparence sur notre action. Je remercie l'ensemble des agents municipaux, qui œuvrent dans notre ville au service des vaudaises et des vaudais

En conséquence, je vous propose :

► de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2021 de la ville de Vaulx-en-Velin.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- J'ai trois demandes d'intervention dont l'une de l'UVI qui n'est pas présente. J'ai une demande de parole de Mme Vidal pour Demain, Vaulx-en-Velin pour 20 minutes.

Mme VIDAL.- Merci. Avant de commencer, je tiens à remercier l'ensemble des services qui a parfaitement rempli la mission que vous lui avez confiée.

Quelques observations avec le peu d'informations chiffrées communiquées et quelques questions concernant ce rapport d'activité :

➤ Sur le développement urbain :

En 2020, nous pouvions lire : « 81 logements en collectif autorisé, à savoir des logements sociaux » et pour l'année 2021, seulement 62 logements collectifs autorisés, soit une baisse de plus de 30 %.

Je n'aurai de cesse de dire que nous avons une histoire ouvrière et paysanne et que cette histoire s'est faite avec des logements sociaux. Peu m'importe que notre ville ait un taux supérieur à la moyenne nationale, nous sommes une ville ouvrière, paysanne et populaire, et je suis fière de la diversité et de la richesse de ma ville, de notre ville.

Il va de soi que la construction de logements sociaux ne peut se faire qu'avec la volonté de la Métropole. Je tiens à rappeler à toutes et tous que lors du dernier conseil municipal, je me suis abstenue sur le projet territorial Rhône Amont, car celui-ci ne prévoit aucunement l'aide à la construction de logements sociaux.

Oui, le logement social est une nécessité. Ce rapport d'activité ne fait que traduire une volonté métropolitaine et nationale contre l'habitat social. À ce titre, je ne peux m'empêcher de souligner que pour obtenir un logement social de type PLS il faut que les revenus mensuels correspondent à trois mois de loyer, c'est cela la réalité du logement social aujourd'hui. Le logement social est un sujet majeur, car trois habitants sur quatre en France peuvent en bénéficier. Nous sommes donc bien dans la mixité sociale.

Je souhaite qu'il y ait plus de logements sociaux et moins de logements privés loués par des acteurs privés avec des loyers exorbitants.

Concernant les habitants de Pierre Dupont, fin 2020, il restait 70 ménages à reloger, et concernant les habitants de la rue Nelli, il restait 11 ménages à reloger. Je suis étonnée de lire que tous ces ménages n'ont pas été relogés en fin 2021. Pourriez-vous nous dire combien de ménages restent à être relogés, et s'ils sont relogés, le sont-ils sur notre commune ?

Concernant la ville durable, et plus particulièrement les Terres du Velin, je ne peux être que très favorable à promouvoir l'activité maraîchère sur notre commune. Comment pourrais-je être contre alors que ce projet était une action essentielle du programme que j'ai porté en 2020 ? J'encourage tous les jeunes agriculteurs à faire une demande à la Ville pour leur installation.

Je profite de cette prise de parole pour féliciter Marius Muzard (?), jeune diplômé avec mention d'un BTSA - Agronomie, productions végétales, futur maraîcher sur les Terres du Velin, est présent dans la salle.

Concernant la ville d'avenir et de réussite, et en premier lieu nos écoles, collèges et lycées, la lecture de ce chapitre m'a rendu perplexe, puisque j'ai assisté au conseil municipal du 21 septembre 2021 et qu'à ce même conseil, il a été présenté en rapport 4, une communication sur la rentrée scolaire. Il est vrai que j'aurais pu être absente ou frappée d'une absence en plein conseil, mais non, j'étais bien là – je cite :

« L'ouverture d'une nouvelle école est toujours un moment de fête, celle de l'école Katherine Johnson n'a pas dérogé à la règle. À la rentrée, nous accueillons dans nos écoles 7 216 élèves dans les 17 groupes scolaires de la ville, qui correspondent à 37 écoles : 20 maternelles et 17 élémentaires, répartis ainsi :

2 787 élèves en maternelle pour 124 classes ;

4 429 élèves en élémentaires pour 256 classes.

Il convient d'ajouter, à titre d'information, que plus de 3 700 collégiens et lycéens ont également fait leur rentrée dans les établissements de notre ville ».

Pouvez-vous nous expliquer que nous ayons aujourd'hui, fin 2021, 39 écoles accueillant 6 901 élèves contre 7 216 élèves annoncés le 21 septembre ?

Pouvez-vous également nous expliquer que le 21 septembre, vous nous annoncez que 3 700 collégiens et lycéens ont fait leur rentrée, mais sur le rapport d'activité nous n'avons plus que 3 029 collégiens et lycéens ?

Toutefois, si dans votre réponse vous deviez faire un parallèle avec la rentrée scolaire 2020-2021, sachez que le nombre d'élèves était également de 7 216 élèves, ou encore dire qu'il est question que des petits Vaudais ; je vous invite alors à faire une communication sur la rentrée scolaire prochaine avec tous ces éléments pour plus de clarté.

Une dernière question : où vont tous nos enfants ? *A priori*, dans le privé. Que deviennent nos fondamentaux pour une école publique, laïque de qualité ?

Je terminerai en félicitant les jeunes bacheliers de notre ville et ceux ayant obtenu le brevet des collèges.

➤ Sur la petite enfance :

Tout d'abord, je m'abstiendrai de faire une quelconque communication sur la crèche que nous avons en délégation de service.

Sur le rapport d'activité 2020, il était constaté une diminution des assistantes maternelles, diminution qui n'est pas endiguée en 2021, puisque nous perdons 11 assistantes maternelles. À vous entendre ce soir, nous avons encore perdu huit assistantes maternelles en 2022, serait-ce un signe que le taux de natalité diminue et de contraintes de plus en plus importantes pour les assistantes maternelles ? À ce moment-là, la Ville ne pourrait-elle pas leur apporter des solutions pour les soutenir ?

➤ Concernant la Ville intelligente et solidaire :

Sur la plate-forme Toodego, en 2020, nous avons 14 080 demandes effectuées. En 2021, nous n'en avons plus que 6 000, nous avons pourtant sept nouveaux services. Aurions-nous moins de demandes de colis de fin d'année, d'inscriptions pour un chantier jeune ?

Comme vous, je m'interroge sur l'augmentation des signalements : 950 signalements en 2021 contre 739 en 2020. Je doute fort que tous ces signalements soient fantaisistes.

➤ Concernant les employés de la commune, et plus précisément le passage aux 1 607 heures et le RIFSEEP.

S'agissant du passage aux 1 607 heures, j'aurais souhaité que vous soyez en accord avec les maires de France qui s'opposent à cette loi, tout comme moi, car il n'est pas normal de remettre en cause ces congés qui ont été négociés dans un cadre légal entre la mairie employeur et les représentant du personnel depuis des décennies. Cela pose avant tout la question de la libre administration des communes.

Je salue leur victoire du 1^{er} juin dernier pour leur ténacité et leur engagement. C'est maintenant au Conseil constitutionnel de trancher la question de la libre administration des communes.

Concernant le régime indemnitaire prenant en compte les fonctions, les suggestions, l'expertise et l'engagement professionnel, je n'aurai de cesse de rappeler qu'en 22 ans, le point de l'indice de la rémunération des fonctionnaires n'a pas progressé, alors que pour la même période l'inflation a progressé de 40 %.

En 2022, nos agents vont avoir un coup de pouce, loin, très loin de combler les 40 % de perte de pouvoir d'achat.

La mise en place du RIFSEEP fait courir un risque accru à certains employés de notre commune car le RIFSEEP comporte des plafonds ce qui va très certainement engendrer une réduction de la prime du 13^e mois. À ce sujet, lors de précédents conseils, je vous avais posé des questions auxquelles vous n'avez pas répondu. Puis-je avoir enfin des réponses aux questions suivantes :

- Pouvez-vous donner l'assurance qu'il n'y aura pas de plafonnement pour les agents de la Ville ?
 - Pouvez-vous nous donner l'assurance que la prime de 13^e mois sera versée sans prorata en cas de maladie ou d'accident du travail dont le nombre ne cesse d'augmenter ?
- Sur l'action sociale

Les 18 470 personnes accueillies correspondent à près de 30 % de notre population. Ne pensez-vous pas qu'il faille revenir aux fondamentaux de notre Ville dont le principal est la solidarité, inscrite sur le fronton de l'hôtel de ville, plus communément notre mairie, maison du peuple ?

Nous devons toutes et tous être acteurs. L'aide alimentaire pour la plupart des personnes accueillies n'est pas une fin en soi. Il est encore temps de descendre dans la rue pour demander des salaires, des pensions de retraite qui permettent de vivre et non de survivre. Il est encore temps de mettre en place la gratuité de la restauration scolaire ; c'est une priorité, une urgence.

Je me permets de vous rappeler mon intervention du 1^{er} juin dernier :

Quelles actions envisagez-vous, seuls ou avec l'Association des Maires de France, pour que l'État permette aux communes, à notre commune, de répondre aux besoins de plus en plus nombreux et de plus en plus nécessaires aux Vaudais et aux Vaudaises ?

Je tiens à vous remercier d'avoir répondu à ma demande, puisque le 23 juin vous avez réagi avec Philippe Rio et Gilles Leproust, entre autres, membre avec vous de l'Association Ville & Banlieue, en appelant la mobilisation de l'ensemble des départements ministériels pour garantir l'équité républicaine due à notre territoire, à tous les territoires.

Il est temps, comme viennent de le faire Michel-Edouard Leclerc et les sénateurs communistes, de dénoncer des hausses de prix suspectes et de demander, tout comme ils le demandent, une mission d'information.

Pour conclure sur votre rapport d'activité 2021 :

En 2019 et en 2020, vous nous présentiez des ratios traités avec intelligence. En 2021, vous nous présentez un rapport d'activité plus attractif à lire par les Vaudais ; cependant, les chiffres ont disparu, ils sont pourtant importants pour se rendre compte de l'évolution de nos dépenses ou encore du pourcentage du *turn-over* des salariés de notre commune.

Je remercie tous les employés communaux qui contribuent par leur travail à maintenir un lien avec les habitants.

Merci.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Vidal.

J'ai un temps d'intervention de M. Marion. Souhaitez-vous prendre la parole Monsieur Marion ? Je vous en prie.

M. MARION.- Merci de me donner la parole, je dois malheureusement attirer l'attention sur le fait que, rien que sur ce début de conseil municipal, elle m'a déjà été retirée une fois et refusée deux fois.

Concernant ce rapport d'activité, je voudrais d'abord saluer le travail des 1 300 agents municipaux de notre commune qui rendent tout cela possible et qui contribuent à la rédaction dudit rapport, mais qui surtout, par leur travail quotidien, font vivre les services publics sur toute la ville.

Je voudrais aussi souligner plusieurs choses positives :

- Les nombreuses initiatives des habitants qui sont présentées dans le rapport, émanant en particulier des conseils de quartier qui végétalisent notre ville.

- La richesse très particulière du tissu associatif de notre ville, les associations sont des acteurs non municipaux, mais ils font vivre le territoire municipal, surtout à Vaulx-en-Velin. C'est cela aussi qui fait vivre très largement la solidarité à Vaulx-en-Velin.
- L'école Katherine Johnson, une ouverture qui était vraiment nécessaire, que nous avons, toutes et tous, appelée de nos vœux, nous aurions même aimé qu'elle arrive plus tôt. Je le dis ici pour avoir vécu cela en tant que conseiller de quartier de Vaulx Sud.

Il est important de souligner qu'une partie de ces choses positives se font grâce à la Métropole, et à sa majorité écologiste. Je pense en particulier à l'arrivée du tramway T9, promis depuis 1973, le dossier est enfin débloqué. Le tramway arrive au cœur de Vaulx-en-Velin, cela vaut la peine de s'en réjouir à nouveau. Nous pouvons constater que les choses avancent enfin à cet égard, avec la contribution de plusieurs partenaires.

Un point sur l'écologie :

Il est positif que les bâtiments municipaux soient rénovés, mais je regrette que nous ne disposions toujours pas d'un bilan énergétique des différents bâtiments municipaux ni d'un calendrier de rénovation, parce que c'est urgent. Je l'ai demandé, nous n'en disposons pas.

De même j'ai demandé un bilan de la consommation d'eau potable de toutes les structures municipales. Là encore, nous n'en disposons pas, c'est dommage. Comment pouvons-nous nous situer si nous n'avons pas une évaluation précise de la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui ? Cela nous permettrait de construire quelques indicateurs raisonnables et sérieux avec des étapes précises, si nous voulons pouvoir avancer avec une certaine transparence, nous pouvons apprendre de ce qui va bien et de ce qui va moins bien.

Je voudrais également souligner le centre de vaccination de Vaulx-en-Velin. En fin d'année dernière, vous nous aviez promis un bilan financier du centre de vaccination, ce n'est pas non plus quelque chose dont je dispose à ce jour, bien que ce soit une proposition de votre part que vous avez faite devant les élus, ici même. Je renouvelle donc le sujet.

Bien que ce ne soit pas dans le rapport, je le dis avec la gratitude nécessaire, les agents municipaux ont complété le dispositif pour la sécurité et l'accueil. Cela vaut la peine de les remercier, mais cela vaut aussi la peine de dire que ce n'est pas seulement en lien avec les professionnels de santé que ce centre de vaccination s'est fait. En fait, ce centre de vaccination a été porté par la communauté professionnelle territoriale de santé sur une initiative du Dr Moktaria Ali Kada Arioua, qui en a conçu le protocole sanitaire. Il est important de resituer tout cela, et de se réjouir des résultats présents, puisque l'on a plus que doublé le taux de vaccination de la commune avec ce centre de vaccination.

Je constate dans ce rapport qu'il y a une certaine continuité avec l'année précédente, c'est-à-dire toujours un refus de mener une évaluation de votre travail. Je le regrette, parce que je vous l'ai proposé plusieurs fois. En début de mandat, je comprenais que cela pouvait ne pas être dans les habitudes précédentes, mais après vous l'avoir proposé plusieurs fois, si vous ne le faites pas, j'en déduis que vous ne le voulez pas ; c'est dommage parce que l'autocritique grandit chacune et chacun.

Vous remarquerez que le document n'est pas construit pour engager un travail d'autocritique, c'est-à-dire un travail d'analyse, d'amélioration. Je prends un seul exemple en page 19 : « *Engagements de mandat : Favoriser l'épanouissement personnel* », qui serait contre ? Quelle est la définition que vous proposez ? Qu'est-ce que cela veut dire concrètement ? Quels sont les critères qui permettent d'évaluer et d'améliorer cela ? Bref, c'est un propos consensuel qui n'engage rien de concret, qui ne donne aucun critère. Nous ne pouvons pas travailler avec ce genre de ligne de conduite.

Un certain nombre de choses nous semblent encore manquantes dans la démarche, je le redis très simplement en prenant un exemple précis et concret, je pense que nous pourrions avancer là-dessus, en tout cas, je le souhaite.

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Marion.

Madame Bertin, vous avez demandé cinq minutes de prise de parole.

Mme BERTIN.- Je rejoins mes collègues, le bilan d'activité est comme d'habitude bien rédigé.

Je ne reviendrai pas sur les chiffres, parce qu'ils sont dans le compte administratif, mais je dresserai une espèce de bilan moral de ce qui a été fait.

La façon dont le rapport a été rédigé me chagrine un peu. Vous présentez les missions, service par service, c'est très bien fait, chaque service a bien collaboré pour recenser ses priorités, mais je suis chagrinée par deux axes : patrimoine architectural et mission santé ; ce ne sont plus des services, ce ne sont même plus des personnes, le patrimoine et la santé sont des missions, je trouve cela désobligeant, car la santé, ce n'est pas rien, l'hygiène sur la ville, ce n'est pas rien et pour le patrimoine, vous revendiquez avoir des affinités à travailler... Dans la délibération, on a rajouté une partie du château. Pourquoi une mission ? C'est très désobligeant. C'est une remarque que je tenais à vous faire, je trouve que pour les agents concernés, c'est un peu méprisant de les ramener à une mission.

Je continue à feuilleter le livre :

Quartiers fertiles : vous parlez de votre projet de ferme pédagogique, qui en soi est bien. Vous le positionnez aux jardins des Violettes, cela pose problème. C'est une question qui me surprend, la plupart des habitants trouvent que c'est loin. De plus, une partie du territoire se trouve à Villeurbanne, et surtout, vous ne tenez pas compte des jardiniers existants, qui entretenaient ces jardins, ils ne comprennent pas. Il y a peut-être des choses à revoir.

L'école des arts : j'étais intervenue lorsque vous l'aviez créée - cela remonte à quelques années - en disant : « Attention ! OK, on ouvre, c'est très bien, on touche un plus large public mais à périmètre constant, on perd l'excellence ». Aujourd'hui, c'est en train de se concrétiser, nous perdons des élèves qui ont un bon niveau, qui partent à Lyon. C'est très regrettable, cela ne devrait pas être.

Je ferai un commentaire : rien sur le festival d'À Vaulx Jazz. Il était censé exister tous les deux ans. Certes, il y a eu le Covid, mais est-il rayé ou pas ? Nous avons des petites inquiétudes.

Ensuite, vous parlez de l'inauguration de la rue de la République. Là, il y a de quoi dire.

Je commencerai par un commentaire positif : nous avons un visuel du château, les déplacements des bus ont été plutôt mis de façon adéquate, les habitants sont satisfaits et la fontaine fait le plaisir de beaucoup d'habitants, elle avait d'ailleurs été demandée par le conseil de quartier.

Les mauvais côtés restent :

Les places de stationnement, en particulier devant les boulangeries qui génèrent normalement beaucoup de trafic. Elles n'existent plus et, de plus, vous avez réduit leur nombre puisque des terrasses ont été installées. Dans cette rue de la République, on vit désormais avec des doubles files qui bloquent la rue plusieurs fois par jour, à raison de 3, 4, 5, 6 minutes, parfois dix. Cela klaxonne dans tous les sens, ce qui est insupportable.

Je tiens à signaler que le sol est glissant par temps de pluie sur les parties qui n'ont pas été sablées.

Les plaques en béton devant la boulangerie Millet commencent déjà à se soulever. J'ai fait un signalement devant l'école sur une plaque d'égout dont le métal rebique de plus de deux centimètres, ce qui est dangereux pour les enfants.

Et surtout, il n'y a pas d'ombre, c'est très minéral. Il n'y a pas de zone de rencontre, elle avait été demandée en réunion de concertation avec les habitants.

Les alcooliques et les *dealers* sont toujours présents, malgré vos bonnes promesses. Vous aviez dit : « c'est fini, on a résolu le problème », je peux vous assurer qu'ils sont là et ils squattent les mobiliers.

Je reviendrai avec beaucoup d'humour sur la façade du conservatoire qui a été refaite, tout au moins la peinture. En revanche, le toit fuit toujours. À mon avis, la peinture devrait passer après la rénovation des toits ; l'eau coule dans le conservatoire lorsqu'il pleut.

Par ailleurs, un poste de police en trompe-l'œil, c'est franchement dommage.

Je poursuis ; vous revenez sur la mise en service de l'école Katherine Johnson en disant : enfin, c'est ouvert ! Je rappelle que le terrain a été acheté en décembre 2016 et que les premiers appels d'offres de travaux ont été signés en 2017. Nous sommes fin 2021, il s'est passé quatre ans et demi, presque cinq ans, et surtout, le budget a explosé : 10,8 M€. Je rappelle malgré tout pourquoi

un montant de 10,8 M€ : le terrain est une ancienne carrière qui a été remblayée par des déchets qui contenaient des matières polluées, il a d'abord fallu dépolluer les surfaces. Comme cela ne suffisait pas avec les piquetages, il a fallu demander des autorisations et trouver des solutions, un vide sanitaire pulsé a été mis afin que l'air ne stagne pas. Il faut savoir que l'école est sur un sol instable, même si elle a été construite avec des pieux, que va-t-il se passer ?

Je vous fais confiance. L'école est apte, tout fonctionne, mais que se passera-t-il s'il y a des pannes de ventilation ? Notre groupe persiste à vous alerter sur le danger que vous pourriez potentiellement faire courir.

S'agissant des écoles, je ferai un commentaire sur René Beauverie, les parents ronchonnent toujours sur des dysfonctionnements, qui ont déjà été soulevés :

- la cour de récréation des élémentaires est au-dessus, les ballons tombent dans la cour des petits et peuvent les blesser, ils ont demandé un filet, il n'y a toujours pas ;
- La moquette bleue de la salle de sport à l'extérieur brûle quand les enfants tombent, ils ont demandé qu'elle soit changée, ce n'est toujours pas fait.

Un autre commentaire sur les grandes écoles : une nouvelle école d'ingénieurs à Vaulx-en-Velin, c'est très bien mais elle n'est pas du tout mise en valeur, elle ne se voit pas.

Je terminerai par les conseils de quartier, ils ont été vidés de tout sens. Certes, il y a des budgets participatifs, mais il n'y a plus que des coquilles vides, il y a de moins en moins de monde, ils sont très peu concertés.

En termes de concertation, je finirai sur celle du tramway, quand nous voyons le nombre de personnes qui ont été sollicitées... Il faut dire qu'elles ont été sollicitées sur pas grand-chose puisque le trajet était arrêté, tout était ficelé ; c'est un peu dommage.

Oui, il y a des activités mais elles ne sont pas souvent en adéquation avec les besoins des Vaudais.

Merci.

Mme GEOFFROY.- Merci Mme Bertin.

Je ne répondrai pas de façon exhaustive à toutes les questions, qui ne sont d'ailleurs pas toutes liées au rapport d'activité, mais cela permet d'explorer toutes nos politiques publiques.

Mme Vidal a fait part d'un vrai débat sur la question du logement social, qui est un enjeu pour notre Métropole. Au début du conseil municipal, j'ai rappelé le nombre de demandes de logements et celui des demandeurs en attente, y compris sur la ville de Vaulx-en-Velin, car ce sont des Vaudais qui demandent du logement social.

Nous avons deux sujets : celles et ceux qui sont dans les logements sociaux ne les quittent plus comme par le passé pour des raisons sûrement économiques, mais aussi parce que le logement social s'améliore ; et l'autre enjeu, en tout cas pour la métropole de Lyon, est de s'assurer de pouvoir construire des logements sociaux. Dans son plan d'action, la majorité métropolitaine porte avec énergie la construction de près de 5 000 logements sociaux dans la période à venir, ce sera un chiffre colossal par rapport à la période passée, mais je ne doute pas que nous l'atteindrons. Le sujet est de convaincre toutes les villes de faire du logement social ; je rappelle que nous serons bientôt à 50 % de logements sociaux sur la ville, notre pourcentage a diminué en partie à cause des démolitions, mais surtout parce que de nouveaux logements ont été construits. La ville a gagné des logements, mais à proportion d'autres types de logements que des logements sociaux ont été construits.

Vous parliez du texte produit par l'association Ville & Banlieue lors de son assemblée générale. Nous demandions au ministre de la Ville - dont nous avons salué la nomination, puisqu'il s'agit d'Olivier Klein, Maire de Clichy-sous-Bois, nous avons donc un ministre de la Ville qui connaît bien ces sujets - de maintenir la vigilance sur le fait de garder la SRU, avec une obligation de construire des logements sociaux partout. Nous voulions nous assurer que l'ensemble de la Métropole construit des logements sociaux ; soyez sûrs que cela fait partie des enjeux portés par l'exécutif de la Métropole, auquel j'ai la joie d'appartenir.

Sur la question de la rentrée solaire, nous vérifierons nos chiffres, il faut les préciser, ils peuvent évoluer selon le moment de l'année, les imprécisions peuvent être liées à la vie des ménages, des

enfants sont inscrits, d'autres partent. Les chiffres donnés en septembre correspondent aux prévisions d'inscriptions. Vous avez raison, nous sommes en moyenne à 7 000 enfants chaque année.

Il n'y a pas une fuite aussi importante d'enfants dans le privé parce que nous continuons à construire des écoles qui sont pleines, les collèges le sont aussi. Nous allons entamer une réflexion pour un collège supplémentaire dans le sud de la commune. Nous avons estimé qu'il y aura besoin de deux collèges, un au sud et un au nord. Nous allons réfléchir à un collège au sud, c'est de la compétence de la Métropole, puisque le nombre d'élèves augmente.

Concernant les assistantes maternelles, ce n'est pas un signe d'une baisse de taux de la natalité, mais des contraintes qui ont été repensées sur la question de l'accueil et de la petite enfance, sur lesquelles nous avons travaillé en 2022. Cela ne s'est pas traduit par une hausse significative du nombre d'assistantes maternelles, mais par des contraintes moindres et une capacité d'exercer leur métier plus facilement. Nous réfléchissons également à des maisons d'assistantes maternelles car certaines veulent se constituer en groupe. Pour d'autres, il s'agit de la question du logement, qui est aussi un sujet, car il doit être adapté et répondre aux normes demandées.

Nous suivons ce sujet de très près avec Mme Dahoum. Voici quelques semaines, nous avons reçu les assistantes maternelles pour mettre sur pied des groupes de travail.

Enfin, sur les 1 607 heures, nous avons appliqué la loi et nous appliquerons l'augmentation de 3,5 % du point d'indice annoncé au mois de juillet par le gouvernement. Nous aurons l'occasion de dire comment cela s'inscrit dans notre exercice budgétaire.

Nous conservons la prime du 13^e mois, je l'ai dit et le précise.

Monsieur Marion, vous avez raison, j'avais proposé d'illustrer le bilan financier du centre de vaccination, je le ferai. Nous avons eu un plus de temps pour vous le fournir, nous avons eu un peu plus d'éléments, nous aurions pu vous le fournir à ce conseil municipal, mais il a fermé fin mars, nous avons eu deux mois d'échanges et d'allers-retours avec l'Agence Régionale de Santé, le ministère de la Santé et plusieurs acteurs pour essayer de clarifier ce qui était remboursé ou pas par l'État. Nous avons eu une action collective avec les maires et une action singulière de Vaulx-en-Velin ainsi qu'une rencontre avec le Directeur général de l'ARS. Tout cela pour vous dire que nous avons été financés de façon très satisfaisante et nous pouvons nous réjouir de la mission santé qui, non seulement, a contribué à donner les outils logistiques nécessaires pour que le centre de vaccination fonctionne, mais qui s'est occupée aussi de la partie financière.

Quant aux questions des critères d'évaluation, nous pourrions rajouter des indicateurs supplémentaires dans notre rapport d'activité, nous pourrions même les proposer lors d'une commission générale si vous le souhaitez, parce que j'ai senti que chacun a des idées. En amont du prochain rapport d'activité, nous pourrions décider quels indicateurs vous semblent les plus pertinents. Dans notre rapport d'activité, nous rappelons les engagements que nous avons pris, le taux de réussite de ces engagements, les indicateurs étant la fréquentation de nos équipements publics, mais aussi la transformation de ces équipements. Nous pourrions y travailler, je n'irai pas jusqu'à l'autocritique, cela fait appel à un certain nombre d'heures de notre histoire, que je ne mettrai pas en œuvre ici. En revanche, pourquoi pas avoir des indicateurs.

Madame Bertin, je n'ai pas compris vos éléments sur le patrimoine et les questions d'hygiène et de santé, ce sont des parties de notre action importante, vous avez pu voir que nous balayons tous les champs de la vie quotidienne. Quant au patrimoine, nous avons eu l'occasion d'intervenir régulièrement, Mme Giannetti le fera de nouveau pour expliquer que l'action que nous menons a permis de sauver un certain nombre de bâtiments de notre ville, elle vous en fera la liste, Madame Bertin, parce que j'ai le sentiment que vous avez une espèce de suspicion qui n'est pas de bon aloi. Donc, nous allons plutôt travailler à expliquer aux Vaudaises et aux Vaudais ce que nous faisons.

S'agissant du festival À Vaulx Jazz, je vous rappelle que nous n'avons pas eu l'an dernier la possibilité de faire cette manifestation. Si votre question est : le ferons-nous évoluer ? La réponse est oui, nous aurons l'occasion de vous en parler, ce qui vous permettra d'avoir une vision un peu plus précise d'un festival dont nous savons tous qu'il ne trouvait pas assez largement son public à Vaulx-en-Velin.

Sur les questions des travaux, de la sécurité et de la rue de la République, nous reconnaissons que notre antenne de la police municipale a été fermée quelque temps pour des raisons assez simples, à savoir que nous sortons de deux ans de pandémie pendant lesquelles nous avons eu un certain nombre d'agents malades, d'agents à l'isolement et d'agents qui devaient intervenir sur des missions que nous n'avions pas quand nous avons ouvert ce poste de police municipale. Nous avons 35 policiers municipaux, je vous rappelle que nous avons l'objectif de les augmenter largement. À la rentrée, l'annexe de la police municipale retrouvera de façon régulière des policiers municipaux.

Quant aux travaux, vous êtes l'une des rares à trouver à redire à la rue de la République. Je vous remercie de ce regard pointilleux qui nous permet, plaque à plaque, centimètre par centimètre, d'examiner la rue de la République. Je vous encourage à faire appel à la Toodego. Nous regarderons les imperfections que vous avez signalées, je ne doute pas que Patrice Guillermin-Dumas, qui est l'Adjoint de quartier du Village, très engagé, aura à cœur de vous apporter les réponses.

En tout cas, ce dont je suis certaine, Madame Bertin, c'est que ce que nous avons fait, personne ne l'avait fait : requalifier la rue de la République, lui donner les conditions d'apaisement et de la beauté. Lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, un certain nombre de constructions, de projets étaient lancés, mais avaient plutôt entraîné une forme de dénaturation du Village pour lequel nous avons essayé de redonner de la qualité, de la beauté, je pense que les habitants le reconnaissent, mais nous traiterons les imperfections.

Pour l'école des Arts, je n'irai pas sur le débat qui est le vôtre, qui consiste à considérer que lorsque l'on démocratise la qualité baisse, je continue à dire que plus d'enfants auront l'occasion d'avoir accès à la musique, à la danse, aux arts plastiques et au théâtre, plus nous ferons une ville qui donnera toutes les chances possibles aux jeunes. Je continuerai donc avec l'équipe municipale, ne vous en déplaise, Madame Bertin, à ouvrir l'école des Arts.

Enfin, nous ne referons pas le débat sur Katherine Johnson, il est devenu caricatural. Nous inaugurerons l'école Katherine Johnson à l'automne, après la rentrée scolaire. J'imagine que vous ne serez pas des nôtres, mais je rassure l'ensemble des habitants sur le fait que l'école Katherine Johnson a été livrée rapidement, dans la moyenne des délais des équipements qui ont connu la pandémie et l'arrêt des travaux pendant quelques mois. Vraiment, c'est un mauvais procès qui nous est fait.

Je profite pour dire que nous avons fait un moment officiel de pose de première pierre du Lidl, il ouvrira au mois de septembre. Les habitants et riverains présents apprécient le nouveau service qui sera proposé. Je ne vous rappelle pas l'inauguration de la Médiathèque-Maison de quartier de samedi dernier, mais je ne voudrais pas donner l'impression de trop insister car j'en ai parlé en début de conseil.

Tout cela pour dire que notre rapport d'activité traduit des réalités et non des intentions, des choses ont été faites, il faut avoir l'honnêteté intellectuelle de le reconnaître.

J'espère avoir apporté le maximum de réponses à l'ensemble des questions.

Je propose que nous prenions acte de la communication de ce rapport d'activité, le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal ; après avoir délibéré, décide :

► de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2021 de la ville de Vaulx-en-Velin.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	34	Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGEZ, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Frédéric KIZILDAG, David LAÏB, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	3	Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT
Ne prend pas part au vote	0	

20 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - EXERCICE 2022

Présents :

HÉLÈNE GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGESLIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Monique MARTINEZ, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Antoinette ATTO, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

YVAN MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN

Rapport de Monsieur GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

Le budget supplémentaire 2022 vise à enregistrer le résultat de clôture issu du compte administratif 2021 ainsi que les restes à réaliser de cet exercice, conformément aux délibérations d'affectation du résultat présentées lors du conseil de juin dernier, pour le budget principal (A), et les budgets annexes de la télésurveillance (B), du Planétarium (C), et de la Maison des Fêtes et des Familles (D).

Au delà de la reprise des résultats et outre les habituelles adaptations par rapport au budget primitif, ce budget supplémentaire intègre des dépenses nouvelles conséquentes résultant de la situation actuelle très particulière : des crédits sont ainsi inscrits pour tenir compte du contexte d'inflation exceptionnelle, mais aussi des annonces gouvernementales relatives à l'augmentation du point d'indice.

- Budget principal

Concernant la section de fonctionnement,

Affectation du résultat

- l'excédent de fonctionnement reporté (R002) s'établit à 4 000 000,00 euros, à majorer de la correction, pour 39 722,10 € de l'affectation du résultat 2020 en 2021 (restes à réaliser de la section de fonctionnement) ;
- il n'y a pas de restes à réaliser de fonctionnement de 2021 sur 2022.

En dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 - Charges à caractère général : 409 420 €

La majeure partie de cette augmentation résulte de l'inscription de crédits complémentaires, à hauteur de 390 000 € pour l'achat de fluides (électricité, gaz et chauffage) pour tenir compte de la forte inflation qui touche ces postes de dépenses.

Pour le reste les inscriptions complémentaires résultent de la réinscription de crédits 2021, non consommés l'an dernier, et n'ayant pas donné lieu à restes à réaliser en 2022.

- Chapitre 012 – Charges de personnel : 1 605 200 €

Des crédits complémentaires sont inscrits pour couvrir des évolutions qui n'étaient pas connues lors de l'élaboration du budget primitif 2022, et qui s'imposent à la Ville :

- l'aide exceptionnelle de 100 euros nette décidée par l'article 13 de la loi du 1^{er} décembre 2021, destinée à préserver le pouvoir d'achat des personnes modestes dans un contexte de hausse du coût de la vie constatée au cours du dernier trimestre 2021, dite indemnité inflation, qui s'élève pour la ville de Vaulx en Velin à 105 200 €, et qui est compensée par une recette de même montant au chapitre 013 (atténuations de charge) ;
- la refonte de la catégorie C, prévue au décret n°2021-1818 du 24 décembre 2021, qui modifie le nombre et la durée de certains échelons des grades de divers cadres d'emploi, qui adapte les modalités de classement lors de la nomination dans un cadre d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B et qui prévoit l'attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle d'une année, ainsi que le reclassement des auxiliaires de puéricultures dont le cadre d'emplois passe de la catégorie C à la catégorie B suite au décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021, impactent le budget à hauteur de 360 k€ ;
- les indemnités de fin de contrat prévues au décret n°2020-1296 du 23 octobre 2020, appelées aussi 'indemnité précarité' qui bénéficient, sous conditions, aux contractuels territoriaux et l'allocation retour à l'emploi, qui intervient lorsque la privation d'emploi est involontaire, pour 225 k€ ;
- la revalorisation du SMIC à compter du 1^{er} mai dernier, pour 215k€ ;
- et la revalorisation du point d'indice, annoncée par le Gouvernement pour l'été 2022, mais sur des niveaux qui restent à déterminer à la date de rédaction de ce rapport : à titre prévisionnel, des crédits sont inscrits à hauteur de 700k€ sur ce poste.

- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 400 000,00€

Des crédits à hauteur de 400 000 € sont prévus en dépenses exceptionnelles, de façon prévisionnelle, pour absorber d'éventuels impacts liés à la situation sanitaire ou économique.

Virements de crédits

Les virements de crédits n'affectent pas l'équilibre général du budget, il s'agit de mouvements d'ajustement des crédits ouverts au budget primitif aux besoins réels.

Un virement de 2000 € est proposé du chapitre 011 – Charges à caractère général, vers le Chapitre 65 – Opérations de gestion courante pour les achats de certificats utilisés dans le cadre de la signature électronique.

Opérations d'ordre

Les opérations d'ordre sont des jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement de fonds. Des crédits sont prévus à hauteur de 11 000 € dans le cadre de l'étalement, décidé en 1999, de pénalités d'emprunts dues dans le cadre d'une renégociation, sur des durées de 23 et 25 ans, en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Concernant la section de fonctionnement, en recettes :

- Chapitre 013 – Atténuation de charges : 105 200 €

Ce chapitre enregistre le remboursement de l'indemnité inflation vue ci-dessus.

- Chapitre 77 – Recettes exceptionnelles : 9 760 €

Ces crédits sont destinés à permettre la correction comptable d'une opération pour compte de tiers. Des crédits sont inscrits à due concurrence en chapitre 45, dépenses d'investissement.

Résultante de ces mouvements, le virement à la section d'investissement s'élève à 1 729 062,10 euros.

Concernant la section d'investissement,

Affectation du résultat

- En dépense, le solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 s'établit à – 7 561 027,39 euros ;
- En recette, les excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) s'élèvent à 8 023 059,17 euros,

Restes à réaliser

- Dépenses : 7 012 218,92 euros
- Recettes : 7 249 199,00 euros

A cet équilibre s'ajoutent des dépenses nouvelles et des ajustements de dépenses liés à l'avancement des projets ou au contexte économique.

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 205 125,35 €

Pour l'essentiel, les crédits complémentaires intègrent des études pour le groupe scolaire Katherine Johnson (17 500 €), l'équipement mutualisé (25 125,35 €), la ferme urbaine (20 000 €), et le Château (30 000 €).

Des crédits du chapitre 23 dédiés aux travaux de la piscine Jean Gelet sont également basculés sur ce chapitre pour 102 500 €, pour des études sur le même équipement.

- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 548 950 €

Des crédits sont inscrits à hauteur de 600 000 € pour l'acquisition, par voie de préemption du Bar de la République. Un transfert de crédits de ce chapitre vers le chapitre 23 est prévu à hauteur de 51 050€, pour le déploiement de la vidéoprotection.

- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : + 487 990€

Les crédits du chapitre 23 sont majorés de 384 000 € pour le déploiement de la vidéoprotection, ainsi que d'un montant de 51 050 €, en provenance du chapitre 21, pour le même sujet.

Des crédits du chapitre 23 dédiés aux travaux de la piscine Jean Gelet sont basculés sur le chapitre 20 pour 102 500 €, pour des études sur le même équipement.

La réalisation des travaux de sécurisation du groupe scolaire Makarenko implique l'inscription de crédits supplémentaires pour 65 000 €.

Enfin des crédits sont inscrits à hauteur de 90 440 € au titre de régularisation d'écritures comptables réalisées en 2021.

- Chapitre 218 – groupe scolaire Katherine Johnson : 134 000 €

Outre la poursuite des travaux sur le groupe scolaire, ce montant intègre également des révisions de prix.

- Chapitre 420 – Médiathèque Maison de Quartier Léonard de Vinci : 490 000 €

L'achèvement du chantier de la MMQ implique la réalisation de dépenses complémentaires pour un montant de 490 000 €, ce montant intégrant des révisions de prix.

- Chapitre 45 – Travaux d'office pour compte de tiers : 9 760 €

Ces crédits sont destinés à permettre la correction comptable d'une opération pour compte de tiers. Des crédits sont inscrits à due concurrence en chapitre 77, recettes de fonctionnement.

En recettes d'investissement, des crédits sont proposés à hauteur de 240 000 € pour la cession de deux parcelles, sises 40 et 50 avenue Georges Rouge, à la Fondation du Dispensaire Général de Lyon, et à hauteur de 89 940 € au titre de régularisation d'écritures comptables réalisées en 2021.

Opérations d'ordre

Les opérations d'ordre sont des jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement de fonds. Des crédits sont prévus à hauteur de 11 000 € dans le cadre de l'étalement, décidé en 1999, de pénalités d'emprunts dues dans le cadre d'une renégociation, sur des durées de 23 et 25 ans.

Le virement de la section de fonctionnement s'élève à 1 729 062,10 euros.

Résultante de ces éléments, le recours à l'emprunt est minoré de 893 188,61 euros.

- Budget de la télésurveillance

Le compte administratif 2021 de la télésurveillance dégage un excédent de la section de fonctionnement reporté de 2 587,27 €. Il convient d'intégrer cet excédent au budget 2022.

En parallèle de cette recette, il est proposé de réduire à due concurrence le volume prévisionnel des produits des usagers.

- Budget du Planétarium

Le compte administratif 2021 du Planétarium dégage un excédent de la section de fonctionnement reporté de 7 347,65 €. Il convient d'intégrer cet excédent au budget 2022.

En parallèle de cette recette, il est proposé de réduire à due concurrence le volume prévisionnel des produits des usagers.

- Budget de la Maison des Fêtes et des Familles

Le compte administratif 2021 de la Maison des Fêtes et des Familles présente un déficit de la section de fonctionnement reporté de 14 845,19 €. Il convient d'intégrer ce déficit au budget 2022, en dépense de la section de fonctionnement sur le compte 002, Résultat de fonctionnement reporté.

Il est proposé d'inscrire en recette nouvelle, pour le même montant, la dotation instituée, par l'article 26 de la loi de finances rectificative pour 2021, en vue de compenser certaines pertes de recettes des services publics à caractère industriel et commercial (SPIC), reconduite pour 2022 par la Loi de Finances pour 2022 n°2021-1900 du 30 décembre 2021.

En conséquence, je vous propose :

► d'approuver les budgets supplémentaires du budget principal et des budgets annexes, ainsi équilibrés en recettes et en dépenses.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Gomez pour cette présentation d'un budget supplémentaire dont vous aurez compris qu'il reprend un certain nombre de variations liées à l'actualité nationale ou internationale.

J'ai plusieurs demandes de parole.

(Le groupe Agir Ensemble pour Vaulx-en-Velin retire sa demande.)

Mme VIDAL.- Afin de ne pas allonger les débats, je vais rentrer immédiatement dans le vif de votre budget supplémentaire.

Sur les dépenses de fonctionnement, je n'aurai pas l'outrecuidance de dire que j'ai toujours raison. Non, juste raison avec bon sens. Lors de votre présentation du budget 2022 au conseil municipal du 10 février 2022, vous nous avez présenté une diminution de 20 000 € sur les charges énergétiques – je tiens à vous rappeler mon propos : « *Alors que les charges en énergie augmentent pour toutes et tous, nous notons sur le budget présenté ce soir une diminution de 20 000 € sur l'électricité* ».

Je suis donc très surprise de lire que les charges énergétiques sont réévaluées de plus de 390 k€, sans doute comptiez-vous sur un écho positif du gouvernement à la proposition de résolution visant à protéger les collectivités territoriales de la hausse du prix de l'énergie par la mise en place notamment d'un fonds d'urgence, déposée le 1^{er} mars dernier à l'initiative des sénateurs et sénatrices Céline BRULIN, Cécile CUKIERMAN, Fabien GAY et Michelle GRÉAUME.

Il est d'autant plus surprenant que les prix de l'énergie connaissent un emballement historique depuis septembre 2021, tant pour les ménages que pour les collectivités territoriales dont la hausse peut atteindre 300 % d'augmentation pour les grandes villes.

Concernant vos investissements, manifestement la facture s'allonge pour tous les équipements : + 90 k€ pour la médiathèque pour des dépenses non prévues, + 134 k€ pour le groupe Johnson au titre de la révision de prix et de la poursuite des travaux, + 102 k€ pour la piscine, sujet épineux pour vous, hélas toujours d'actualité, car une nouvelle dépense nous est proposée à chaque conseil municipal. À force de dépenses supplémentaires, les Vaudais n'auront ni une piscine ni un centre nautique, ils auront plutôt un Aquaboulevard.

Très étonnée également de lire la sécurisation d'un seul groupe scolaire. Est-ce que cela veut dire que c'était le seul groupe scolaire qui n'était pas sécurisé ?

Je me réserve d'intervenir sur l'achat de l'hôtel Bar PMU Gonnaz - Eh oui, je suis une vraie Valdais – lors du rapport qui sera présenté ce soir en séance.

Pour terminer, je souhaite évoquer les charges de personnel. Trois éléments sont très intéressants sur les conditions salariales dont sont sujets les employés de la Ville :

L'aide exceptionnelle de 100 €, destinée à préserver le pouvoir d'achat des personnes modestes, versée soit par les employeurs, soit par les caisses de retraite ; pour ce qui concerne notre ville, la Ville employeur. Sur les 1 400 employés, la Ville a versé la somme de 105 200 €, ce qui représente 1 052 employés communaux, soit plus de 70 personnes ayant des revenus modestes. Où sont donc passées nos valeurs de gauche progressistes et sociales ?

Surprise également de lire que la Ville versera 225 k€ d'indemnités de fin de contrat. Pouvez-vous nous préciser le nombre de postes et les fonctions que ces personnes occupaient ?

Surprise d'apprendre que certains agents sont rémunérés sur la base du SMIC.

Votre budget est, comme je l'ai dit lors des conseils municipaux des 21 février et 1^{er} juin, est un budget maîtrisé qui ne correspond pas aux nécessités premières des Vaudais. Aussi, je voterai contre le budget supplémentaire qui est un budget de redéploiement de crédits ; pour autant, il ne répond ni aux nécessités dont ont besoin les Vaudais ni des agents communaux, essentiels et garants de l'action publique dans notre ville.

Merci.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Vidal.

Je n'ai pas d'autre demande d'intervention. Monsieur Gomez, pour quelques éléments de réponse.

M. GOMEZ.- Quelques éléments rapidement.

Sur la question des fluides, vous nous parlez des 20 k€ de baisse sur l'électricité. Là, il s'agit de l'ensemble des fluides qui comprend notamment le gaz, on ne peut donc pas comparer les deux éléments ; vous prenez un seul point de l'ensemble.

De manière globale, le principe d'un budget est qu'il est calculé de manière sincère et honnête par rapport aux éléments à notre disposition à l'instant T, qui sont souvent en décalage de plusieurs semaines avant la présentation en conseil municipal. Cela peut expliquer que nous ne connaissions pas à ce moment-là l'importance de l'inflation telle que nous la subissons depuis quelques mois, notamment depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

En tout cas ce qui est clair, c'est que l'ensemble de notre BP avait pris en compte l'état de l'inflation sur les fluides telle qu'elle était au moment où il a été construit. Les 20 k€ dont vous parlez sont uniquement sur l'électricité. Depuis, la situation s'est malheureusement aggravée, nous en tenons compte dans ce budget supplémentaire qui est, comme vous le dites, un budget essentiellement de redéploiement de crédits, puisque c'est le principe même d'un budget supplémentaire. En dehors d'éléments tels que la préemption du bar rue de la République au village, qui est un élément nouveau, il s'agit d'adapter le budget primitif tel que construit suite au rapport d'orientation budgétaire en tenant compte des résultats du compte administratif.

Des coûts sont effectivement en hausse sur les équipements, mais c'est assez marginal, on parle de quelques dizaines de milliers d'euros sur des équipements de plusieurs millions d'euros. Cela montre que les chantiers ont été bien maîtrisés, et que ce sont uniquement des surcoûts liés à l'inflation de ces derniers mois qui impactent le dossier.

Sur la question de la piscine, je rappelle qu'il ne s'agit pas d'une hausse de 100 k€, comme vous l'affirmez, mais d'un transfert de lignes. Dans ce budget supplémentaire, il n'est pas proposé une hausse du coût de la piscine.

L'ensemble des groupes scolaires de la commune ont fait l'objet de travaux de sécurisation, il me semble qu'ils ont été présentés en conseil municipal sous le précédent mandat. La situation a amené à des travaux supplémentaires sur le groupe scolaire Makarenko, mais je ne veux pas qu'il y ait d'inquiétude, l'ensemble des groupes scolaires a fait l'objet de travaux et d'actions de sécurisation.

Sur la question des agents, ils sont tenus, quel que soit leur statut, par la grille de la fonction publique territoriale, avec la prise en charge de leurs indices. S'agissant des contractuels, nous ne fixons pas arbitrairement leurs salaires, l'ensemble est encadré par la loi. Il est tout à fait légitime de regretter que les catégories C soient si peu payées, mais en l'occurrence, ce n'est pas la ville

de Vaulx-en-Velin qui, arbitrairement, fixe la grille salariale et les indices pour les agents de la collectivité. Il y a aussi une réalité que les collectivités territoriales : les communes, les communautés de communes ou les métropoles, ont majoritairement des agents de catégorie C. Nous pouvons constater un progrès sur la prime de précarité et de fin de contrat, puisqu'il s'agit d'étendre à la fonction publique territoriale ; auparavant, c'étaient uniquement des droits dans le cadre du privé. C'est donc une extension des droits des agents de la collectivité qu'il faut voir dans ce cadre-là.

Pour le reste, je reprendrai vos mots : c'est un budget maîtrisé – je vous remercie de le signaler. Quant à savoir s'il ne rencontre pas les priorités des Vaudaises et des Vaudais, il me semble que construire des écoles, une médiathèque, une maison de quartier et développer le service public répond aux attentes et aux priorités des Vaudaises et des Vaudais.

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Gomez pour ces réponses précises.

Simplement, je redis que les indemnités de fin de contrat sont des dispositions légales et que ce ne sont pas des interruptions de contrat mais des CDD prévus sur des durées. À l'issue de la durée, ils ont des aides, ce qu'a réexpliqué M. Gomez.

Je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal ; après avoir délibéré, décide :

► d'approuver les budgets supplémentaires du budget principal et des budgets annexes, ainsi équilibrés en recettes et en dépenses.

Suffrages exprimés	36	
Vote(s) Pour	32	Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Frédéric KIZILDAG, David LAÏB, Monique MARTINEZ
Vote(s) Contre	1	Ange VIDAL
Abstention(s)	3	Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION
Ne prend pas part au vote	0	

21 - COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ : PRÉSENTATION DU RAPPORT 2020-2021

Présents :

HÉLÈNE GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Monique MARTINEZ, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Antoinette ATTO, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

YVAN MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN

Rapport de Madame STAGNOLI

Mesdames, Messieurs,

Vaulx-en-Velin, ville accessible, ville inclusive,

Ce message est fort de sens, porteur d'égalité, de solidarité, de non discrimination, pour souligner le mieux vivre ensemble où l'accessibilité n'est plus seulement liée à l'environnement, mais à la société tout entière, axe phare inclusif et pilier de la loi du 11 février 2005. La municipalité entend développer le travail entrepris depuis plusieurs années et faire en sorte que la politique en faveur du handicap entreprise soit identifiée et lisible dans tous les domaines, en transversalité.

Dans ce cadre, en 2017, la ville de Vaulx-en-Velin a installé la Commission Communale d'Accessibilité (CCA). Il s'agit de promouvoir l'intégration et l'autonomie des personnes handicapées dans la ville, au travers d'une politique volontariste d'accessibilité généralisée des bâtiments, accès, cheminements, voiries, et aussi de favoriser le développement de liens sociaux et professionnels. La CCA a un rôle consultatif et de concertation, elle aussi permet d'observer localement la situation de l'accessibilité. Elle établit un rapport tous les deux ans et fait toutes propositions utiles pour améliorer la mise en accessibilité de l'existant pour les autres.

Son activité rend opérationnelle la logique globale d'amélioration du cadre de vie des personnes porteuses d'un handicap. Cela est présenté dans son troisième rapport (2020-2021) dévoilé lors de l'assemblée plénière du 6 avril 2022.

1. Cadre juridique et fonctionnement de la CCA

Les règles de constitution des commissions communales pour l'accessibilité sont définies par l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales introduit par l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 dite « loi Handicap ». Cette loi place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes handicapées.

L'article prévoit une commission communale pour l'accessibilité (CCA) dans toutes les communes de 5 000 habitants et plus, ainsi que dans les établissements de coopération intercommunale (EPCI) en matière de transports ou d'aménagement de l'espace. Elle doit garantir la prise de

compte de tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental, psychique ainsi que les besoins des personnes âgées et autres usagers des espaces publics.

En application de ces textes, par délibération du 14 octobre 2014, Le conseil municipal de la ville de Vaulx-en-Velin a acté la création de la CCA, composée de 44 membres. Elle a été installée par Madame la Maire le 19 mai 2017.

La CCA a pour mission :

- de dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- de faire toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité des équipements existants ;
- d'établir un rapport transmis au représentant de l'Etat, au conseil consultatif départementale des personnes en situation de handicap, au comité départemental des retraités et personnes âgées ainsi qu'à tout responsable des bâtiments, des installations et des lieux de travail concernés par le rapport.

Par ailleurs, la Commission Métropolitaine d'Accessibilité (CMA), installée le 15 Décembre 2015, couvre à l'échelle urbaine les champs de compétences tels que l'accès au logement, l'accès au transport ou encore l'aménagement de la voirie et les espaces publics dont la gestion et la maîtrise d'ouvrage relèvent de la Métropole de Lyon.

2. Présentation du rapport annuel 2020-2021

Le rapport 2020-2021 est composé de deux parties :

- partie 1 : Vaulx-en-Velin, ville accessible : comprend les aménagements extérieurs, la création de places réservées aux personnes à mobilité réduite, les travaux des ERP publics réalisés dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé actualisé ;
- partie 2 : Vaulx-en-Velin, ville inclusive : comprend les aménagements et adaptations des services qui permettent d'améliorer l'accès aux services à tous les habitants (éducation, sport, loisirs et culture pour tous...).

Durant cette période :

- les travaux réalisés dans le cadre de l'Ad'Ap concernent neuf bâtiments ;
- 18 opérations d'aménagements et de sécurisation des espaces ont été réalisées ;
- 15 nouvelles places de parking PMR (Personnes à Mobilité Réduite) ont été créées ;

Les réalisations se sont faites grâce à l'implication des groupes émanant de la CCA dans les thématiques de l'accessibilité du territoire et de l'accès aux loisirs. Les travaux de ces groupes ont permis de faire aboutir :

- le déploiement du dispositif des ambassadeurs de l'accessibilité pour les ERP de catégorie 5, avec la mise en place d'un recensement de l'accessibilité sur la plateforme Accelibre ;
- la conception du guide : « Rendre son événement accessible » et la proposition de la Charte Accessibilité événementielle ;
- un état des lieux des besoins d'adaptation de l'offre péri et extra-scolaire municipale ;
- la réalisation de dix visites de terrain associant techniciens, personnes en situation de handicap et usagers autour des besoins d'adaptation et d'aménagement du cadre de vie.

3. Les perspectives proposées par la CCA :

Concernant les travaux d'aménagement il est proposé de :

- poursuivre les travaux de l'Ad'AP avec la mise en accessibilité de 72 sites municipaux d'ici 2024 ;

- déployer progressivement des solutions et aménagements recommandés par les associations représentées en CCA (exemples : bandes d'éveil de vigilance, utilisation du référentiel de contraste, équipements sonores...) ;
- continuer la mission de sensibilisation des ERP mise en place par les Ambassadeurs de l'Accessibilité en 2022 notamment à travers l'accompagnement des gestionnaires des ERP municipaux et en lien avec le service économie pour les établissements de catégorie 5 ;
- maintenir les visites d'usages dans les ERP existantes avec les membres de la CCA et faire participer dès la conception de nouveaux projets avec ensuite le suivi d'un chantier pédagogique identifié : définir le projet choisi dès 2022 ;
- accompagner au déploiement d'une signalétique adaptée à tous au sein des ERP et en articulation avec la Métropole pour l'espace public.

Concernant les groupes de travail de la CCA il est proposé en 2022/2023 de :

- maintenir les groupes existants consacrés à l'accessibilité et l'accès aux loisirs, au sport et à la culture en déployant les actions en cours de développement (co-construction d'une offre de sport adaptée avec les associations, conception de nouveaux outils et protocole pour l'accueil péri et extra scolaire et aménagement des espaces et du matériel, offres diversifiées des ateliers artistiques de l'Ecole des Arts, à la Médiathèque Maison de Quartier et au sein de la programmation des 5 C...) ;
- contribuer à la reconnaissance des capacités des personnes en situation de handicap, avec la mise en place d'un groupe autour de la thématique : informer, sensibiliser, déstigmatiser, valoriser ;
- assurer le suivi et la mise en œuvre de la Charte événementielle auprès des signataires ;
- développer les communications adaptées auprès du public (par le site internet de la Ville, la création de documents FALC...).

En conséquence, je vous propose :

► de prendre acte de la présentation du rapport 2020/2021 de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Stagnoli pour la présentation de ce rapport important établi par les divers membres de la CCA, que nous avons pu réunir récemment.

J'ai un temps de parole demandé par Agir Ensemble pour Vaulx-en-Velin. Madame Watrelot, je vous passe la parole.

Mme WATRELOT.- Merci beaucoup. Vous avez mis en avant des lacunes dans l'accessibilité de la médiathèque, les avez-vous pris en compte et comptez-vous les régulariser ?

Mme STAGNOLI.- Oui, bien sûr. Des petits manques ont été observés par des membres de la commission d'accessibilité, suite à leur visite d'usage. Ces petits dysfonctionnements commencent à être repris, c'est en cours, tels que des bas de porte. Dans l'amphithéâtre, ils ont vu que des personnes en situation de handicap pouvaient être mises à côté de sièges pour personnes dites « normales ». Tout a été listé par le service handicap, un travail est mené avec la direction de la MMQ.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Watrelot. Vous aurez l'occasion de vous en rendre compte, puisque vous siégez à la régie.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je mets le rapport aux voix.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal ; après avoir délibéré, décide :

► de prendre acte de la présentation du rapport 2020/2021 de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Suffrages exprimés	36	
Vote(s) Pour	36	Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Frédéric KIZILDAG, David LAÏB, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ande VIDAL , Monique MARTINEZ
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

22 - GARANTIE SOLLICITÉE À HAUTEUR DE 15% PAR LA SCI VAUX-EN-VELIN - RUE ERNEST RENAN POUR LA SOUSCRIPTION DE DEUX EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 11 200 000€ RELATIFS À L'OPÉRATION D'ACQUISITION AMÉLIORATION D'UN BÂTIMENT POUR L'OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL MÉDICALISÉ (EAM) "STÉPHANE HOUDET" DE 60 PLACES, SITUÉ 17 - 19 RUE ERNEST RENAN À VAULX-EN-VELIN

Présents :

HÉLÈNE GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Monique MARTINEZ, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Antoinette ATTO, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

YVAN MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN

Rapport de Madame STAGNOLI

Mesdames, Messieurs,

Par courrier en date du 14 avril 2022, la SCI Vaulx-en-Velin – Rue Ernest Renan, sise 19 rue Marius Grosso à Vaulx en Velin a sollicité la garantie de la ville de Vaulx-en-Velin à hauteur de 15% pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 11 200 000 €, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition-amélioration d'un bâtiment pour l'ouverture d'un Établissement d'Accueil Médicalisé (EAM Stéphane Houdet) de 60 places, situé 17-19 rue Ernest Renan à Vaulx-en-Velin.

La SCI Vaulx-en-Velin – Rue Ernest Renan a autorisé son gérant à contracter ces prêts au cours de la séance de son assemblée générale du 25 février 2022.

En conséquence, je vous propose :

► d'accorder la garantie d'emprunt à la SCI Vaulx en Velin – Rue Ernest Renan pour le remboursement à hauteur de 15 % de deux emprunts d'un montant total de 11 200 000 € souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières, et aux charges et conditions du contrat de prêt n°133485 constitué de deux lignes de prêts. Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition-amélioration d'un bâtiment pour l'ouverture d'un Établissement d'Accueil Médicalisé (EAM Stéphane Houdet) de 60 places, situé 17-19 rue Ernest Renan à Vaulx en Velin.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- Les caractéristiques de ces prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Ligne du prêt	PHARE	PLS
Montant	4 596 000 euros	6 604 000 euros
Durée de la phase de préfinancement	12 mois	18 mois
Index de la phase de préfinancement	Taux fixe à 1,47 %	Livret A
Marge de la phase de préfinancement	-	+0,53%
Règlement des intérêts de la phase de préfinancement	Capitalisation	
Durée de la phase d'amortissement	30 ans	
Périodicité des échéances	Annuelle	Trimestrielle
Index	Taux fixe à 1,47%	Livret A
		Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt
Taux d'intérêt		+0,53%
		Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	
Remboursement anticipé	Indemnité de redéploiement	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	Sans objet	« Simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité des échéances	0 %	De 0 % à 0,5 % maximum
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %	0 %

- La garantie de la Ville de Vaulx en Velin est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Vaulx en Velin s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

- La Ville de Vaulx en Velin s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- Madame la Maire de Vaulx en Velin ou son représentant sont autorisés à intervenir au nom de la Ville de Vaulx en Velin en qualité de garant, au contrat d'emprunt souscrit par la SCI Vaulx en Velin – Rue Ernest Renan auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Pour avoir sûreté de sa créance, la Ville de Vaulx en Velin se réserve le droit de prendre une hypothèque ou un nantissement sur les biens de la SCI Vaulx en Velin – Rue Ernest Renan. Les frais entraînés par cette hypothèque seront à la charge exclusive de la SCI Vaulx en Velin – Rue Ernest Renan.
- La SCI Vaulx en Velin – Rue Ernest Renan s'engage à fournir à la Ville de Vaulx en Velin une copie de ses comptes annuels pour permettre le contrôle financier.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Stagnoli. C'est une belle suite de projets, puisque c'est l'endroit où il y avait l'EHPAD autrefois. C'est une belle réutilisation des locaux pour un beau projet. J'ai une demande d'intervention du groupe Agir ensemble pour Vaulx-en-Velin. Madame Watrelot, avez-vous une question ?

Mme WATRELOT.- Mme Stagnoli a répondu à toutes mes questions dans sa présentation de la délibération.

Mme GEOFFROY.- Merci. Je propose que nous passions le rapport aux voix.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal ; après avoir délibéré, décide :

► d'accorder la garantie d'emprunt à la SCI Vaulx en Velin – Rue Ernest Renan pour le remboursement à hauteur de 15 % de deux emprunts d'un montant total de 11 200 000 € souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières, et aux charges et conditions du contrat de prêt n°133485 constitué de deux lignes de prêts. Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition-amélioration d'un bâtiment pour l'ouverture d'un Établissement d'Accueil Médicalisé (EAM Stéphane Houdet) de 60 places, situé 17-19 rue Ernest Renan à Vaulx en Velin.

Suffrages exprimés	36
Vote(s) Pour	<p style="text-align: center;">36</p> <p>Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Frédéric KIZILDAG, David LAÏB, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ande VIDAL, Monique MARTINEZ</p>

Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

23 - EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDÉO PROTECTION URBAINE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD)

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre BARNEOUD-ROUSSET à Monique MARTINEZ, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Antoinette ATTO, Dehbia DJERBIB à Nassima KAOUAH, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN

Rapport de Madame LECERF

Mesdames, Messieurs,

La sécurité est une compétence régaliennne de l'État. Toutefois la ville de Vaulx-en-Velin entend poursuivre ses efforts de renforcement en matière de tranquillité publique, afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants en partenariat avec l'État.

Dans ce cadre précis, sur le mandat 2014-2020, la Ville a engagé un programme ambitieux (plus de 800 000 € HT investis) de rénovation et d'extension du Centre de Supervision Urbain (CSU) et du parc de vidéo protection avec 80 caméras installées ou renouvelées.

Pour le mandat 2020-2026, la municipalité ambitionne de poursuivre le développement de la vidéo protection pour assurer une meilleure couverture des différents axes de la Ville.

Pour l'année 2022 le déploiement prévoit la mise en place de 19 caméras supplémentaires.

La consultation pour l'attribution du marché d'extension du dispositif de vidéo protection sera lancée dans les prochaines semaines. Les travaux quant à eux seront programmés à partir du second semestre de l'année.

La Ville sollicite le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) qui permet de financer les projets de vidéo protection, soutenus par les collectivités territoriales, notamment sur les zones identifiées en QRR u en QPV.

Le coût global de la fourniture et de l'installation des nouveaux équipements a été estimé à 319 843€ HT.

Les prestations relatives à l'extension du dispositif de vidéo protection peuvent faire l'objet d'un financement par le FIPD dans la limite de 50 % du montant HT du coût des installations.

Il convient donc de mobiliser ce fonds à hauteur maximum des financements possibles, soit 159 921 € pour l'ensemble du projet.

En conséquence, je vous propose :

- ▶ d'approuver le projet d'extension de notre dispositif de vidéo protection ;
- ▶ d'autoriser Madame la Maire à solliciter les subventions correspondantes au titre du FIPD ;
- ▶ de dire que les recettes et dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la Commune.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Lecerf.

J'ai une demande d'intervention du Parti radical de gauche, gauche citoyenne.

(La demande de temps de parole est retirée).

Je n'ai pas d'autre demande de parole inscrite. Madame Watrelot, pour Agir ensemble pour Vaulx-en-Velin ?

Mme WATRELOT.- Je souhaite juste vous demander de ne pas oublier le quartier du Petit Pont parce que notre quartier commence à se détériorer grandement, il serait intéressant de mettre une caméra dans le quartier.

Mme GEOFFROY.- Madame Lecerf ?

Mme LECERF.- La demande est entendue. Néanmoins, je ne répondrai pas sur les implantations. Sachez que c'est la première phase d'extension, puisque l'objet est de revenir devant vous chaque année pour développer le parc de vidéoprotection sur la commune. Nous procédons par choix stratégiques qui tiennent compte de ce que vivent les différents quartiers. J'espère que la réponse vous satisfait, même si elle est partielle.

Merci.

Mme GEOFFROY.- Sachant que nous avons une extension des caméras et des lieux, sur le secteur du Petit Pont, nous avons d'autres sujets devant nous, notamment la réhabilitation du parc social, nous avons eu une réunion voici quelques jours avec M. Gomez, M. Guillermin-Dumas et le bailleur social. Nous aurons aussi à regarder la question du transport ; avec l'arrivée du tramway, il y a une réorganisation des transports du réseau de bus. Ce sera un sujet que nous regarderons, parce que j'ai bien à l'esprit que les habitants du Petit Pont sont un peu excentrés des transports en commun. Cela contribuera à améliorer la qualité de vie dans le quartier.

Mme WATRELOT.- Merci beaucoup.

Mme GEOFFROY.- Je vous en prie. Je vous propose que nous passions au vote de cette délibération.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal ; après avoir délibéré, décide :

- ▶ d'approuver le projet d'extension de notre dispositif de vidéo protection ;
- ▶ d'autoriser Madame la Maire à solliciter les subventions correspondantes au titre du FIPD ;
- ▶ de dire que les recettes et dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la Commune.

Suffrages exprimés	36	
Vote(s) Pour	36	Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Frédéric KIZILDAG, David LAÏB, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ande VIDAL , Monique MARTINEZ
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

24 - APPEL À PROJETS 2022 PLAN DE LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LES DISCRIMINATIONS

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre BARNEOUD-ROUSSET à Monique MARTINEZ, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Antoinette ATTO, Dehbia DJERBIB à Nassima KAOUAH, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN

Rapport de Madame MOSTEFAOUI

Mesdames, Messieurs,

Le 29 octobre 2014, la ville de Vaulx-en-Velin a lancé un ambitieux Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations. Il a été signé avec l'État, le Défenseur des Droits, la Région, la Métropole de Lyon, ainsi qu'avec différents partenaires associatifs.

Pour la septième année consécutive, la Ville et l'État ont lancé, dans le cadre de ce Plan, un appel à projets destiné en priorité aux petites associations et aux collectifs d'habitants. Il a pour vocation de soutenir des actions innovantes menées sur le territoire au bénéfice des Vaudais, et de proposer des projets concrets de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et/ou les discriminations.

Les projets éligibles doivent s'inscrire dans l'un des sept axes du Plan de lutte :

- Axe 1 : le citoyen au cœur de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ;
- Axe 2 : sensibiliser les acteurs de l'emploi, de l'insertion, de l'action sociale, du logement, de l'éducation, de la santé et des services au public ;
- Axe 3 : renforcer la qualification juridique des acteurs ;
- Axe 4 : favoriser l'accès aux droits des victimes ;
- Axe 5 : histoire et mémoire ;
- Axe 6 : l'engagement Citoyen ;
- Axe 7 : égalité entre les femmes et les hommes.

Cette année, l'appel à projets bénéficie d'une enveloppe totale de 33 950 € (10 000€ ville de Vaulx-en-Velin, 15 000€ de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dans le cadre de la Politique de la Ville, 8 950€ - de report de l'exercice antérieur - non versés en 2021 compte tenu du contexte sanitaire). Les subventions sont limitées à 2 000€ par projet.

Depuis début avril 2022, le comité d'attribution des subventions, composé de l'élue en charge du Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations et du Délégué du Préfet, s'est réuni à trois reprises. Lors de ces comités, 10 dossiers ont été déposés et 7 ont été

retenus pour une somme globale de 12 500 €. Pour mémoire, le financement de deux projets a été voté lors du Conseil municipal du 31 mars 2022 (à hauteur de 2 000 € chacun) ; ainsi, depuis le début de l'année, 16 500 € ont été attribués aux associations dans le cadre de cet appel à projets.

L'engagement et le développement concret d'actions sur le territoire en lien avec les habitants ont été les critères de sélection des projets retenus, dont vous trouverez la liste ci-dessous :

Porteur du projet	Axe(s) du Plan	Description du projet	Montant
Association Amitié Afrique France Internationale (AMAFI)	Axe 5	<p><i>Regards croisés sur l'histoire des grands conflits mondiaux</i></p> <p>Afin de sensibiliser le plus grand nombre à la participation des forces coloniales dans leur soutien à la France, l'AMAFI va organiser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une table-ronde autour du 8 mai 1945, - des visites mémorielles (Tata Sénégalais de Chasselay, Fort Montluc, Verdun, etc.) 	2 000 €
Fifi Prodiffusion	Axe 1 Axe 5	<p><i>Choré-Couleurs - Festival des Danses et Cultures du Monde</i></p> <p>Pour participer au recul du racisme, des préjugés et du repli identitaire, Fifi Prodiffusion organisera une journée consacrée à la découverte et la rencontre de l'Autre à travers des spectacles, des temps d'échanges sur les valeurs de la République, la Laïcité et les discriminations mais aussi des contes, des danses traditionnelles, etc.</p>	2 000 €
Graff-ik'Art	Axe 7	<p><i>Challenge Graff Ladies</i></p> <p>L'association souhaite proposer un atelier d'initiation à l'art urbain aux vaudaises (et des vaudais). Cet atelier, tenu par des professionnels, vise à leur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - enseigner des techniques de street art, - permettre la « customisation » d'objets du quotidien. <p>L'objectif est de promouvoir le street art chez les femmes et les filles, fréquemment mises de côté lors des pratiques artistiques liées au graffiti.</p>	1 500 €
Lyon Outre-Mer	Axe 5	<p><i>Mémoire de la traite de l'esclavage et de leurs abolitions</i></p> <p>À partir du 10 mai, Journée nationale des mémoires de la traite de l'esclavage et de leurs abolitions, Lyon Outre-Mer proposera un cycle de rencontres (conférences, spectacle vivant, exposition et littérature) afin de présenter cette période de l'Histoire du</p>	2 000 €

		monde à un large public. L'association souhaite notamment engager une réflexion générale sur l'ensemble de la mémoire de l'esclavage et s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour que cette mémoire trouve sa juste place dans la société d'aujourd'hui.	
National E-Sport Club (NEC)	Axe 6	<i>NEC Silver</i> Les jeunes bénévoles de l'association NEC animeront des ateliers numériques ludiques à destination des seniors. Grâce à cette action intergénérationnelle l'association vise à lutter contre l'isolement des personnes âgées, contre la fracture numérique et tend à sensibiliser les jeunes vaudais à l'engagement citoyen.	2 000 €
Pugilistik	Axe 7	<i>Lady Pugilistik</i> Pugilistik souhaite animer une demi-journée de boxe (initiation suivie d'un temps d'échanges) à destination des femmes. Leurs objectifs sont les suivants : - lutter contre les stéréotypes de genre et déconstruire les préjugés ; - permettre au public féminin de s'épanouir, se motiver et gagner en compétence, etc. ; - développer des savoirs tels que la confiance en soi, la combativité, le courage, etc.	1 000 €
Vive la Tase !	Axe 1 Axe 5	<i>Aux origines du peuple vaudais : exposition et publication</i> Pour permettre la transmission de la mémoire aux jeunes générations et préserver la mémoire des familles ouvrières, l'association Vive la Tase ! propose une exposition sur les Cités Tase et la réédition d'un recueil de témoignages dans le cadre des Journées européennes du patrimoine.	2 000 €
TOTAL			12 500€

Conformément à la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et selon son décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021, toute association sollicitant l'octroi d'une subvention auprès de la Ville devra signer un contrat d'engagement républicain.

En conséquence, je vous propose :

- ▶ d'approuver le versement des subventions présentées dans le présent rapport ;

► de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022 en recettes et en dépenses.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Mostefaoui.

J'ai une demande de prise de parole du groupe Agir ensemble pour Vaulx-en-Velin, mais Mme Watrelot n'est plus là. C'était la seule demande de prise de parole que j'avais, je vous propose donc de passer au vote.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal ; après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le versement des subventions présentées dans le présent rapport ;
- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022 en recettes et en dépenses.

25 - CONVENTIONS 2022 PLAN DE LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LES DISCRIMINATIONS

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre BARNEOUD-ROUSSET à Monique MARTINEZ, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Antoinette ATTO, Dehbia DJERBIB à Nassima KAOUAH, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN

Rapport de Madame MOSTEFAOUI

Mesdames, Messieurs,

En 2021, la Ville de Vaulx-en-Velin a poursuivi la mobilisation des acteurs de la Ville avec ses partenaires à travers de nombreuses actions autour des valeurs de la République. Cette année encore, les associations ont dû s'adapter, reporter voire annuler certaines de leurs actions en raison du contexte sanitaire. Cependant, toutes sont restées mobilisées pour continuer à œuvrer en faveur de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, et plus globalement afin de contribuer à la cohésion des Vaudais et Vaudaises.

Le Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations signé le 29 octobre 2014 entre la ville de Vaulx-en-Velin et des partenaires institutionnels et associatifs permet la mise en œuvre de multiples actions sur la commune. Pour le faire vivre, des conventions de partenariat sont mises en place avec des acteurs institutionnels, des associations reconnues pour leurs combats sur ces thématiques ainsi que des associations structurantes de Vaulx-en-Velin.

Cette délibération a pour objet la validation des conventions de partenariat et l'attribution de subventions pour l'année 2022 aux associations Campus Marianne, Cartooning For Peace, Espace Projets Interassociatifs (EPI), la Ligne Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme Auvergne-Rhône-Alpes (LICRA AURA), la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) et l'Office Municipal des Sports (OMS) de Vaulx-en-Velin. Le contenu détaillé desdites conventions est présenté en annexe de la délibération, les principaux éléments étant les suivants :

Campus Marianne

L'objectif de l'association est de contribuer en France, par des actions de formation originales, à la formation de la conscience citoyenne, la connaissance des institutions nationales et de leur fonctionnement pratique, la compréhension de l'esprit de notre République et de développer dans ce domaine des méthodes d'animation et des programmes pédagogiques originaux.

En 2022, l'association Campus Marianne poursuivra son projet « Scier les barreaux de sa tête » auprès des jeunes de la Mission Locale et animera des sensibilisations au sein des établissements scolaires. Ces ateliers visent principalement à :

- accompagner les jeunes en échec scolaire et les lycéens à l'intégration sociale ;
- travailler sur l'employabilité de ces jeunes ;
- favoriser l'intégration à la communauté nationale.

Cartooning For Peace

Cartooning for Peace est un réseau international de dessinateurs de presse engagés en faveur de la promotion des libertés fondamentales et de la démocratie. Ainsi, ils œuvrent, avec humour, pour le respect des cultures et des libertés. Cartooning for Peace utilise la valeur pédagogique du dessin de presse pour dénoncer les intolérances. L'association donne la parole aux jeunes et les sensibilise aux grands problèmes de société.

Afin d'accompagner les jeunes au développement de leur esprit critique, par le biais des dessins de presse, l'association proposera cette année :

- des actions de valorisation favorisant la pérennité des programmes des années précédentes ;
- des formations à la pédagogie par le dessin de presse aux professionnels de l'éducation ;
- des ateliers-rencontres entre les dessinateurs et dessinatrices de presse, l'équipe de Cartooning for Peace et les jeunes bénéficiaires ;
- la mise à disposition d'expositions et d'outils pédagogiques ;
- un temps de restitution sur le travail de l'année.

Espace Projets Interassociatifs (EPI)

L'EPI, association structurante de Vaulx-en-Velin a pour objectifs de faciliter l'accès de toutes et de tous à la Citoyenneté et à l'Égalité, de combattre toutes les formes de discriminations, de favoriser l'échange, le dialogue et le partage interculturel intergénérationnel, et de promouvoir les valeurs de la République : Liberté, Égalité, Fraternité et Solidarité.

En 2022, l'EPI s'engage à :

- poursuivre le travail engagé autour de l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre les violences faites aux femmes à travers des actions spécifiques (soutien aux associations et collectifs de femmes, ateliers de sensibilisation, etc.) ;
- mettre en place dans ses locaux une permanence d'accès aux droits ;
- organiser des formations autour de la législation relative aux discriminations, de la laïcité, de la connaissance des institutions, de l'égalité femmes-hommes et des valeurs de la République pour les collectifs d'associations et d'habitants et proposer "Les mercredis de la République" aux collégiens et lycéens ;
- accompagner les associations adhérentes et les collectifs d'habitants dans la mise en place d'actions autour de l'Histoire et de la Mémoire ;
- proposer des journées thématiques permettant de découvrir d'autres pays à travers leurs cultures, leurs histoires, leurs problématiques singulières qui peuvent faire émerger des questions universelles ;
- réaliser et diffuser des documents pédagogiques sur les discriminations, notamment une plaquette destinée aux jeunes, aux enseignants et aux militants associatifs.

Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme Auvergne-Rhône-Âlpes (LICRA AURA)

Les missions principales de la LICRA sont d'écouter et d'accompagner les plaignants ou témoins de faits de racisme, d'antisémitisme ou de xénophobie ; de sensibiliser et conseiller les professionnels de la Justice et du Droit ; d'éduquer à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ainsi que de favoriser la mixité sociale et le vivre-ensemble.

En 2022, la LICRA va poursuivre l'action engagée sur la commune et de proposera des actions innovantes telles que :

- la structuration et le développement de la permanence créée en 2021 à l'Espace Frachon ;
- la poursuite des ateliers de sensibilisation autour de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans les établissements scolaires ;
- la promotion et la diffusion du documentaire produit par la LICRA en 2021 sur le Rap Conscient ;
- la mise en place de nouveaux projets avec des partenaires ou des collectifs d'habitants.

Maison des Jeunes et de la Culture de Vaulx-en-Velin (MJC)

La MJC de Vaulx-en-Velin est une association d'éducation populaire qui anime et gère un équipement au profit des habitants du territoire. Sa vocation est de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des vaudais, de permettre à toutes et tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire. La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations est donc intrinsèque à son action.

Cette année, en plus de son activité habituelle, la MJC va approfondir son travail déjà engagé en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (conférences gesticulées sur la place des femmes dans la société, sur la lutte contre les violences conjugales, etc.) et promouvoir davantage l'engagement citoyen (création d'une commission jeunesse, organisation d'une journée de l'engagement, etc.)

Office Municipal des Sports de Vaulx-en-Velin (OMS)

L'OMS a pour objet de soutenir, encourager et développer toutes initiatives visant à promouvoir la pratique de l'éducation physique et des sports à Vaulx-en-Velin.

En 2022, l'OMS souhaite s'engager plus avant contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations avec :

- le soutien et l'accompagnement des associations adhérentes dans la mise en œuvre d'actions en faveur de la lutte contre toutes formes de discriminations ;
- la poursuite de la réflexion sur la féminisation des sports ;
- la promotion du sport adapté pour les personnes handicapées.

Enfin, comme chaque année, la Ville sollicitera en 2022 une subvention de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) à hauteur de 25 000€ pour la mise en œuvre du Plan de lutte et la coordination des différentes actions sur le territoire.

Aussi, la Ville sollicitera le cofinancement du poste de coordinateur du Plan auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et de la Métropole de Lyon (soit respectivement 22 % et 33 % du coût du poste porté par la Ville).

Structures	Montants
Campus Marianne	20 000 €
Cartooning For Peace	30 000 €
Espace Projets Interassociatifs	20 000 €

LICRA AURA	15 000 €
MJC	5 000 €
OMS	5 000 €
Total	95 000€

Conformément à la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et selon son décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021, toute association sollicitant l'octroi d'une subvention auprès de la Ville devra signer un contrat d'engagement républicain.

En conséquence, je vous propose :

- ▶ d'autoriser Madame la Maire à solliciter les subventions auprès de la DILCRAH, de l'ANCT et de la Métropole de Lyon pour l'année 2022 ;
- ▶ d'autoriser Madame la Maire à signer les conventions de partenariat jointes au présent rapport ;
- ▶ de décider le versement de subventions aux associations désignées dans le tableau ci-dessus ;
- ▶ de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Mostefaoui.

J'ai deux demandes de prise de parole sur cette délibération. Monsieur Marion, vous avez une demande d'intervention pour trois minutes.

M. MARION.- Chers collègues, Chers Vaudaises et Vaudais,

Je souhaite d'abord souligner et saluer particulièrement les projets issus des associations vaudaises qui ont été évoqués voici quelques minutes, ainsi que les collectifs vaudais qui cultivent à la fois l'interculturel et le sens de l'histoire jusqu'à la mémoire. Merci, vraiment merci, et bravo à eux.

Ensuite, un point concernant le fonctionnement du plan de lutte, je continue d'en demander une évaluation, non pas une liste d'actions mais bien un travail méthodique de comparaison entre les objectifs du plan de lutte et les effets contraires des actions menées. Nous ne sommes pas ici pour financer une table ronde ou des ateliers, fussent-ils pédagogiques ou culturels, nous sommes ici pour financer les objectifs de lutte contre les discriminations. Il importe donc que nous nous dotions de tous les outils permettant de vérifier que les actions que nous finançons produisent les effets que nous en attendons, sinon cela ne serait pas justifiable.

Vu les montants cumulés depuis 2014, plusieurs centaines de milliers d'euros, cela fait longtemps que nous aurions dû avoir une vraie évaluation et pas simplement un bilan listant des actions. Dans le rapport d'activité, nous trouvons une liste de neuf tirets avec une phrase par association financée, ce n'est pas une évaluation, c'est dire ce qui a été fait, mais cela ne donne pas le résultat de ces actions. Cela ne dit pas si cela correspond aux objectifs, ni si les actions ont été efficaces, cela ne dit pas quels ont été les problèmes ni comment nous y remédions et comment nous transformons les choses. Il me semble que c'est un vrai manque.

Après huit ans de financements publics, la persistance de ces lacunes m'est incompréhensible. En toute rigueur de suivi, je précise que j'ai déjà demandé trois fois en séance publique, une évaluation de ce plan de lutte : le 20 mai 2021, le 19 novembre 2021 et le 31 mars 2022, donc encore récemment. Je pense que c'est vraiment important.

Je vous remercie de votre attention.

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Marion.

Madame Vidal, vous avez également demandé un temps de parole.

Mme VIDAL.- Je vais synthétiser ma dernière intervention sur le plan de lutte.

Les inégalités creusent la fracture sociale et politique et conduisent les hommes et les femmes à l'entre-soi. Le regard sur l'autre est un regard méfiant, ce regard conduit inévitablement à dénigrer, à discriminer l'autre, de là à conduire à l'homophobie, le racisme, l'antisémitisme ou le dégoût des personnes porteuses de handicap, il n'y a qu'un pas, et malheureusement il est très souvent franchi.

Faut-il rappeler que le racisme et l'antisémitisme sont des délits et non des opinions ou des bêtises et qu'il est nécessaire de les sanctionner sans faiblesse ?

Faut-il rappeler que les actes discriminants sont également des délits ?

Plus qu'hier nous devons nous montrer vigilants, avec 89 députés extrémistes, la tentation pour eux est grande de plonger la France dans les heures les plus sombres de son histoire. Il n'y a qu'à écouter le discours du doyen à l'Assemblée nationale, membre du Rassemblement national.

L'exigence d'émancipation et d'égalité pose la question de la reconnaissance et du respect des droits des personnes.

En tant que mère et citoyenne, je vous remercie que soit inscrit dans le rapport présenté ce soir la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT.

Je remercie toutes les associations qui présentent des projets. Je voterai ce rapport dans l'espoir d'une grande avancée sociale, comme nous le faisons aujourd'hui par ces mots inscrits dans notre délibération, en attendant des projets qui, je n'en doute pas, réuniront toute la population de notre ville.

Soyons capables, ensemble, d'aller plus loin en réunissant la France pour des jours heureux.

Merci.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Vidal.

Monsieur Marion, je l'ai dit lors de nos derniers conseils municipaux, nous allons retravailler le plan de lutte territorial contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations. Ce sera l'occasion d'échanges avec l'ensemble des élus sous un format de commission générale. J'avais précisé que nous pourrions, à ce moment, débattre des indicateurs. Comme vous félicitez les actions, cela veut quand même dire que des choses se font, et féliciter les actions, cela veut dire que le bilan peut être satisfaisant.

Madame Vidal, je parlais du travail auquel vous serez associée. Je ne peux que regretter avec vous que des idées extrémistes progressent dans notre pays. Nous avons cette ardente obligation, nous, élus de Vaulx-en-Velin - parce que les acteurs de notre commune seraient les premiers concernés - de faire vivre les valeurs républicaines.

Je vous propose de passer cette délibération aux voix, le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal ; après avoir délibéré, décide :

- ▶ d'autoriser Madame la Maire à solliciter les subventions auprès de la DILCRAH, de l'ANCT et de la Métropole de Lyon pour l'année 2022 ;
- ▶ d'autoriser Madame la Maire à signer les conventions de partenariat jointes au présent rapport ;
- ▶ de décider le versement de subventions aux associations désignées dans le tableau ci-dessus ;

► de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022.

Suffrages exprimés	34	
Vote(s) Pour	34	Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Frédéric KIZILDAG, David LAÏB, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ande VIDAL, Monique MARTINEZ
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

26 - PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE : CADRE GÉNÉRAL 2022-2025

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre BARNEOUD-ROUSSET à Monique MARTINEZ, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Antoinette ATTO, Dehbia DJERBIB à Nassima KAOUAH, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN

Rapport de Madame DAHOUM

Mesdames, Messieurs,

Le Projet Educatif De Territoire (PEdT) de la ville de Vaulx-en-Velin est un cadre contractuel avec l'État qui fixe les orientations de l'ensemble de la communauté éducative du territoire en direction des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans. C'est un outil de collaboration qui permet de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Évolutif et dynamique, le PEdT permet de s'interroger sur les actions à entreprendre pour répondre au plus près des besoins des enfants et des familles. Il s'inscrit dans une démarche partenariale affirmée et renouvelée entre la ville, l'Education nationale, les services de l'État, la CAF, les associations et les représentants des parents d'élève.

Le premier PEdT a été voté en conseil municipal le 9 octobre 2014 pour la période 2014-2017 et avait pour finalité l'épanouissement et la réussite scolaire des enfants. Il prévoyait la coordination des ressources de la commune afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'école et les activités proposées en dehors du temps scolaire. Les objectifs déclinés visaient à favoriser la réussite scolaire, à développer l'éveil scientifique et numérique, permettre l'accès au sport et à la santé, contribuer à une plus grande ouverture culturelle et à faire des écoliers de futurs citoyens éco responsables.

Ce PEdT a été renouvelé deux fois :

- un renouvellement pour la période 2018-2021 ;
- un avenant pour l'année scolaire 2021-2022.

Au fil de la période, les objectifs du PEdT ont naturellement évolué et ont été reprecisés, notamment autour d'un principe clé « La réussite éducative des enfants », avec quatre orientations : la recherche de complémentarité et de cohérence éducative des temps de l'enfant, l'accueil de tous les publics, la mise en valeur des richesses du territoire et le développement d'activités éducatives de qualité.

Dans cette continuité, la municipalité souhaite ainsi réengager un nouveau PEdT pour la période 2022-2025. Le nouveau PEdT s'appuiera sur les bases du bilan du PEdT 2018-2021 dont les grandes lignes sont :

- le premier axe du PEdT a priorisé le partenariat avec les équipes enseignantes et les acteurs éducatifs sur le temps scolaire pour la tranche d'âge 3-11 ans. Ainsi, un travail de collaboration rapprochée avec l'Éducation Nationale et les services municipaux de l'Éducation, des Sports, de la Culture, de la Santé, du Développement durable et du Cadre de vie a été réalisé pour préciser le contenu des interventions proposées par la ville aux écoles maternelles et élémentaires (incluant les séjours, l'accès aux équipements culturels, la mise à disposition d'intervenants sportifs municipaux et associatifs, l'intervention des services du Cadre de vie et Environnement), notamment par le biais d'un appel à projets déterminant les objectifs et les publics cibles en cohérence avec les 4 parcours scolaires (parcours avenir, parcours de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours citoyen). Les objectifs de cette programmation ont été atteints pour tendre vers une plus grande équité territoriale, rendre lisible l'offre à toutes les écoles et offrir l'accès à des activités par cohortes d'âge.

Des projets ont également été partagés et copilotés avec la Petite Enfance : aménagement des espaces des classes des Petites Sections dans les écoles maternelles et des salles de plusieurs accueils de loisirs, mise en place des dispositifs Labo langage et Parler Bambin...

Sur certaines écoles, des projets « jardin » ont été également déclinés entre les différents temps de l'enfant : scolaire et périscolaire ;

- le deuxième axe du PEdT 2018-2021 est la mise œuvre du « Plan mercredi ». Un travail transversal avec les services Sport et Culture et les partenaires du tissu associatif a permis d'enrichir l'offre des accueils de loisirs municipaux des mercredis avec des actions de qualité sur des thématiques variées. De nombreux projets ont été proposés aux enfants : découverte de disciplines sportives (escrime, rugby, danse hip hop, lutte, sports collectifs, escalade, boxe, gymnastique...), d'activités artistiques et culturelles (« Space Academy » avec le Planétarium, accès aux spectacles avec le Centre Culturel Communal Charlie Chaplin, projets théâtre d'images et autour du conte avec le réseau de la lecture publique...), un projet sur le dessin de presse avec l'association Cartooning for Peace dans le cadre du Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, d'autres activités autour du jeu notamment ;

- le troisième axe du PEdT concerne le temps méridien, avec des orientations fortes pour le renouvellement du marché de restauration autour de la qualité de l'assiette et de la diversité des menus, de la découverte des aliments avec des produits bio, locaux et en circuit court. La municipalité a procédé à l'installation de selfs pour les élémentaires dans tous les restaurants pour améliorer l'accueil, la convivialité et favoriser l'autonomie des enfants ;

- le quatrième axe du PEdT a permis de continuer le travail partenarial engagé depuis le 1er PEdT avec les associations du territoire pour compléter l'offre des activités périscolaires, activités proposées aux enfants sur les accueils du soir de 16h30 à 18h, selon la volonté exprimée par les parents lors de la mise en place de la nouvelle semaine scolaire en septembre 2018.

Si la crise sanitaire a freiné la poursuite des objectifs du PEdT, elle a permis néanmoins :

- une collaboration renforcée avec l'éducation nationale pour la mise en œuvre des différents protocoles sanitaires et la reconnaissance de chacun dans son rôle auprès des enfants ;
- l'accueil élargi des enfants sur le périscolaire et sur les vacances en 2020, période où les services ont été gratuits pour répondre aux difficultés économiques des parents et favoriser la reprise des activités.

Il est nécessaire de souligner que les parents ont toute leur place dans le PEdT qui s'appuie sur les instances de concertation, avec le Conseil Consultatif des Parents d'Elèves créé le 1er décembre 2016, lors de la consultation inédite sur les rythmes scolaires le 24 janvier 2018, puis, chaque fois que de besoin, tout au long de l'année sur les écoles et accueils de loisirs du territoire. Ces instances permettent d'échanger de manière régulière sur les enjeux, objectifs et contenus des services et activités. Des visites des parents dans les écoles sur le temps méridien accentuent la lisibilité des actions développées.

Des points et pistes d'amélioration ont également été identifiés :

- le travail collaboratif avec les acteurs de la Petite Enfance à la Jeunesse reste à renforcer et à développer, notamment autour des passerelles entre la petite enfance et l'enfance, l'enfance et la jeunesse, le passage à l'âge adulte ;
- la complémentarité attendue des temps péri et extrascolaires avec le temps scolaire reste à renforcer et les actions qui en découlent à mettre en cohérence et à rendre lisible ;
- le travail d'interconnaissance, d'articulation et de complémentarité entre les acteurs éducatifs du territoire et leurs actions, pour une approche plus globale et partagée dans le cadre de la communauté éducative. Ce travail doit s'enrichir grâce au partenariat avec les associations qui sont nombreuses et offrent de grandes possibilités aux enfants et aux jeunes ;
- les modalités d'évaluation sont à préciser : les objectifs sont globaux et de ce fait difficilement mesurables sur les impacts attendus en termes de réussite éducative, même si chacun s'assure de bien s'inscrire dans le projet global ;
- la communication autour des offres de loisirs, quelle soit municipale ou associative est à renforcer car elle n'est pas toujours lisible pour les usagers mais aussi pour les acteurs.

Les objectifs éducatifs fixés jusqu'à maintenant et les pistes d'amélioration évoquées ci-dessus ont été partagés, dès 2020, dans le cadre de la convention de la Cité éducative copilotée par l'État, l'Education Nationale et la Ville, et la Convention Territoriale Globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales. Ces conventions ont fait l'objet de diagnostics partagés avec la communauté éducative. Pour mémoire, les orientations de ces conventions sont rappelées ci-après.

Pour la Convention Territoriale Globale :

- la contribution à la non fracture sociale dans un rôle de veille (lutter contre l'isolement, favoriser le vivre ensemble et l'accès aux droits) ;
- la coordination de toutes les actions et la structuration de l'offre, avec une attention sur la lisibilité pour les habitants ;
- la coopération, cohérence et complémentarité des acteurs ;
- la reconnaissance de la capacité d'agir des habitants ;
- l'accessibilité numérique, aux services et à l'information.

Pour la Cité éducative :

- la réussite scolaire, la valorisation et la construction des talents ;
- l'accompagnement renforcé à l'orientation ;
- l'accueil, l'inclusion des enfants à besoins particuliers ;
- l'enrichissement des parcours éducatifs par des pratiques culturelles scientifiques et sportives ;
- les jeunes, d'élèves à citoyens et jeunes actifs acteurs de leurs parcours.

Fort de ces constats, de ces orientations et de la volonté de la municipalité de poursuivre le travail engagé pour la réussite des enfants et des jeunes vaudais, le PEdT 2022-2025 permet d'engager une nouvelle collaboration partenariale et de réaffirmer une politique éducative ambitieuse qui s'inscrit dans une dynamique de coéducation :

- coéducation avec les parents - premiers éducateurs de leur(s) enfant(s) ;
- coéducation avec les enseignants avec le soutien de leurs missions sur le temps scolaire ;
- coéducation avec les associations qui interviennent sur les temps péri et extrascolaires ;
- coéducation avec les partenaires institutionnels tels que la CAF, la Métropole... ;
- coéducation par la mobilisation de tous les services municipaux dans leurs champs respectifs.

Cette coéducation porte des valeurs communes dont celles de la République et notamment la laïcité, la civilité, le civisme, la solidarité, le vivre ensemble, le respect mutuel et de soi.

Le Projet Educatif de Territoire (PEdT) 2022-2025 s'articule ainsi autour de quatre nouvelles orientations :

- donner aux jeunes les moyens de comprendre le monde pour développer leur capacité à l'émancipation et de leur donner des perspectives, pour tous et à toutes les étapes de leur vie ;
- « Faire mémoire commune », en croisant les histoires individuelles pour faire Cité ;
- impliquer tous les adultes dans l'éducation des enfants sur le principe « il faut toute une ville pour éduquer un enfant » ;
- conforter les parents dans leurs capacités éducatives, en tant que premiers éducateurs de leur enfant.

Les enjeux sont de faire de la Ville un « territoire apprenant » et d'identifier des parcours éducatifs dès le plus jeune âge, sur les différents temps de l'enfant et du jeune, en s'appuyant sur la nécessaire coopération entre les acteurs éducatifs et la coordination de leurs actions. La place des habitants est réaffirmée avec la reconnaissance de la capacité d'agir des parents, des jeunes et des enfants. Le PEdT 2022-2025 sera inclusif en s'assurant de l'accessibilité à tous aux différents parcours (handicap, tarification, thématiques...).

La municipalité a l'ambition de porter un projet éducatif fort, partagé et lisible par l'ensemble des acteurs. Le PEdT 2022-2025 repose sur une approche positive et intelligible autour des besoins de l'enfant et du jeune, pour qu'il grandisse bien et réussisse son parcours et son entrée dans la vie adulte :

- Bien dans ma tête (savoir penser, s'exprimer, gérer ses émotions, se faire confiance...);
- Bien dans mon corps (savoir manger, bouger dormir, avoir confiance...);
- Bien dans ma famille (savoir transmettre...);
- Bien avec les autres (savoir dire non, être tolérant, accepter les différences, avoir confiance...);
- Bien sur mon territoire (savoir se déplacer, connaître les ressources éducatives, participer à la vie locale...);
- Bien dans mon monde (devenir citoyen, développement durable, mobilité, numérique...);
- Bien dans mon histoire (savoir se souvenir, connaître l'histoire de ma famille, de mon pays, du monde...);

- Bien à l'école (avoir les moyens humains et matériels pour bien apprendre...);
- Bien dans mon projet professionnel (savoir se projeter, savoir oser, connaître tous mes possibles...).

Cette approche positive et intelligible nécessite que la communauté éducative (enfants, familles et adultes encadrants) s'approprie le PEdT en définissant de façon concertée les fondamentaux nécessaires à la réussite des enfants et des jeunes. C'est pourquoi, la municipalité mettra en place, dès l'automne 2022, les premières assises du PEdT permettant à chaque acteur de trouver sa place dans ce projet éducatif partenarial. Ces assises permettront, notamment :

- le partage pour le repérage des compétences essentielles à acquérir et à développer chez l'enfant et le jeune pour favoriser leur réussite, en s'appuyant sur des fondamentaux : histoire, transmission, goût de l'effort, capital culture, sport, santé et tous les possibles... ;
- la mise en avant des actions et apports des acteurs associatifs sur le territoire (et au-delà) auprès des enfants et des jeunes ;
- la réalisation d'une cartographie des acteurs éducatifs, leurs champs de compétences et les tranches d'âge touchées, avec le repérage des « manques » ;
- une première définition des parcours à coordonner avec l'offre sur le temps scolaire et en tenant compte des tranches d'âge ;
- les besoins en accompagnement et en formation des équipes et des partenaires associatifs pour répondre aux enjeux ;
- la définition de premiers indicateurs permettant le suivi du PEdT ;
- le déploiement des actions dans le cadre d'un plan pluriannuel et les possibilités de moyens mobilisés par l'ensemble des partenaires.

Ces assises seront une nouvelle occasion d'associer les parents d'élèves et les enfants. Leur préparation se fera avec le Conseil Consultatif des Représentants des Parents d'élèves mais aussi avec les enfants et les jeunes. Ces temps s'inscrivent dans le cadre de la préfiguration des instances qui seront développées en 2023 autour du conseil des enfants et du conseil des jeunes.

Suite à ces assises, une délibération sera présentée en conseil municipal sur la fin de l'année 2022 pour présenter le contenu du Projet Éducatif De Territoire avec son plan d'actions pluriannuel et multi-partenarial et la convention à transmettre aux services de l'État.

En conséquence, je vous propose :

- ▶ d'adopter le cadre général du futur PEDT présenté

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Madame Dahoum, je vous remercie pour cette présentation très claire de ce qui constitue une des priorités de notre mandat, c'est-à-dire accompagner la jeunesse, travailler à son émancipation avec l'ensemble des institutions, de l'Éducation nationale, des clubs sportifs, des associations et de leurs parents.

Les élus qui ont demandé des temps de parole sont partis. Il reste Mme Vidal et M. Marion, lequel de vous deux souhaite commencer ?

M. MARION.- Je n'ai pas demandé de temps de parole sur ces rapports. Les temps de parole restant suite à ma demande concernent les rapports 25 et 27.

Mme GEOFFROY.- Excusez-moi, je me suis encore une fois trompée de ligne.

Mme VIDAL.- Je retire mon temps de parole.

Mme GEOFFROY.- Cela veut dire que Mme Dahoum a été d'une limpidité et d'une clarté absolue.

Je vais mettre les délibérations successivement aux voix, en commençant par le Projet éducatif de territoire.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- ▶ d'adopter le cadre général du futur PEDT présenté

27 - CITÉ ÉDUCATIVE - DISPOSITIF DES COLLÉGIENS EXCLUS

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre BARNEOUD-ROUSSET à Monique MARTINEZ, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Antoinette ATTO, Dehbia DJERBIB à Nassima KAOUAH, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN

Rapport de Madame DAHOUM

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Vaulx-en-Velin est labellisée Cité Éducative afin de coordonner et de renforcer l'ensemble des dispositifs existants destinés à accompagner les parcours éducatifs des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans.

Les Cités éducatives sont un programme gouvernemental expérimental disposant d'un pilotage et de moyens dédiés destinés à déployer de manière coordonnée davantage de moyens humains et financiers publics dans les grands quartiers à faible mixité, qui cumulent de nombreuses difficultés socio-éducatives et risquent un décrochage global.

Le Programme de Réussite Educative (PRE) est un dispositif de Politique de la Ville d'accompagnement individualisé inscrit dans la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005. Ce programme tend à « donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite ».

Il s'adresse aux enfants et jeunes vaudais âgés de 2 à 16 ans qui rencontrent des difficultés scolaires, éducatives, familiales ou sociales et considère les parents comme des acteurs de la réussite éducative de leurs enfants. Il donne une priorité aux enfants et adolescents qui résident dans les quartiers en politique de la Ville et qui sont scolarisés dans les établissements de l'éducation prioritaire.

Il intervient notamment afin :

- d'accompagner à la scolarité ;
- de soutenir la parentalité ;
- de favoriser l'épanouissement personnel ;

- d'ouvrir à des pratiques culturelles, sportives et de loisirs.

L'objectif affiché des Cités éducatives rejoint ainsi les objectifs poursuivis par le Programme de Réussite Éducative, lequel, porté par le centre communal d'action sociale (CCAS), s'adresse prioritairement aux habitants des quartiers relevant de la Politique de la Ville.

La Commune et le centre communal d'action sociale, dans le cadre de la Cité Éducative, souhaitent conjointement développer une action forte à destination des collégiens temporairement exclus des établissements du territoire.

En effet, après un diagnostic partagé avec l'éducation nationale, le service jeunesse et le programme de réussite éducative, il apparaît que ce temps d'exclusion d'une durée moyenne de quatre jours est insuffisamment utilisé pour permettre aux jeunes concernés de mettre à profit ce temps pour réinvestir leur scolarité. La plupart du temps, les collégiens ne sont pas pris en charge, ce qui favorise leur décrochage scolaire.

Le CCAS de Vaulx-en-Velin, par le biais du PRE, s'engage à recruter un coordinateur-trice à temps partiel (50% d'un ETP) afin de construire, animer et coordonner le dispositif d'accueil des collégiens exclus temporairement. Cette action est inscrite dans le plan d'actions prévisionnelles du projet de Cité Éducative, sur l'axe prioritaire « Les jeunes, d'élèves à citoyens et jeunes actifs, acteurs de leur parcours ».

L'action consiste notamment à animer les réunions partenariales d'élaboration du projet d'accueil avec l'ensemble de l'équipe du PRE, les référents de la Ville et ceux de l'éducation nationale présents au sein de la Cité Éducative.

Il s'agit également d'assurer l'ingénierie administrative du projet, d'évaluer les actions menées et de prendre en charge individuellement les collégiens exclus.

Il est proposé d'établir une convention avec le centre communal d'action sociale qui a pour objet de déterminer la contribution financière de la Commune. Le montant maximum de la subvention allouée au PRE est de 22 500 € pour l'année 2022.

En conséquence, je vous propose :

- ▶ de verser au Centre Communal d'Action Sociale le financement du poste du référent PRE à hauteur de 50 % pour l'année 2022 dans la limite de 22 500 € annuels ;
- ▶ d'autoriser madame la Maire à signer la convention de partenariat pour l'exercice 2022 et tous les documents relatifs à cette décision ;
- ▶ de dire que la dépense est prévue au budget.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Je passe aux voix la délibération sur la Cité éducative - dispositif des collégiens exclus.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal ; après avoir délibéré, décide :

- ▶ de verser au Centre Communal d'Action Sociale le financement du poste du référent PRE à hauteur de 50 % pour l'année 2022 dans la limite de 22 500 € annuels ;
- ▶ d'autoriser madame la Maire à signer la convention de partenariat pour l'exercice 2022 et tous les documents relatifs à cette décision ;
- ▶ de dire que la dépense est prévue au budget.

Suffrages exprimés	34	
Vote(s) Pour	34	Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Frédéric KIZILDAG, David LAÏB, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ande VIDAL , Monique MARTINEZ
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

28 - CITÉ ÉDUCATIVE : CONVENTION AVEC LA MAISON DE L'APPRENDRE POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA DOTATION D'ACTION TERRITORIALE

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre BARNEOUD-ROUSSET à Monique MARTINEZ, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Antoinette ATTO, Dehbia DJERBIB à Nassima KAOUAH, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN

Rapport de Madame DAHOUM

Mesdames, Messieurs,

Mise en œuvre dans le courant de l'année 2020, la Cité Éducative vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour du cadre scolaire et après celui-ci. Impulsée par un co-pilotage éducation nationale, État et Ville, sa gestion administrative et financière est sous la responsabilité de la ville de Vaulx-en-Velin.

La Cité Éducative ambitionne la constitution d'une alliance de l'ensemble des acteurs du territoire contribuant à l'éducation des enfants et des jeunes, en favorisant la création d'un véritable écosystème éducatif coopératif local à même d'assurer la cohérence du parcours du jeune sur le territoire.

Dans la pleine cohérence de ces objectifs, la Cité Éducative souhaite soutenir le déploiement de la Dotation d'Action Territoriale (DAT) initiée au niveau national par la Fondation Break Poverty.

La Break Poverty Foudation est une organisation humanitaire française qui lutte contre la pauvreté en agissant sur ses causes. Elle est notamment engagée auprès des enfants et des jeunes pour les aider à sortir de la pauvreté. Break Poverty a ainsi pour objectifs d'enrayer le déterminisme social dès le plus jeune âge, de lutter durablement contre la pauvreté, et de participer à la construction d'un monde où les enfants pauvres ne deviennent pas des adultes pauvres. L'innovation est au cœur des programmes de cette organisation par le soutien de projets d'intérêt général financés par des entreprises à l'échelle locale.

La Dotation d'Action Territoriale (DAT) est le dispositif qui permet le développement de projets à impact social et éducatif qui répondent à des problématiques identifiées et qualifiées du territoire, en mobilisant un réseau d'entreprises partenaires qui s'engagent volontairement dans des actions de mécénat (financier, de compétences, tutorat...).

L'Association Maison de l'Apprendre accompagne, dans un but d'intérêt général, le développement de territoires apprenants, où les acteurs économiques, associatifs et publics, coopèrent pour résoudre ensemble les défis d'une société durable et résiliente.

La DAT est portée sur Vaulx-en-Velin par l'association la Maison de l'Apprendre en tant que « référent DAT ». Elle est accompagnée par l'Institut Break Poverty (IBP), qui met à sa disposition des conseils, de la méthode et des outils.

Les publics cibles sont les jeunes vaudais avec une attention particulière pour les publics habitant un quartier politique de la Ville. L'objectif est de créer, coordonner et animer un club d'entreprises qui s'engage à soutenir financièrement et à accompagner les actions locales prioritairement identifiées dans un plan d'actions.

Ce dispositif a un budget prévisionnel annuel de 36 000€ pour accompagner la mise en œuvre du projet. Il est soutenu par la ville de Vaulx-en-Velin à hauteur de 10 000€ et sur l'année scolaire 2021-2022 par la Cité de l'emploi à hauteur de 15 000€. Le dispositif est élaboré dans le cadre d'un plan pluriannuel de 3 ans afin de mesurer l'efficacité des projets.

Dans ce contexte, la Cité Éducative est sollicitée pour le versement d'une subvention de 11 000€ à l'association La Maison de l'Apprendre pour l'année scolaire 2021-2022, subvention qui correspond à la réalisation du diagnostic de territoire, au repérage des projets associatifs et à la recherche des mécénats pour les financer. Après bilan du projet sur l'année scolaire 2021-2022, deux autres subventions seront proposées au conseil municipal pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024.

Les modalités de mises en œuvre de l'action sont détaillées dans la convention ci-après.

En conséquence, je vous propose :

- ▶ d'autoriser Madame la Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association Maison de l'apprendre, jointe en annexe ;
- ▶ d'autoriser Madame la Maire à verser la subvention pour un montant de 11 000 euros à l'association Maison de l'Apprendre ;
- ▶ de dire que les crédits correspondants sont prévus au budget 2022.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Nous passons au vote de la délibération relative à la Cité éducative, convention avec la Maison de l'apprendre pour lutter contre la pauvreté des jeunes. Le vote est ouvert.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal ; après avoir délibéré, décide :

- ▶ d'autoriser Madame la Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association Maison de l'apprendre, jointe en annexe ;
- ▶ d'autoriser Madame la Maire à verser la subvention pour un montant de 11 000 euros à l'association Maison de l'Apprendre ;
- ▶ de dire que les crédits correspondants sont prévus au budget 2022.

Suffrages exprimés	34	
Vote(s) Pour	34	Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Frédéric KIZILDAG, David LAÏB, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ande VIDAL , Monique MARTINEZ
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

29 - CITÉ ÉDUCATIVE - APPEL À PROJETS

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre BARNEOUD-ROUSSET à Monique MARTINEZ, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Antoinette ATTO, Dehbia DJERBIB à Nassima KAOUAH, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN

Rapport de Madame DAHOUM

Mesdames, Messieurs,

La Cité Éducative est un label d'excellence visant à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. C'est également une démarche qui offre l'opportunité de mieux coordonner et renforcer les dispositifs existants, tout en imaginant de nouvelles actions, afin d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement aux enfants et aux jeunes sur l'ensemble du territoire.

Au travers de cette démarche novatrice, il s'agit également de fédérer les acteurs partageant les valeurs républicaines et prêts à contribuer ensemble à l'éducation des enfants et des jeunes, en lien avec leurs familles, au sein d'une grande alliance éducative.

Trois objectifs généraux et nationaux sont attribués aux Cités éducatives :

- conforter le rôle de l'école ;
- promouvoir la continuité éducative ;
- ouvrir le champ des possibles.

Pour son territoire, Vaulx-en-Velin a identifié cinq axes prioritaires sur la durée de la labellisation qui s'achèvera en juin 2024 :

- la réussite scolaire, la valorisation et la construction des talents ;
- l'accompagnement renforcé à l'orientation ;
- l'accueil, l'inclusion des enfants à besoins particuliers ;
- l'enrichissement des parcours éducatifs par le développement de parcours d'excellence ;
- les jeunes, acteurs et actifs de leurs parcours.

A ce titre, la Cité Éducative de Vaulx-en-Velin porte un appel à projet destiné aux acteurs éducatifs du territoire afin d'encourager et d'accompagner la mise en œuvre d'actions innovantes et structurantes en direction des enfants et des jeunes de la commune. Il s'agit ainsi de répondre à un ou plusieurs besoins identifiés par la Cité Éducative au travers d'un partenariat éducatif investissant plusieurs temps de l'enfant ou du jeune (temps scolaire, périscolaire, vacances scolaires, soirées, week-end, etc.).

Les projets présentés doivent :

- répondre impérativement à l'un ou plusieurs des axes stratégiques priorités par la cité éducative ;
- représenter une action nouvelle sur le territoire, ou une ouverture à un nouveau public ;
- prévoir l'implication des parents au projet ;
- assurer l'accessibilité du projet à l'ensemble des enfants ;
- veiller à la cohérence du projet avec l'offre existante sur le territoire, et privilégier la dynamique partenariale.

Quatre projets sont proposés au conseil municipal qui répondent aux exigences suivantes :

- être pensés, construits, et mis en œuvre dans un cadre partenarial, d'une part avec les parents et d'autre part avec les autres acteurs éducatifs du territoire (établissements scolaires, services de la ville, associations, centres sociaux, structures de l'insertion, etc.) ;
- être accessibles à tous les jeunes ciblés ; le coût n'est pas être un obstacle pour les familles les plus démunies ;
- investir tous les temps pertinents (scolaire, périscolaire et extrascolaire, dont les vacances scolaires).

Structure	Objectifs de l'action	Montant attribué
Comité Rhône et Métropole de Lyon Rugby à XII	<p>L'association construit des actions de jeu avec du rugby fauteuil à destination d'enfants valides et en situation de handicap moteurs et sensoriels. Pratique inclusive (pratique avec des joueurs valides et en situation de handicap moteur dans la même équipe), et intergénérationnelle (parents / enfants).</p> <p>Mise en place d'ateliers sur temps scolaire et extrascolaire pour favoriser l'implication et la participation de partenaires et des familles.</p> <p>Développement d'outils de communications afin de mettre en lumière les difficultés d'inclusion de ces publics au sein des clubs, et développer des valeurs d'inclusion et de cohésion. Public : jeunes 8-25 ans, prioritairement des quartiers sud de la commune (quartiers Tase, Chenier, Balmes)</p>	12 000,00€
Cercle d'escrime vaudais	<p>L'association propose un enrichissement du parcours éducatif des élèves du collège Barbusse par la pratique de l'escrime. Afin de pérenniser la pratique de l'escrime chez le public adolescent du territoire, une pratique est proposée sur différents temps : au sein de l'Association Sportive (les mercredis après-midi), ou en option scolaire (les</p>	6 000,00€

	mardis et jeudis). Le projet permet le développement de valeurs d'engagement et d'initiative, et d'enrichir les « parcours avenir » et « parcours citoyen » de l'élève.	
Synergie Family	L'association encadre l'action « gaming & school » au sein de son programme NEC. Les jeunes concernés peuvent venir participer deux fois 2h par semaine : le temps est partagé entre une activité de gaming sur format « club » et un temps d'accompagnement à la scolarité assurée par des étudiants de l'ENTPE. Ce dernier temps vise également à accompagner le jeune pour le développement d'une méthodologie d'apprentissage propre, et ainsi développer son autonomie.	12 800,00€
Zup de co	L'association propose un accompagnement aux jeunes en difficulté scolaire et sociale, et soutien notamment le passage des élèves du primaire au collège, en agissant auprès des élèves de 6 ^e /5 ^e au sein du collège Valdo et des élèves de CM1/CM2 au sein de plusieurs écoles élémentaires de son réseau. Une équipe de tuteurs bénévoles intervient 2h par semaine au sein des établissements. Ils sont coordonnés par des services civiques, qui assurent le lien avec les équipes pédagogiques. Ces derniers peuvent également intervenir en classe en appui d'enseignants, organiser des temps pédagogiques spécifiques, une sortie culturelle, et une visite d'un établissement du supérieur sur l'année scolaire.	17 000,00€

Les quatre projets proposés représentent un montant de 47 800€ et sont prévus au BP 2022 – chapitre 74 – article 74718.

En conséquence, je vous propose :

- ▶ d'approuver les subventions allouées aux associations dans le cadre de l'appel à projet de la Cité Educative, pour un montant total de 47 800 euros ;
- ▶ d'autoriser Mme la Maire à verser aux associations les montants indiqués ci-dessus.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Monsieur Marion indique avoir un temps de parole pour la délibération 25 et 27.

Madame Vidal indique vouloir retirer son temps de parole.

Enfin, je mets au vote la délibération sur la Cité éducative – Appel à projets.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal ; après avoir délibéré, décide :

- ▶ d'approuver les subventions allouées aux associations dans le cadre de l'appel à projet de la Cité Educative, pour un montant total de 47 800 euros ;
- ▶ d'autoriser Mme la Maire à verser aux associations les montants indiqués ci-dessus.

30 - ACQUISITION D'UN IMMEUBLE 3 PLACE GILBERT BOISSIER

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre BARNEOUD-ROUSSET à Monique MARTINEZ, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Antoinette ATTO, Dehbia DJERBIB à Nassima KAOUAH, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN

Rapport de Madame GIANNETTI

Mesdames, Messieurs,

Afin de valoriser le quartier du Village, la Ville a engagé plusieurs actions globales traitant à la fois de patrimoine, d'urbanisme, d'espaces publics et du commerce de proximité. Ainsi, le conseil municipal a déjà été amené à délibérer en faveur des travaux d'aménagement de voirie et d'espaces publics de la rue de la République (CM du 18 mai 2017), du dépôt d'un programme d'actions de revitalisation commerciale au titre du FISAC (CM du 23 janvier 2018) ou concernant la révision du PLU-H afin de conforter les outils réglementaires venant préserver l'identité urbaine du quartier (CM des 9 novembre 2017 et 6 juin 2018).

Le fonctionnement du quartier s'articule notamment autour de la Place Gilbert Boissier, de l'allée des Marronniers et du Château de Vaulx-en-Velin.

Comme vous le savez, la Ville souhaite conserver et préserver le château et les espaces qui l'entourent. A ce titre des études ont été lancées. De même, pour atteindre cet objectif, la maîtrise foncière du bâti et du non bâti dans le secteur doit être assurée. C'est pourquoi la Ville a déjà effectué l'acquisition de plusieurs appartements dans le château et a inscrit la poursuite d'acquisitions dans sa programmation pluriannuelle d'investissement.

Par ailleurs l'action n°1 du FISAC a pour objet de favoriser l'acquisition de murs commerciaux sur le Village afin de redynamiser le commerce de proximité et d'y implanter des activités souhaitées par la Ville. Le FISAC peut venir cofinancer cet investissement à hauteur de 10 000 €.

Dans ce cadre, il est proposé d'acquérir les anciennes dépendances du château qui constituent l'immeuble, sis 3 place Gilbert Boissier, parcelle AT 32 appartenant à l'indivision GONNAZ. Cette proposition d'acquisition est d'autant plus opportune que le bien concerné, auparavant occupé par un hôtel bar restaurants, est fermé depuis 2020. La commune a l'intention de contribuer à redonner vie à cette activité, ce qui permettra de contribuer à la revitalisation commerciale de la place Boissier, récemment réaménagée par la Métropole de Lyon.

En effet, la Ville a été sollicitée par déclaration d'intention d'aliéner, en date du 16 mars 2022, de la vente de l'immeuble sis, 3 places Gilbert Boissier sur une parcelle cadastrée AT 32.

Le bien concerné comprend un bar restaurant, un hôtel et un logement de type 4 pour une surface totale de 421,95m². Le montant de la transaction prévu dans la déclaration d'intention d'aliéner est de 600 000€.

Par courrier du 7 avril 2022, la Ville a sollicité la Métropole de Lyon, titulaire du droit de préemption, pour engager l'acquisition du bien. Cette demande d'acquisition au bénéfice de la Ville a été acceptée par la Métropole sous la forme d'une acquisition avec préfinancement. Une demande d'estimation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) a été demandée par la Métropole de Lyon.

Par l'avis n° 2022-69256-30939 du 20 mai 2022, la DIE confirme le montant de la valeur vénale du bien appartenant à à l'indivision GONNAZ à 600 000 €.

En conséquence, je vous propose :

▶ d'approuver l'acquisition par la Ville du bien situé 3 place Gilbert Boissier, appartenant à l'indivision GONNAZ pour un montant de 600 000 €, auquel s'ajoutent les frais relatifs à ces acquisitions, dans le cadre d'une préemption avec préfinancement réalisée par la Métropole de Lyon au bénéfice de la Ville ;

▶ d'autoriser Madame la Maire à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que tous les actes y afférents à cette vente avec préfinancement, actes qui seront préparés par Maître Pierson, Notaire à Villeurbanne ;

▶ d'acter que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Guillermin-Dumas d'avoir présenté ce rapport qui contribue à dire ce que nous voulons faire du village.

Monsieur Marion, vous avez demandé un temps de parole.

M. MARION.- Ce rapport nous propose d'acheter un immeuble au 3, place Gilbert Boissier, pourquoi pas, mais surtout pour quoi faire?

Puisque cette démarche se veut historique, il est légitime de la réinscrire dans sa propre histoire puisqu'il y a un précédent à proximité immédiate. En 2014, ce sont 969 k€ qui sont retirés au reste du budget de la commune, et donc aux Vaudais, pour acheter l'hôtel du nord, à nouveau pourquoi pas, mais surtout pour quoi faire ? Quels sont les résultats de ce million d'euros aujourd'hui, huit ans après ? Toujours rien.

Maîtriser le foncier n'est pas une fin en soi, puisque pendant ce temps, c'est de l'argent qui nous manque pour rattraper le retard municipal en écoles, en salles de sport pour les sports collectifs, les arts martiaux, la natation ; il y a beaucoup de besoins d'investissement sur ces sujets.

Vous nous demandez de vous faire à nouveau confiance. Il faudrait nous donner des garanties. Les 10 k€ du FISAC ne financeront même pas l'étude nécessaire à la revalorisation des lieux. D'ailleurs, nous ne savons même pas quelle étude vous avez prévue ni quel type de commerce vous souhaiteriez. À ce jour, nous n'avons ni projet concret ni même modalités de réalisation précises. C'est donc le deuxième hôtel désaffecté que la mairie achète sans projet concret, sans méthodologie. Il y a déjà 1 M€ inutile depuis huit ans, auquel pourraient s'ajouter 600 k€ supplémentaires.

Pendant ce temps, on bloque des projets de commerce en cœur de village, parce que tant que le foncier est bloqué, aucun autre projet ne peut s'y installer. Pendant ce même temps, c'est loin du centre que les supermarchés ouvrent, éloignant encore le commerce des habitants du cœur de notre ville.

Nous avons un souci, vous n'êtes pas en train de faire progresser le commerce de proximité, en tout cas, pas pour le moment. Si vous avez un projet plus précis, il est temps de nous le dire, si ce

n'est pas le cas, cela fait déjà huit ans qu'un projet similaire est bloqué, nous avons besoin d'en faire l'analyse ensemble pour, d'une part, donner du sens à ce million d'euros sur l'hôtel du nord et, d'autre part, éviter de faire la même erreur sur le projet du 3, place Gilbert Boissier. Concrètement, puisque les choses ont peu de perspectives, je ferai deux propositions écologiques sur le sujet :

La première est un café associatif, parce que l'écologie politique, c'est aussi le lien social, la solidarité et toutes les diversités qui se retrouvent dans des lieux comme celui-ci pour accueillir une mixité de publics. C'est le pouvoir de vivre et le pouvoir d'agir de chacune et chacun qui prennent un lieu en main ;

Plus classiquement, mais avec tout autant de sens, ce pourrait être un espace de vente pour les producteurs locaux, notamment les agriculteurs maraîchers de notre ville. Bien manger, au cœur de sa ville tout en soutenant les agriculteurs de Vaulx-en-Velin, ce ne serait pas mal, non ?

Je vous remercie.

Mme GEOFFROY.- Merci Monsieur Marion.

Madame Vidal, vous avez aussi un temps de parole.

Mme VIDAL.- Je me réjouis de cette acquisition, tout comme j'étais ravie de celle de l'hôtel du nord pour 960 k€. Pour ma génération, l'histoire du village, c'est l'hôtel du nord, mais également l'hôtel bar-PMU Gonnaz et la boulangerie Moine. Vous nous dites que cette acquisition doit permettre de redonner vie à son activité première. Cependant, vous ne dites rien sur le comment.

Pouvez-vous nous dire si la Ville embaucherait une famille pour faire fonctionner ce commerce qui serait logée dans l'appartement du premier étage ? Pouvez-vous nous dire si la Ville achètera la licence ?

Allez-vous vous rapprocher des enfants Gonnaz qui ont une connaissance concernant le fonctionnement du bar familial pour y avoir travaillé depuis leur plus jeune âge ?

Par ailleurs, il est plus que temps d'avoir un véritable projet pour l'hôtel du nord. Faire des acquisitions, c'est très bien dans le but de conserver le patrimoine d'un village, mais avec de véritables projets concertés, c'est encore mieux. Je reste bien évidemment à votre disposition pour vous proposer des projets.

Je vous remercie.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Vidal. Merci d'avoir compris que nos achats sont liés à la volonté de préserver à la fois l'identité du village, son histoire, mais aussi d'empêcher des mésusages.

Je rappelle que nous avons acheté l'hôtel du nord, parce qu'il y avait entre autres une opération immobilière dont le projet ne semblait pas convenir au village.

Dans le cas d'espèce, nous souhaitons permettre l'installation d'une activité de bar restaurant sur la place du village, qui manque actuellement. Vous avez fait appel aux souvenirs de votre enfance ; j'ai également connu un bar restaurant florissant il y a quelques années. Nous avons ouvert la perspective sur le château, nous avons racheté une partie des appartements, nous avons une fontaine ; vous avez parlé des commerces, avec les commerçants, nous sommes en train de revitaliser certains commerces qui vont moins bien. Il me semble important que nous puissions travailler le projet.

Concernant l'hôtel du nord, nous reviendrons vers vous et vers le conseil de quartier avec M. Guillermin-Dumas, pour travailler, comme je m'y étais engagée, avec les habitants et les élus un projet pour l'hôtel du nord pour lequel plusieurs idées existent.

Pour le bar, restaurant, hôtel de la famille Gonnaz, il s'agit de retrouver une activité de même nature de bar-restaurant ; nous allons donc maintenant prospecter pour trouver les personnes idoines.

L'espace de vente de producteurs locaux est un travail que nous faisons avec les producteurs locaux, il est mené notamment par M. Bages-Limoges pour trouver le lieu le plus adapté à cet espace de vente, sachant que nous ne l'imposerons pas, mais que nous proposerons des lieux qui nous semblent adéquats.

Je vous propose maintenant de passer au vote de cette acquisition importante pour l'histoire de notre village et surtout pour son avenir.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal ; après avoir délibéré, décide :

▶ d'approuver l'acquisition par la Ville du bien situé 3 place Gilbert Boissier, appartenant à l'indivision GONNAZ pour un montant de 600 000 €, auquel s'ajoutent les frais relatifs à ces acquisitions, dans le cadre d'une préemption avec préfinancement réalisée par la Métropole de Lyon au bénéfice de la Ville ;

▶ d'autoriser Madame la Maire à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que tous les actes y afférents à cette vente avec préfinancement, actes qui seront préparés par Maître Pierson, Notaire à Villeurbanne ;

▶ d'acter que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022.

31 - CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE ODETTTE CARTAILHAC : AUTORISATION D'ATTRIBUTION ET DE SIGNATURE DES MARCHÉS DE TRAVAUX

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre BARNEOUD-ROUSSET à Monique MARTINEZ, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Antoinette ATTO, Dehbia DJERBIB à Nassima KAOUAH, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN

Rapport de Monsieur GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

En séance du 11 février 2021, Le conseil municipal a approuvé l'Avant Projet définitif du projet de construction de l'école Odette Cartailhac et le coût de cette opération est fixé à 14,4 M€ TTC.

Les études de conception sont à présent terminées et la procédure de consultation des entreprises a été lancée le 23 décembre 2021, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert pour les lots :

- 01 : Terrassements – réseaux divers ;
- 02 : Gros œuvre – revêtement de façade ;
- 03 : Etanchéité ;
- 04 : Enveloppe métallique – Câbles tendus ;
- 06 : Menuiseries extérieures occultation ;
- 07 : Menuiseries intérieures – Agencement - Signalétique ;
- 08 : Cloisons – Doublages – Faux plafonds – Peinture intérieure ;
- 10 : Sols coulés ;
- 13 : Electricité – Courants faibles - SSI ;
- 14 : Chauffage – Plomberie – Ventilation – Sanitaires ;
- 15 : Equipement de cuisine ;
- 18 : Ascenseur.

En application des articles L2142-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande publique. Les candidats avaient jusqu'au 24 février 2022 pour remettre une offre.

Concernant la procédure d'appel d'offres, les lots 03- Etanchéité et 06- Menuiseries extérieures occultation ont été déclarés sans suite pour sécurisation de la procédure par arrêté du 6 mai 2022. Pour ces deux lots une nouvelle procédure d'appel d'offres a été engagée le 13 mai 2022, avec une remise des offres au 17 juin 2022.

Le lot 15- Equipement de cuisine sera également déclaré sans suite pour sécurisation de la procédure et sera relancé en procédure adaptée dite « des petits lots » en application des articles R2123-1, R2123-4 du Code de la Commande publique.

Pour les autres lots, en application des articles R2123-1, R2123-4 du Code de la Commande publique, une procédure adaptée dite « des petits lots » a été engagée le 23 décembre 2021 :

- 05 : Serrurerie
- 09 : Carrelage - faïences
- 11 : Sols souples
- 12 : Murs mobiles
- 16 : Forage pour géothermie
- 17 : Equipement photovoltaïque
- 19 : Aménagements extérieurs – espaces verts
- 20 : Protection incendie

Les candidats avaient jusqu'au 24 février 2022 pour remettre une offre.

Le lot 16 « Forage pour géothermie » a été déclaré sans suite le 7 mars 2022 pour absence d'offres et une nouvelle procédure adaptée a été engagée le 8 mars 2022 avec une remise des offres au 28 mars 2022.

Pour les lots passés selon la procédure d'appel d'offres, les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

- pour les lots 01, 03, 07, 08, 10, 15 et 18 :
 - Valeur technique pour 40 %
 - Prix pour 60 %

- pour les lots 02, 04, 06, 13 et 14 :

- Valeur technique pour 60 %
- Prix pour 40 %

Pour ces lots, la Commission d'Appel d'Offres, réunie les 23 et 29 juin 2022, a choisi les offres des entreprises suivantes :

N°lot	Dénomination du lot	Entreprise classée première et choisie par la CAO	Montant de l'offre en € HT
01	Terrassements – réseaux divers	Groupement SOTERLY/ BEYLAT TP	192 213,76 €
02	Gros œuvre – Revêtement de façade	SDE	2 450 000,00 €
03	Etanchéité	ERIC SASU	443 000,57 €
04	Enveloppe métallique – Câbles tendus	SCOP CABROL	1 128 037,73 €
06	Menuiseries extérieures - Occultations	BORELLO ISOCLAIR	969 063,23 €
07	Menuiseries intérieures – Agencement	Ets PIERRE GIRAUD	529 328,45 €

	- Signalétique		
08	Cloisons -doublages – Faux-plafonds - Peinture	NAXO	595 960,99 €
10	Sols coulés - Chapes	SATIBAT CHAPE	261 589,75 €
13	Electricité – Courants fiables - SSI	CEME SOTRELEC	420 000,00 €
14	Chauffage – Plomberie – ventilation - Sanitaires	CEME CERNIAUT	1 545 000,00 €
18	Ascenseur	ORONA	20 350,00 €
	TOTAL € HT		8 554 544,48 €
	TOTAL € TTC		10 265 453,38 €

Pour les autres lots traités en procédure adaptée, les offres reçues ont été analysées par la Commission de Mise en Concurrence (CMC) du 23 juin 2022 selon les critères suivants :

- pour les lots 09, 11, 12, 16, 17 et 20 :
 - Valeur technique pour 40 %
 - Prix pour 60 %
- pour les lots 05 et 19 :
 - Valeur technique pour 60 %
 - Prix pour 40 %

N°lot	Dénomination du lot	Entreprise classée première par la CMC	Montant de l'offre en € HT
05	Serrurerie	METAL CONCEPT	189 646,70 €
09	Carrelage - Faïences	CMM	116 983,88 €
11	Sols souples	SA AUBONNET	84 539,14 €
12	Mur mobiles	SAS EOLE	92 230,00 €
16	Forage pour géothermie	AQUIFORE	79 251,00 €
17	Equipement photovoltaïque	EDMI	37 297,77 €
19	Aménagements extérieurs – Espaces verts	PARC ET SPORT	138 899,66 €
20	Protection incendie	EUROFEU SERVICE	3 177,58 €
	TOTAL € HT		742 025,73 €
	TOTAL € TTC		890 430,88 €

Le montant total des lots attribués s'élève ainsi à 9 296 570,22 € HT, soit 11 155 884,26 € TTC.

Le planning prévisionnel des marchés prévoit un démarrage des travaux à l'été 2022.

Au vu du niveau global des prix, notamment lié à l'actualisation du montant des travaux au DCE et à la hausse très importante du coût de la construction, le montant de l'opération est revu à la hausse. Celui-ci passe de 12 000 000 € HT à 13 333 333 € HT.

En conséquence, je vous propose :

▶ d'autoriser Madame la Maire à signer les marchés de travaux des lots relevant de la procédure d'appel d'offres, les lots 01, 02, 03, 04, 06, 07, 08, 10, 13, 14 et 18, avec les entreprises choisies par la Commission d'Appel d'Offres sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales, à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés ;

▶ d'attribuer les marchés des lots relevant de la procédure adaptée, les lots 05, 09, 11, 12, 16, 17, 19 et 20, aux entreprises classées premières par la Commission de Mise en Concurrence et d'autoriser Madame la Maire à signer les marchés de travaux afférents avec les entreprises, sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales, à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés ;

▶ dire que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés sont inscrits au budget.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Gomez.
J'ai une demande d'intervention de M. Marion.

M. MARION.- Notre ville manque d'écoles, de salles de classe, de locaux de qualité pour toutes et tous. Nous voterons bien sûr favorablement ces travaux au bénéfice de ce dont nous avons le plus besoin sur notre ville, à savoir les équipements éducatifs mais aussi les équipements sportifs.

Nous sommes sur un sujet sur lequel il y a du retard, mais un sujet sur lequel il y a aussi des problèmes de qualité.

L'école Cartailhac actuelle est en mauvais état, au point qu'elle ne tient pas l'orage, le toit s'est effondré le 23 juin dernier. C'est quand même un problème, il est très concret pour les élèves qui sont privés de leur école et déplacés sur une autre. C'est un problème sur lequel nous avons aussi besoin de faire le point, il est dommage que ne soit pas présentée d'analyse méthodique de ces difficultés, parce que cela pourrait se reproduire, les orages ne s'arrêteront pas le mois prochain, c'est plutôt l'inverse avec l'augmentation des événements climatiques extrêmes. Ce sont des difficultés concrètes, notamment pour les enfants.

Madame la Maire, vous avez régulièrement l'habitude de faire une communication en conseil municipal pour valoriser ce qui vous paraît positif dans votre action, cela s'entend, mais c'est dommage que vous n'ayez pas symétriquement l'habitude de travailler en présentant aussi les difficultés, les points qui sont encore à ce jour négatifs - il y en a toujours - pour les dépasser. On apprend également de ses erreurs, nous y apprendrions tous, et vous y apprendriez beaucoup. De cette manière, vous pourriez tirer la Ville pas le haut.

Je vous propose à nouveau d'installer des habitudes qui soient au bénéfice de tous.

Je voterai bien sûr ce rapport, mais je vous demande de travailler aussi les problèmes, les difficultés, de les assumer et de nous dire ce que vous allez changer pour y remédier, non pas seulement nous dire que les élèves en question sont hébergés à l'école Katherine Johnson, je sais que c'est fait, c'est bien normal, il n'y a pas de souci à cet égard, mais que faites-vous pour ne pas avoir à nouveau un toit qui s'effondre à l'avenir ?

Je vous remercie.

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Marion. Je n'ai pas d'autre demande d'intervention.

Effectivement, les orages ont entraîné des difficultés d'étanchéité de l'école Odette Cartailhac, mais je rassure tout le monde, le toit ne s'est pas effondré sur les élèves. Ces orages ont d'ailleurs

provoqué sur l'ensemble de notre agglomération des fermetures d'écoles et des dégâts. La particularité, c'est que l'école Odette Cartailhac est une école transitoire, modulaire, qui a été l'école René Beauverie auparavant. Nous avons fait le choix de garder la même école modulaire dans un souci de bonne gestion des deniers publics, et de transférer cet équipement du nord de la commune jusqu'au sud.

Nous avons rencontré les familles et l'équipe éducative, ce qui me semblait essentiel, auxquelles nous avons expliqué d'abord que les dégâts nécessitaient des travaux de confortement qui ne pouvaient pas être faits dans les délais nous emmenant jusqu'à la fin de l'année, puisqu'il fallait commander du matériel et vous savez les délais rallongés.

Une partie des classes a pu être accueillie sur d'autres groupes scolaires, cela s'est fait en bonne intelligence. Les cours ont pu reprendre le mieux possible.

Nous ferons évidemment les travaux nécessaires. Ensuite, nous lancerons la construction de l'école définitive Odette Cartailhac à la rentrée, ce qui permettra de régler de façon pérenne ces difficultés que nous connaissons.

Nous n'avons rien caché à quiconque, nous avons communiqué aux personnes concernées par le sujet. Je ne suis pas sûre que cela intéressait particulièrement les parents des autres écoles qui n'étaient pas concernés parce que les écoles ne sont pas des modulaires, puisque depuis notre arrivée, nous avons travaillé à les résorber de façon conséquente en construisant des écoles neuves. Afin qu'il n'y ait aucun doute, je rappelle que nous avons construit les écoles René Beauverie et Katherine Johnson, que nous entamons l'école Cartailhac et à la fin du mandat, nous lanceront l'école Simone Veil au Village. Peu d'équipes municipales auront construit quatre écoles sur un mandat et demi.

Voilà, Monsieur Marion. Vous avez vu que j'ai expliqué en toute transparence les difficultés qu'avait connues l'école Odette Cartailhac.

Je vous propose que nous passions vote.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal ; après avoir délibéré, décide :

► d'autoriser Madame la Maire à signer les marchés de travaux des lots relevant de la procédure d'appel d'offres, les lots 01, 02, 03, 04, 06 , 07 , 08 , 10, 13, 14 et 18, avec les entreprises choisies par la Commission d'Appel d'Offres sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales, à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés ;

► d'attribuer les marchés des lots relevant de la procédure adaptée, les lots 05, 09, 11, 12, 16, 17, 19 et 20, aux entreprises classées premières par la Commission de Mise en Concurrence et d'autoriser Madame la Maire à signer les marchés de travaux afférents avec les entreprises, sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales, à prendre toute mesure d'exécution relatives à ces marchés ;

► dire que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés sont inscrits au budget.

Suffrages exprimés	34	
Vote(s) Pour	34	Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI,

		Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Frédéric KIZILDAG, David LAÏB, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ande VIDAL , Monique MARTINEZ
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

32 - PISCINE JEAN GELET - AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU LOT 02 DE LA PISCINE JEAN GELET

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre BARNEOUD-ROUSSET à Monique MARTINEZ, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Antoinette ATTO, Dehbia DJERBIB à Nassima KAOUAH, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN

Rapport de Monsieur MOINE

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil Municipal du 31 mars 2022, la Ville a reprécisé les étapes de reprise du chantier de la piscine après une interruption le 19 novembre par ordre de service, suite à la défaillance de l'entreprise titulaire des lots Gros Œuvre et charpente-bois.

Les travaux de rénovation et extension de la piscine Jean Gelet ont repris depuis le 2 mai 2022. L'entreprise Ruiz SA, qui a repris le marché de travaux de l'entreprise Ruiz by Rougeot, suite à la liquidation judiciaire de celle-ci, réalise actuellement les travaux restants de gros-œuvre maçonnerie (lot n°2).

Suite à l'avancée de ces travaux, il est nécessaire de prévoir une reprise des terrassements de l'extension 3, restés ouverts durant le temps d'arrêt de chantier consécutif à la défaillance de l'entreprise Ruiz by Rougeot. « Il est donc nécessaire que la nouvelle entreprise Ruiz SA reprenne ces terrassements avant la réalisation des fondations et du gros-œuvre »

Il est également nécessaire de réaliser deux regards dans le local filtre afin de récupérer les eaux résiduelles du local sous-station (disposition demandée par Dalkia pour le réseau de chaleur urbain), et gérer l'évacuation de ces eaux résiduelles. Le montant de ces travaux supplémentaires est de 8027,16 € HT.

Ces travaux supplémentaires seront confiés à l'entreprise par voie de modification de contrat sur le fondement de l'article R,2194-7 du code de la commande publique.

Les modifications de contrat correspondent à des modifications non substantielles du marché initial. Elles n'introduisent pas de conditions qui, si elles avaient été incluses dans la procédure de passation initiale, auraient attiré davantage d'opérateurs économiques ou permis le choix d'une

offre autre que celle retenue. L'équilibre économique du marché en faveur du titulaire n'est pas modifié d'une manière non prévue dans le marché initial. Enfin, les modifications ne modifient pas l'objet du marché.

Par ailleurs, la ville, maître d'ouvrage, étant responsable de la garde du chantier pendant l'interruption des travaux suite à la défaillance de Ruiz by Rougeot, il est nécessaire de prendre en charge la location de la base vie sur une période de 7 mois pour un coût de 7306,12 € HT.

Le montant total de ces travaux supplémentaires est de 15 333,28 € HT, soit 18 399,94 € TTC, et représente une augmentation de 2,67 % du marché initial de l'entreprise.

Le montant cumulé des avenants au marché représente une augmentation de 135 703,06 € HT, soit 23,68 % du marché initial. Le nouveau montant du marché avec les avenants antérieurs cumulés est de 708 703,06 € HT.

En conséquence, je vous propose :

► d'autoriser Madame la Maire à signer la modification de contrat n°5 du lot 02 Gros œuvre de l'opération de réhabilitation et d'extension de la piscine Jean Gelet.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Moine.

Les deux groupes qui avaient demandé un temps de parole étant partis, je propose, s'il n'y a pas de demande d'intervention, de mettre cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal ; après avoir délibéré, décide :

► d'autoriser Madame la Maire à signer la modification de contrat n°5 du lot 02 Gros œuvre de l'opération de réhabilitation et d'extension de la piscine Jean Gelet.

Suffrages exprimés	34	
Vote(s) Pour	34	Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Frédéric KIZILDAG, David LAÏB, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ande VIDAL , Monique MARTINEZ
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

**33 - OUVERTURE DE 7 EMPLOIS PERMANENTS AUX FONCTIONNAIRES
TITULAIRES, ET, LE CAS ÉCHÉANT, AUX AGENTS CONTRACTUELS, POUR UNE
DURÉE DE TROIS ANS, SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.332-8**

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL, Monique MARTINEZ

Procurations :

Matthieu FISCHER à Eric BAGES-LIMOGES, Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI, Josette PRALY à Stéphane GOMEZ, Pierre BARNEOUD-ROUSSET à Monique MARTINEZ, Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU à Nadia LAKEHAL, Frédéric KIZILDAG à Antoinette ATTO, Dehbia DJERBIB à Nassima KAOUAH, David LAÏB à Eric BAGES-LIMOGES, Sacha FORCA à Audrey WATRELOT

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN

Rapport de Madame la Maire

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Dans ce cadre je vous propose l'ouverture de sept emplois permanents ouverts aux fonctionnaires et aux contractuels sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique.

1/ Consultant interne Direction conseil et accompagnement :

Principales missions du poste :

- accompagner les directions dans le pilotage de leurs politiques publiques ;
- produire des documents d'orientation destinés à la direction générale et aux élus (projet d'activités et bilan d'activité....) et contribuer à leur évolution ainsi que des outils de pilotage transversaux constituant un socle de connaissance et d'analyse sur les politiques de la ville ;
- participer à l'animation de la démarche de gestion et à la diffusion de la culture de gestion au sein de la ville ;
- réaliser des études de coûts et tarification ;
- rédiger des rapports d'analyse du mode de gestion le plus pertinent pour une activité existante ou en projet et aider à la sélection et au suivi de prestataires externes ;
- contribuer au dialogue de gestion en amont du processus budgétaire.

Je vous propose donc l'ouverture de l'emploi permanent de consultant interne ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Ce poste est ouvert à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées ou des besoins du service.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

Les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012.

2/ Responsable du contrôle de gestion à la Direction des Ressources Humaines H/F

Missions principales du poste :

- suivre les données sociales et de la masse salariale ;
- collecter et analyser les données sociales sous la direction du responsable du pôle vie administrative et ressources ;
- référent des services concernant la transmission des données budgétaires et comptables.

Suivi du budget 011 de la DRH

- participer avec les porteurs d'enveloppe à l'élaboration et au suivi du budget 011 de la DRH. Assurer le lien sur ces questions avec la direction des finances

Gestion des tickets restaurants de la collectivité

- Superviser et contrôler le processus des tickets restaurant des agents de la ville

Je vous propose donc l'ouverture de l'emploi permanent de responsable du contrôle de gestion ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux. Ce poste est ouvert à temps complet à compter.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées ou des besoins du service.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

Les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012.

3/ Chargé de mission économie de proximité H/F

Les missions principales du poste :

- L'aide à l'implantation et au développement des activités économiques et commerciales sur la

commune,

- La mise en œuvre d'une stratégie commerciale et artisanale à l'échelle de la Ville et le suivi des études prospectives,
- L'accompagnement des porteurs de projets,
- L'interface et l'intermédiation avec les acteurs économiques du territoire (Métropole de Lyon, CCI, CMA) et les unions commerciales,
- La gestion et la conduite de projet divers,
- Le suivi des missions liées à la réglementation commerciale.

Je vous propose donc l'ouverture aux contractuels de l'emploi permanent de catégorie A, de chargé de mission économie de proximité ouvert aux cadres d'emplois des attachés territoriaux et des ingénieurs.

Je vous propose donc l'ouverture de l'emploi permanent de chargé de mission économie de proximité ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Ce poste est créé à temps complet,

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées ou des besoins du service.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

4/ Chargé de projet citoyenneté Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et les Discriminations (LCDRA) H/F :

Missions principales du poste :

- contribuer à l'établissement du diagnostic global du Grand Projet de Ville (GPV), à l'élaboration et à l'actualisation du projet d'ensemble ainsi qu'à son évaluation ;
- travailler directement avec les acteurs locaux (habitants, associations...) concernés par le champ d'action et être au plus près du terrain ;
- travailler collectivement et de façon transversale avec les autres chargés de développement, en apportant si nécessaire un appui sur des thématiques extérieures au champ d'action ordinaire ;
- rendre compte de son activité au commanditaire ;
- mettre en œuvre la convention locale d'application du contrat de ville dans le domaine de la citoyenneté, de l'accès aux droits, de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ;
- mobiliser les élus, les directeurs de service et agents de la collectivité.
- développer des outils pour la mise en place d'une politique de lutte contre toutes les discriminations qui se caractérisent par :
 - la participation aux instances et groupes de travail partenariaux concernant ce thème ;
 - assurer le suivi du plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les discriminations.

Je vous propose donc l'ouverture aux contractuels de l'emploi permanent de catégorie A, de chargé de projet citoyenneté LCDRA ouvert aux cadres d'emplois des attachés territoriaux et des ingénieurs.

Ce poste est créé à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées ou des besoins du service.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

Les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012.

5/ Directeur Adjoint de la Médiathèque Maison de Quartier Léonard de Vinci projet social H/F :

Missions du poste :

- développement et mise en œuvre du projet du centre social en adéquation avec la politique sociale de la collectivité ;
- développement et animation des partenariats et du lien social ;
- participation au développement de la dynamique participative au sein de la MMQ ;
- management d'équipe en mode projet et favorisant la transversalité ;
- gestion administrative et financière.

Je vous propose donc l'ouverture aux contractuels de l'emploi permanent de catégorie A, de Directeur adjoint de la MMQ Léonard de Vinci ouvert aux cadres d'emplois des attachés territoriaux et conseillers socio-éducatifs territoriaux.

Ce poste est créé à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra être titulaire d'un diplôme relatif à une formation supérieure de niveau I dans l'animation, les carrières sociales, le développement local et/ou l'ingénierie sociale et présenter une forte expérience en gestion des projets, management.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux ou des conseillers socio-éducatifs notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

Les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012.

6/ Gestionnaire paie carrière H/F

Missions du poste :

- gestion de la Paie : Élaboration mensuelle de la paie des agents ;
- gestion de la carrière ;

- gestion des accidents, maladies, départs, retraites ;
- accueil physique et téléphonique de l'agent.

Je vous propose donc l'ouverture aux contractuels de l'emploi permanent de catégorie B, de gestionnaire ressources humaines ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Ce poste est créé à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

Les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012.

7/ Expert processus paie Système d'Information Ressources Humaines (SIRH) H/F

Missions du poste :

- contrôle et suivi des opérations de paye ;
- déclaration des charges sociales (URSSAF et autres caisses) ;
- administration de l'outil Ressources Humaines ;
- assistance aux utilisateurs ;
- établissement de la Norme pour les Déclarations Dématérialisées Des Données Sociales (N4DS) ;
- gestion des requêtes nécessaires à l'analyse de données sociales.

Ce poste est créé à temps complet.

Je vous propose donc l'ouverture aux contractuels de l'emploi permanent de catégorie A d'expert processus paie SIRH ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique . En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux notamment eu égard à la qualification et l'expérience de l'agent.

Les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012

En conséquence, je vous propose :

► de créer les sept emplois permanents à temps complet suivants, tels que décrits ci-dessus :

- consultant interne Direction conseil et accompagnement
- responsable du contrôle de gestion ;

- chargé de mission économie de proximité et chargé de projet citoyenneté LCDRA,
- directeur Adjoint de la MMQ Léonard de Vinci projet social,
- gestionnaire paie carrière,
- expert processus paie SIRH,

► de dire que ces emplois seront occupés par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique ;

► d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Je n'ai plus de demande de parole sur cette délibération, puisque le groupe qui l'avait demandé n'est plus là, je la mets donc aux voix.

(Il est procédé au vote.)

DÉCISION

Le conseil municipal ; après avoir délibéré, décide :

► de créer les sept emplois permanents à temps complet suivants, tels que décrits ci-dessus :

- consultant interne Direction conseil et accompagnement
- responsable du contrôle de gestion ;
- chargé de mission économie de proximité et chargé de projet citoyenneté LCDRA,
- directeur Adjoint de la MMQ Léonard de Vinci projet social,
- gestionnaire paie carrière,
- expert processus paie SIRH,

► de dire que ces emplois seront occupés par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique ;

► d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

Suffrages exprimés	34
Vote(s) Pour	34 Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Frédéric KIZILDAG, David LAÏB, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ande VIDAL , Monique MARTINEZ

Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Mme GEOFFROY.- Je vous en remercie.

L'ordre du jour de notre conseil municipal est épuisé. Il me reste à vous souhaiter un été le plus agréable et le plus reposant possible, en vous rappelant que :

Activ'été a commencé sur la commune au parc Elsa Triolet ; nous avons une action en lien avec la Métropole sur l'esplanade Rousseau. Ces actions bénéficient du soutien de la Métropole et de l'État ;

La biennale des cultures urbaines se poursuit ce week-end ;

Je vous attends le 13 juillet pour la fête nationale, le feu d'artifice sera tiré à l'emplacement du marché aux puces.

Enfin, nous aurons une commémoration le 17 juillet de la rafle du Vel d'Hiv et une commémoration en l'honneur des Justes des Nations.

Je vous souhaite encore une fois de passer un agréable été. Nous vous retrouverons toutes et tous soit sur ces événements soit à la rentrée.

À très bientôt, au revoir.

La séance est clôturée à 23h41

Procès verbal adopté à la séance du 6 octobre 2022

A Vaulx-en-Velin le 6 octobre 2022

<p>La Maire Hélène GEOFFROY</p>  	<p>Le secrétaire Nadia Lakenhal</p>  
---	---